



WINNIPEG **VILLE SÛRE**

Initiative mondiale pour des villes
et espaces publics sûrs de l'ONU

**CONTRER LA VIOLENCE SEXUELLE ENVERS
LES FEMMES ET LES FILLES DANS LES
ESPACES PUBLICS**

ÉTUDE DE DÉLIMITATION DE L'ÉTENDUE

COMITÉ DIRECTEUR DE WINNIPEG, VILLE SÛRE

2016

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	5
REMERCIEMENTS	7
LISTE DES ACRONYMES	8
DÉFINITIONS ET TERMINOLOGIE	9
PARTIE 1 : CONTEXTE	15
WINNIPEG, VILLE SÛRE	15
Comité directeur	16
Définitions	16
Principes directeurs.....	18
Choix des sites.....	19
Étude de délimitation de l'étendue.....	19
PARTIE 2 : TENDANCES EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE	23
TENDANCES NATIONALES EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE AU CANADA : CE QUE NOUS SAVONS	23
Quoi : la violence sexuelle.....	23
Répercussions de la violence sexuelle et réactions.....	23
Faibles taux de signalement.....	25
Qui : facteurs de risque de violence sexuelle	28
Populations vulnérables	29
Qui : les agresseurs	35
Où : emplacements les plus courants où se pratique la violence sexuelle.....	37
PARTIE 3 : CONTEXTE LOCAL.....	39
CANADA.....	39
Données démographiques	39
La violence sexuelle au Canada	41
Agression sexuelle.....	41
Autres formes de violence sexuelle au Canada.....	42
MANITOBA.....	43
Données démographiques	43
La violence sexuelle au Manitoba	45

Agression sexuelle.....	45
Autres formes de violence sexuelle au Manitoba	45
WINNIPEG.....	47
Données démographiques	47
La violence sexuelle à Winnipeg.....	48
Agression sexuelle.....	48
Autres formes de violence sexuelle à Winnipeg.....	49
SITES D’INTERVENTION.....	52
Données démographiques	52
Espaces publics et lieux de rencontres sociales	54
Agressions sexuelles et autres formes de violence sexuelle dans les sites d’intervention.....	56
LOIS LOCALES, PROGRAMMES	57
PARTIE 4 : CONSTATATIONS DE L’ÉTUDE DE DÉLIMITATION DE L’ÉTENDUE	58
TENDANCES LOCALES EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE : CE QUE NOUS AVONS APPRIS	58
Service de police de Winnipeg : statistiques sur les agressions sexuelles de 2011 à 2015 (site d’intervention)	58
Le Klinik Community Health Centre.....	63
Le Centre de sciences de la santé – programme d’infirmières examinatrices en matière d’agression sexuelle	64
Secours-rue.....	64
Renseignements sur les intervenants.....	65
Constatation des groupes de discussion	65
Conversation avec des femmes autochtones.....	65
Expériences et perceptions de violence sexuelle contre les femmes dans les espaces publics de Winnipeg.....	66
Recommandations	70
Conversations avec de nouvelles arrivantes	71
Expériences et perceptions de la sécurité des femmes dans les espaces publics de Winnipeg.....	72
Recommandations	76
SOMMAIRE DES CONSTATATIONS DE L’ÉTUDE DE DÉLIMITATION DE L’ÉTENDUE.....	79
PARTIE 5 : MESURES PRISES PAR LE COMITÉ DIRECTEUR	81
PARTIE 6 : PROCHAINES ÉTAPES	85

Conclusion.....	86
ANNEXE A : DISPOSITIONS LÉGISLATIVES, PROGRAMMES, INITIATIVES	87
LÉGISLATION CANADIENNE	87
LÉGISLATION DU MANITOBA.....	88
POLITIQUES, PROGRAMMES ET INITIATIVES DU MANITOBA	90
POLITIQUES, PROGRAMMES ET INITIATIVES DE LA VILLE DE WINNIPEG	91
PROGRAMMES ET INITIATIVES COMMUNAUTAIRES	92
ANNEXE B : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES RELATIVES AUX SITES D’INTERVENTION.....	95
ANNEXE C : CARTES.....	102
Sites d’intervention	102
Winnipeg-Centre (district électoral fédéral)	102
Quartiers du profil de recensement	103
NOTES.....	104

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Continuum de la violence sexuelle	16
Figure 2 : Femmes victimes de violence sexuelle signalée à la police — relation entre l'accusé et la victime	37
Figure 3 : Emplacement des agressions sexuelles (Enquête sociale générale 2014).....	37
Figure 4 : Carte du Canada	39
Figure 5 : Carte du Manitoba	43
Figure 6: Carte des sites d'intervention (1 et 2).....	52
Figure 7 : Sites d'intervention, sites 1 et 2 — limites de CrimeStat (Service de police de Winnipeg) 102	
Figure 8 : Site d'intervention (comparaison avec Winnipeg-Centre — district n° 1).....	102
Figure 9 : Winnipeg-Centre ou le district n° 1	102
Figure 10 : Carte des secteurs de recensement de Statistique Canada (comprend le site d'intervention)	103

Avertissement : le présent rapport ou les pages auxquelles il renvoie contiennent des renseignements sur des agressions sexuelles ou de la violence sexuelle pouvant déclencher une réaction chez les survivants.

« La violence à l'égard des femmes est l'une des formes de violation les plus systématiques et les plus répandues des droits de l'homme. Elle est ancrée dans des structures sociales sexistes plutôt que dans des actes individuels et isolés; cette violence touche toutes les femmes, indépendamment de leur âge, statut socio-économique, niveau d'éducation et région du monde; elle se manifeste dans toutes les sociétés et constitue un obstacle majeur à l'élimination des inégalités entre les sexes et de la discrimination à l'égard des femmes dans le monde. » (Assemblée générale de l'ONU 2006)

REMERCIEMENTS

La présente étude de délimitation de l'étendue n'aurait pas été possible si les responsables du programme mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU) « Des villes sûres et des espaces publics sûrs » n'avaient accepté que Winnipeg participe à cette importante initiative, qui arrive à point nommé.

La Ville de Winnipeg et Situation de la femme Manitoba ont préparé le présent document au nom du comité directeur de Winnipeg, ville sûre. Nous remercions les membres actuels et anciens du comité directeur pour leur temps, leurs avis éclairés et leur expertise qui en ont orienté la rédaction.

Nous sommes reconnaissants pour les nombreuses réunions, réunions de groupes de réflexion et discussions sur les recherches et sur les données auxquelles les membres du comité directeur ont participé. Nous prenons acte de l'expérience des membres du comité directeur qui sont ou sont peut-être des survivants de la violence sexuelle, bien que ce fait n'ait pas toujours été divulgué publiquement. La présente étude de délimitation de l'étendue constitue un segment du travail réalisé par l'initiative Winnipeg, ville sûre. Sa rédaction a débuté en 2013 lorsque Winnipeg s'est jointe à l'initiative et doit être achevée en 2016. L'étude a pour but de guider le travail actuel du comité de direction et son évolution.

Avant tout, aux femmes et aux filles qui nous ont si courageusement fait part de leur vécu et de leurs expériences de violence sexuelle, de traumatismes et de discrimination – nous reconnaissons et apprécions profondément votre force et votre courage! Et, aux innombrables femmes et filles qui ont déjà subi la violence sexuelle ou la subiront et à qui justice n'a pas encore été rendue, ce rapport est pour vous.

Les membres du comité directeur soulignent que le travail de Winnipeg, ville sûre est effectué sur le territoire du Traité n° 1.

Membres actuels et anciens du comité de direction :

- La Ville de Winnipeg (la conseillère Gilroy, le Comité pour la sécurité de Winnipeg)
- Le gouvernement du Manitoba (Situation de la femme Manitoba, Enfants et Perspectives pour la jeunesse Manitoba, Justice Manitoba, le conseiller spécial sur les femmes et les filles autochtones)
- Hollaback!
- L'Institute for International Women's Rights (Manitoba)
- Ka Ni Kanichihk
- Le Klinik Community Health Centre
- Les représentants des nouveaux arrivants
- Le Programme d'infirmières examinatrices en matière d'agression sexuelle (Centre des sciences de la santé)
- L'Organisation des chefs du Sud
- L'Université de Winnipeg (y compris l'Association étudiante de l'Université de Winnipeg)
- Le Service de police de Winnipeg
- Winnipeg Transit

Vous pouvez télécharger ce rapport au : <http://www.winnipeg.ca/UNWpgSafeCity>

LISTE DES ACRONYMES

ASPI :	Accusé, suspect pouvant être inculpé
CC:	Code criminel du Canada
CCNP :	Comité consultatif de notification du public
CSS :	Centre des sciences de la santé
CSW :	Comité pour la sécurité de Winnipeg
DUC :	Déclaration uniforme de la criminalité
ENM :	Enquête nationale auprès des ménages
ESG :	Enquête sociale générale (Statistique Canada)
ESPT :	État de stress post traumatique
FFADA :	Femmes et filles autochtones disparues ou assassinées
GRC :	Gendarmerie royale du Canada.
ODF :	Ordonnance de fermeture d'urgence
ONU :	Organisation des Nations Unies.
OSC :	Ordonnance de sécurité de la collectivité
RMR :	Région métropolitaine de recensement
SANE :	Infirmière examinatrice en matière d'agression sexuelle
SPW :	Service de police de Winnipeg
U de W :	Université de Winnipeg

DÉFINITIONS ET TERMINOLOGIE

Agression sexuelle : Les agressions sexuelles sont définies dans le *Code criminel du Canada* par trois infractions différentes : article 271, agression sexuelle (niveau 1); article 272, agression sexuelle armée, menaces ou infliction de lésions corporelles (niveau 2); article 273, agression sexuelle grave (niveau 3).

Autochtone : Le présent rapport emploie le terme «Autochtone» pour désigner les Premières Nations, les Métis, les Inuit et les Indiens non-inscrits, tel que défini dans la Constitution canadienne et peut aussi l'utiliser lorsqu'il cite les statistiques ou s'y réfère (selon Statistique Canada, « Autochtone » inclut les Premières Nations, les Métis et les Inuit).

Dans son rapport intitulé *Premières Nations, traitement de deuxième classe*, le Wellesley Institute donne une explication pratique des termes employés pour décrire les peuples autochtones du Canada :

Dans le monde, il n'existe aucune définition universellement acceptée de peuples autochtones (Bartlett et coll., 2007). La capacité de définir sa propre communauté dans ses propres termes est essentielle à l'autodétermination. Les définitions du terme «autochtone» changent avec le temps et ne sont pas statiques. La plupart d'entre elles font référence aux relations des peuples autochtones avec un groupe parent collectif et une assise territoriale historique (Pinto et Smylie, 2012). Voici une définition communément employée du terme «autochtone» tirée d'une étude de Martinez Cobo (1987) commandée par les Nations Unies : « ... communautés, populations et nations autochtones... liées par une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, se jugent distinctes des autres éléments des sociétés qui dominent à présent sur leurs territoires ou parties de ces territoires. Ce sont aujourd'hui des éléments non dominants de la société et elles sont déterminées à conserver, développer et transmettre aux générations futures les territoires de leurs ancêtres et leur identité ethnique qui constituent la base de la continuité de leur existence en tant que peuples, conformément à leurs propres modèles culturels, à leurs institutions sociales et à leurs systèmes juridiques » (E/CN.4/Sub.2/1986/7/Add.4, par. 381 et 382).

«Autochtone» est un terme faisant l'objet d'une définition légale qui fait collectivement référence à tous les peuples autochtones du Canada et à leurs descendants. La Loi constitutionnelle de 1982 précise que les peuples autochtones du Canada se composent de trois groupes : Indiens, Métis et Inuit.

Le terme «Premières Nations» est entré dans l'usage en 1970 pour remplacer Indiens, que certains trouvaient offensant. Malgré son usage très répandu, il n'existe pas de définition légale pour ce terme au Canada.

Le gouvernement canadien classe les peuples des Premières Nations et les peuples indiens selon qu'ils sont ou non inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens (fédérale). Les Indiens inscrits sont inscrits à titre d'Indiens en vertu de la Loi. Les

peuples des Premières Nations et les peuples indiens qui ne sont pas inscrits en vertu de la Loi sont appelés Indiens non inscrits.

Les Inuits ont vécu traditionnellement au-dessus de la ligne arborée de ce qui est maintenant le Canada et font partie d'une vaste population inuite circumpolaire, qui comprend le Groenland, l'Alaska et la Russie. Un Inuk signifie une personne inuite.

Les Métis sont un groupe de peuples autochtones dont les ancêtres peuvent être retracés par les mariages mixtes d'hommes européens avec des femmes indiennes et des Premières Nations au 17^e siècle. Les personnes ayant des ancêtres mixtes, autochtones et non-autochtones, qui ne sont pas directement liés aux Métis du Nord-Ouest historique peuvent aussi se déclarer Métis.

Les peuples autochtones du Canada s'identifient également par leur affiliation tribale (comme Micmacs, Cris, Innus, Ojibwas) ou Premières Nations, Autochtone, Indien, Inuit ou Métis¹.

Cisgenre : Personne dont l'identité du moi coïncide avec le genre correspondant à son sexe biologique.

Consentement : L'accord volontaire et continu du plaignant de pratiquer l'activité sexuelle en question.

Discrimination fondée sur la capacité physique :

Préjugés et discrimination envers les personnes handicapées, ce qui comprend les expressions de haine envers ces personnes, le refus de l'accessibilité, le rejet de candidats handicapés lorsqu'ils cherchent un logement ou un emploi, la discrimination institutionnalisée sous forme de systèmes d'avantages faisant en sorte que les personnes handicapées ne peuvent s'extirper de la pauvreté, etc.

Ethnoculturel : Une communauté ou un groupe ethnoculturel est défini par les caractéristiques communes uniques à ce groupe et qu'il reconnaît. Par exemple, les traditions culturelles, l'origine ancestrale, la langue, l'identité nationale, le pays d'origine ou les traits physiques.

Dans la mesure où la religion est inextricablement liée à l'identité raciale ou culturelle du groupe, elle peut aussi être reconnue comme une caractéristique qui le définit. Dans certains cas, un groupe peut percevoir son origine commune comme pan-nationale ou spécifique d'une région d'origine. Ces caractéristiques constituent la base sur laquelle, en général, un groupe se distingue culturellement d'un autre.

Le terme «ethnoculturel» englobe aussi parfois des groupes dits ethnoraciaux ou racialisés. Certains emploient ces termes plutôt qu'ethnoculturel afin de préciser que les groupes qui se distinguent par des caractéristiques physiques (souvent la couleur de la peau, mais aussi d'autres traits physiques communs) sont plus vulnérables à la discrimination et aux désavantages que les autres.

Remarque : peuples autochtones — la jurisprudence reconnaît les peuples autochtones, comme ayant un statut distinct (en vertu de leur position

historique, légale et constitutionnelle unique au Canada). Nous n'incluons pas ce groupe dans notre définition d'ethnoculturel.

Remarque : désavantage — il se manifeste dans les obstacles que certains groupes doivent surmonter pour participer entièrement et de façon égalitaire à la société canadienne. Ces groupes peuvent être désavantagés socialement, politiquement, du point de vue de l'éducation et économiquement. Par exemple, des membres de certaines communautés ethnoculturelles et ethnoraciales sont victimes de discrimination, d'accès inégal aux services (p. ex. en raison de barrières linguistiques ou culturelles), de hauts niveaux de pauvreté et de vulnérabilité accrue à la violence (p. ex. être la cible de crimes haineux). Ces désavantages se traduisent parfois en conditions de vie inférieures à la norme dans des quartiers où les logements sont inadéquats et le taux de criminalité élevé, où le niveau de scolarisation est faible et où il y existe des problèmes de santé publique. Les communautés ethnoculturelles ne subissent pas toutes les désavantages ou l'exclusion de la même façon².

Expérientiel (personne) : Le présent rapport emploie le terme « personne expérientielle » pour désigner des personnes qui ont été ou sont exploitées sexuellement ou victime de la traite de personnes.

Exploitation sexuelle : 1) Exploitation sexuelle d'enfant

Le présent rapport emploie la définition que donne le gouvernement du Manitoba de l'exploitation sexuelle d'enfant (selon sa stratégie provinciale), soit « le fait de contraindre, de persuader ou d'engager une personne de moins de 18 ans à participer à un acte sexuel, au commerce du sexe ou à la pornographie, avec ou sans son consentement, en échange d'argent, de drogues, de nourriture, de protection ou d'autres nécessités ».

2) Exploitation sexuelle (générale)

Le présent rapport utilise le terme « exploitation sexuelle » pour désigner « un abus effectif ou une tentative d'abus d'une position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel, ou de confiance, dans des buts sexuels, y compris, mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique³ ».

Fémicide : Tout meurtre de filles ou de femmes au simple motif qu'elles sont des femmes⁴.

Harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel s'entend de comportements choquants ou humiliants relatifs au sexe de la victime ainsi que de comportements de nature sexuelle qui contribuent à rendre le milieu de travail intimidant, hostile ou « invivable⁵ ».

Homophobie : La peur, l'aversion irrationnelle ou la discrimination à l'égard de l'homosexualité ou de ceux qui se déclarent homosexuels ou qui sont perçus comme ayant une orientation sexuelle.

Incapacité : L'incapacité est « un phénomène complexe qui correspond à une interaction entre les caractéristiques du corps et de l'esprit d'une personne et les caractéristiques de la société dans laquelle elle vit. Une incapacité peut survenir

à n'importe quel moment au cours de la vie d'une personne; certaines personnes naissent avec une incapacité, tandis que pour d'autres l'incapacité survient plus tard dans la vie. L'incapacité peut être permanente, temporaire ou épisodique. Elle peut croître de façon constante, demeurer stable ou diminuer et peut être très légère ou très grave. Il peut s'agir de la cause aussi bien que du résultat d'une maladie, d'une blessure ou d'un abus de substances⁶ ».

Les personnes handicapées peuvent être atteintes de limites physiques, cognitives ou mentales ou d'une combinaison des trois. Par exemple, il peut s'agir (sans s'y limiter) de paralysie complète ou partielle, de déficience visuelle ou auditive, de retards cognitifs, de trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH), de trouble d'anxiété sociale, de dépression chronique ou de schizophrénie. Il est important de noter que les attitudes et les obstacles construits socialement contribuent grandement à l'acceptation et à l'inclusion sociales des personnes handicapées.

LGBT2SQ+ : La communauté LGBT2SQ+ comprend les personnes qui se déclarent lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, bispirituelles, queers, en questionnement, intersexuelles, asexuelles, pansexuelles ou de genre fluide. Cette communauté estime et encense la diversité d'orientations sexuelles, d'identités de genre et d'expressions. Elle est également très résolue à démanteler les divers systèmes entrecroisés favorisant l'oppression, les préjugés et la discrimination auxquels se heurtent ceux qui prennent cause pour les droits de la personne et les libertés, et qui font la promotion de l'inclusion et de l'acceptation.

Nouvel arrivant : Le présent rapport emploie le terme «nouvel arrivant» en tant que terme général désignant toute personne née à l'extérieur du Canada. Il comprend les immigrants, les réfugiés ainsi que les citoyens et les non-citoyens.

Racisme : La peur irrationnelle, l'aversion ou la discrimination à l'égard de personnes en fonction de leur race ou de leur ethnicité réelle ou perçue.

Sexisme : La peur irrationnelle, l'aversion ou la discrimination à l'égard de personnes en fonction de leur sexe ou de leur genre réel ou perçu.

Taux de classement des affaires :

Proportion d'affaires criminelles déclarées ayant été résolues par la police. Pour qu'une affaire soit classée, il faut qu'un auteur présumé ait été identifié et qu'il y ait suffisamment de preuves pour que la police puisse déposer ou recommander une accusation⁷.

Trafiquants : Terme utilisé pour décrire une personne, une bande ou un groupe du crime organisé impliqué dans l'une quelconque des activités décrites dans la définition de la traite des personnes de l'ONU.

Traite de personnes : Le présent rapport emploie la définition des Nations Unies de traite des personnes :

- a) « Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation.
- b) L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.
- c) Le consentement d'une victime de la traite des personnes à l'exploitation envisagée, telle qu'énoncée à l'alinéa a) du présent article, est indifférent lorsque l'un quelconque des moyens énoncés à l'alinéa a) a été utilisé.
- d) Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une "traite des personnes" même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés à l'alinéa a) du présent article;
- e) Le terme «enfant» désigne toute personne âgée de moins de 18 ans.
- f) Les États Parties établissent des politiques, programmes et autres mesures d'ensemble pour prévenir et combattre la traite des personnes et protéger les victimes de la traite des personnes⁸ ».

Transphobie : La crainte, l'aversion irrationnelle ou la discrimination fondée sur l'état ou l'identité transgenre réelle ou perçue d'une personne.

Victime, survivante : Lorsque nous faisons référence à des données quantitatives (p. ex. de Statistique Canada ou du Service de police de Winnipeg), nous employons le terme «victime» à des fins de cohérence avec la terminologie qu'utilisent ces sources. Ailleurs dans le document, nous utilisons le terme «survivant» à des fins de cohérence avec l'usage en vigueur dans les communautés féminines. Bien que nous utilisions les termes «victimes» et «survivants» en tant que synonymes dans tout le présent document, il est important de prendre note que certaines personnes pourraient estimer qu'ils ne correspondent pas à l'expérience qu'elles ont vécue. Le système juridique nomme les personnes qui ont été maltraitées, victimes, tandis que d'autres se considèrent comme survivantes parce qu'elles ont survécu à la violence sexuelle. Il est possible que certaines personnes ne s'identifient à aucun de ces termes. Le choix de déterminer la terminologie qui l'identifie appartient à la personne qui a subi la

violence sexuelle et ceux qui l'aident devraient respecter ce choix. Tout comme les effets et les réactions que suscite un crime varient d'une personne à l'autre, les contrecoups de la violence sexuelle et les mesures à prendre peuvent être aussi individuels que celui ou celle qui a subi cette violence. Il est important de se rappeler que les victimes d'un crime, y compris la violence sexuelle, ne se considèrent pas toutes comme des victimes. Certaines personnes peuvent simplement décider de ne pas s'accoler d'étiquette ni à elles-mêmes, ni à leur expérience. Des personnes, qui se sont d'abord identifiées comme victimes, peuvent passer à une autre étape et se dire survivantes, tandis que d'autres se considèrent comme telles dès le départ. Dans le présent document, le terme «victime» est utilisé pour reconnaître les violations que ces personnes ont subies. Ce faisant, nous ne voulons pas remettre en cause la résilience nécessaire pour survivre à la violence sexuelle, et ce, pendant qu'elle se produit ou après.

« Ville sûre » de l'ONU : Une ville sûre est une ville où les autorités et la société civile garantissent les droits des femmes dans tous les domaines (y compris, mais non exclusivement, la vie sociale, économique, culturelle et politique). Une ville sûre est une ville qui encourage l'élimination de la violence sexiste et où les femmes et les filles peuvent profiter des espaces publics et de la vie publique sans craindre d'être agressées. Une ville où l'État et les administrations locales suivent de près la question et prennent des mesures pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et garantissent l'accès des femmes et des filles à l'appareil judiciaire⁹.

Violence sexuelle : Un vaste concept qui comprend toute une gamme d'actes par lesquels une personne peut être l'objet d'une violation sur le plan sexuel. Notamment toutes formes de harcèlement sexuel, de relations sexuelles, de relations sexuelles forcées ou de tentatives de relations sexuelles, de contacts sexuels non désirés, de commentaires sexuels non désirés, d'atteintes à la pudeur, d'exploitation sexuelle des enfants, de mutilation génitale, d'initiation sexuelle forcée, d'exploitation sexuelle et de traite de personnes dans un but sexuel, entre autres¹⁰.

Xénophobie : La crainte irrationnelle, l'aversion ou la discrimination à l'égard des étrangers.

PARTIE 1 : CONTEXTE

WINNIPEG, VILLE SÛRE

En 2013, Winnipeg est devenue la première ville d'Amérique du Nord à se joindre à l'Initiative mondiale pour des villes et espaces publics sûrs de l'ONU (Villes sûres). C'est en 2010 qu'ONU Femmes a lancé le programme afin d'organiser une riposte d'envergure mondiale contre la violence sexuelle envers les femmes et les filles.

En tant que partenaire de l'initiative mondiale, Winnipeg, ville sûre prendra des mesures contre la violence sexuelle et la préviendra dans les espaces publics de la ville en mettant à contribution des organisations féminines et communautaires, des fournisseurs de services, les représentants de la justice ainsi que l'administration municipale et le gouvernement provincial.

Le modèle du programme Villes sûres est unique par l'accent qu'il met sur les stratégies locales de prévention de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles et la lutte contre cette violence qu'il situe dans un contexte international (en s'inspirant des conventions et des traités internationaux). Le programme Villes sûres reconnaît que la violence sexuelle envers les femmes et les filles dans les espaces publics est un problème universel intimement lié aux formes systémiques d'inégalité, à l'exclusion et à la marginalisation sociales, au désavantage institutionnel, à la sécurité urbaine et à la santé génésique.

Winnipeg, ville sûre est codirigé par la Ville de Winnipeg et le gouvernement du Manitoba (Situation de la femme Manitoba). Les principaux partenaires sont l'Université de Winnipeg, le Service de police de Winnipeg, Ka Ni Kanichik, le Klinik Community Health Centre, le Programme d'infirmières examinatrices en matière d'agression sexuelle du Centre des sciences de la santé, Winnipeg Transit et l'Institute for International Women's Rights (division du Manitoba). Ces partenariats font preuve de leadership et souhaitent vivement améliorer la sécurité des femmes à Winnipeg.

Le programme Winnipeg, ville sûre comprend quatre domaines de travail :

1. collecte et analyse de données (statistiques nationales et locales, groupes de discussion avec des femmes de la localité);
2. création de partenariats avec des membres de la population locale qui apportent leur connaissance, leur expérience et leur expertise en matière de sécurité publique, de planification urbaine, d'égalité des sexes et de lutte contre la violence envers les femmes et les filles;
3. conception et transmission d'outils de sensibilisation du public en vue d'améliorer la compréhension et la connaissance des causes et des conséquences de la violence sexuelle;
4. création de capacités organisationnelles et institutionnelles afin de mieux comprendre et prévenir les problèmes sexospécifiques, y compris la violence et la sécurité dans les espaces publics, et de riposter.

COMITÉ DIRECTEUR

L'une des premières étapes après le lancement de Winnipeg, ville sûre a été la mise sur pied d'un comité directeur pour superviser le déroulement de l'initiative. Le comité directeur est composé de représentants ayant une connaissance locale des intersections liées à l'âge, au sexe, à la race et à l'ethnicité et des expériences ayant trait à la violence envers les femmes et les filles. Les représentants du comité proviennent du gouvernement provincial et de l'administration municipale, des domaines de la santé et de la mise en application de la loi ainsi que d'organisations et d'institutions qui œuvrent pour les droits des femmes, la sécurité publique et la santé des femmes.

Les membres du comité ont été sélectionnés en raison de leur expérience communautaire, de leur capacité d'adopter des mesures qui auront une portée à court, à moyen et à long terme sur la vie de tous les jours des citoyens et pour leur expérience en matière de consensus et de travail sans égard aux affiliations politiques.

Ils constituent un groupe souple et évolutif; en effet, certains participent depuis le début de l'initiative, d'autres y ont contribué et y contribueront temporairement tandis que d'autres viennent de se joindre au comité^a.

Depuis juillet 2014, le comité directeur tient des réunions en vue de nouer des relations avec les autres personnes qui se penchent sur cette question importante et délicate. Bien que le fait ne soit pas divulgué publiquement, n'oublions pas que certains membres du comité directeur ont été victimes de violence sexuelle.

Parmi les premiers objets de discussion du comité, mentionnons les définitions, les principes directeurs et les directives générales pour l'accomplissement du travail.

DÉFINITIONS

Violence sexuelle

Selon ONU Femmes, la violence sexuelle comprend toute une gamme de comportements et d'attitudes allant du harcèlement verbal à l'agression sexuelle en passant par le viol, l'exploitation sexuelle et l'homicide. L'un des buts de l'initiative Villes sûre est d'attirer l'attention sur les autres formes de violence

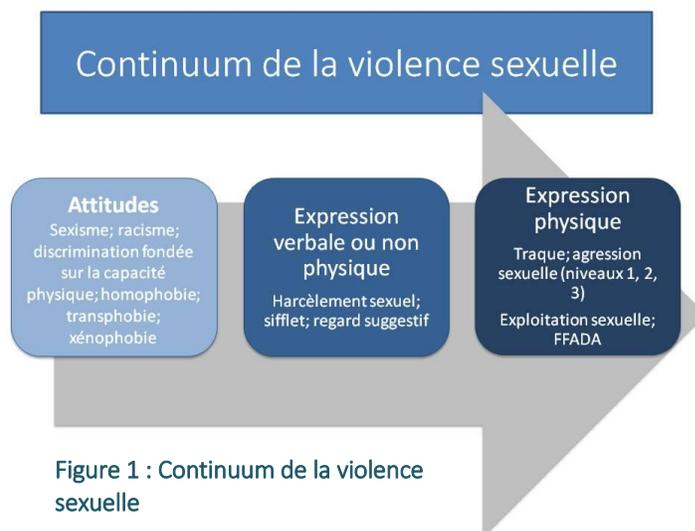


Figure 1 : Continuum de la violence sexuelle

^a Les premiers membres étaient des représentants des organismes suivants : Ka Ni Kanichihk, le Service de police de Winnipeg, le conseil de police du Service de police de Winnipeg, l'Institut for International Women's Rights (division du Manitoba), Hollaback!, le Klinik Community Health Centre, la Ville de Winnipeg, l'Université de Winnipeg, le gouvernement du Manitoba (Situation de la femme Manitoba, Enfants et Perspectives pour la jeunesse, Services aux Victimes, conseillère spéciale sur les questions touchant les femmes et les filles autochtones) ainsi que des représentants des nouveaux arrivants.

sexuelle en plus de l'agression sexuelle.

En tant que partenaire de l'initiative mondiale, le programme Winnipeg, ville sûre emploie une définition similaire de la violence. Les membres du comité directeur ont défini la violence sexuelle comme suit aux fins de la présente étude de délimitation de l'étendue : éventail d'attitudes et de comportements dommageables (ce qui comprend les stéréotypes sur le sexe ou la race), harcèlement sexuel dans la rue ou sous une autre forme, agression sexuelle, traque, viol, exploitation sexuelle, traite des personnes et homicide. La violence sexuelle peut aussi prendre la forme de femmes et filles autochtones disparues ou assassinées (FFADA).

Il est important de reconnaître que la violence sexuelle est une forme de violence sexiste et que souvent, ce sont des femmes ou des filles qui en sont victimes; néanmoins, les hommes cisgenres, les transgenres et les garçons en sont aussi victimes. La présente étude se concentre cependant sur les femmes et les filles

Environnement habilitant; culture du viol

Ce genre d'interprétation élargie de la violence sexuelle contre les femmes et les filles tient compte des facteurs environnementaux qui favorisent la violence sexuelle. Dans un article sur les programmes de prévention du viol à l'intention des hommes de la fraternité d'un collège publié en 2002 dans une revue, Tracy Davis et Deborah Liddell décrivent la violence sexuelle comme « une série de comportements appris, acquis au cours d'interactions sociales et environnementales habituelles¹¹ ». Le concept de violence sexuelle en tant que comportement appris est appelé « culture du viol » et « environnement habilitant » : une culture d'intimidation qui confine les survivants (surtout les femmes) dans des comportements particuliers pour éviter la violence sexuelle¹².

Les environnements habilitants fonctionnent par la perpétuation et le cautionnement de la violence sexuelle tout en rendant les survivants responsables de la violence qu'ils ont subie. Par la socialisation, les environnements habilitants non seulement excusent la violence sexuelle, mais l'encouragent. Des blagues apparemment inoffensives, comme celles sur le viol qui montrent que l'homme détient un droit sexuel sur le corps de la femme¹³, à la chosification sexuelle omniprésente du corps de la femme pour vendre des produits¹⁴, le corps de la femme est constamment banalisé, abaissé et déshumanisé de toutes sortes de façons.

Les incidents de violence sexuelle correspondant le plus étroitement aux croyances bien enracinées sur les auteurs et les survivantes façonnent l'acceptation du mythe du viol et y contribuent. Les récits de « victimes » (survivants) et d'agresseurs¹⁵ se terminent souvent par des condamnations réduites et un faible taux de signalement¹⁶. La sympathie pour les agresseurs reconnus coupables, particulièrement ceux qui ont un pouvoir social et des privilèges (p. ex. les athlètes et les célébrités)¹⁷, banalise leur responsabilité. En outre, les hypothèses culturellement acceptées fondées sur l'intersection des sexes, de la race et de la classe sont inscrites dans le binôme « bonne » victime par opposition à « mauvaise victime » (survivants) et souvent, imposent le type de survivante qui obtiendra sympathie et soutien¹⁸.

Une attention accrue a été portée aux incidents de violence sexuelle impliquant l'usage de drogues ou d'alcool, particulièrement sur les campus des écoles postsecondaires. Les environnements habitants fonctionnent en brouillant les lignes de démarcation entre persistance et contrainte. Ces environnements traitent l'aptitude à consentir affaiblie (par l'usage d'alcool ou de drogues) comme un moyen légitime d'obtenir une relation sexuelle et ne font pas de cas de la violence sexuelle non physique, l'estimant être sans rapport avec une agression sexuelle¹⁹. En d'autres mots, un environnement habitant est un environnement qui encourage les reproches faits aux victimes et impute aux femmes la responsabilité de ne pas se faire agresser sexuellement. Il encourage les délinquants en suggérant que si leur comportement n'est pas accepté, du moins, il ne leur sera pas reproché et laisse également entendre aux survivants qu'ils sont responsables de leur agression²⁰. Dans un tel environnement, la probabilité de se confier aux autres, de chercher à obtenir de l'aide médicale ou d'autres services professionnels ou de signaler officiellement l'agression sexuelle est grandement diminuée. Ces exemples illustrent un phénomène culturel largement répandu, qui encourage et renforce la violence sexuelle. Pour que les stratégies de prévention et d'intervention soient efficaces, elles doivent viser à changer la mentalité culturelle qui cautionne la violence sexuelle et lui permet de primer.

« Ville sûre »

ONU Femmes décrit une « ville sûre » comme suit : 1) une ville où les autorités et la société civile garantissent les droits des femmes dans tous les domaines; 2) une ville qui encourage l'élimination de la violence sexiste et offre des opportunités identiques aux hommes et aux femmes dans toutes les sphères de la vie sociale, économique, culturelle et politique (accès à l'emploi, à l'éducation, à la participation politique, aux ressources et aux loisirs, etc.)²¹.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les réunions du comité directeur ont fourni des directives générales. Favoriser une culture de prévention exige des efforts organisés et des engagements communs, des buts bien définis et par-dessus tout, une volonté collective d'aborder les réalités complexes et difficiles à l'aune de l'égalité, de la participation et de l'appropriation.

Les membres du comité ont accentué l'importance d'accorder la priorité à la recherche, aux programmes et aux services dirigés par des Autochtones en tant que partie intégrante de l'initiative anti-violence. Ce qui souligne l'importance de faire participer les femmes autochtones à toutes les phases du travail relatif à Winnipeg, ville sûre, ce qui inclut la recherche, la conception des programmes, leur mise en œuvre et leur évaluation.

Les membres du comité reconnaissent également que la violence sexuelle se répercute sur les femmes et les filles de différentes origines. Par le simple fait d'être femme ou d'être perçue comme telle, les femmes et les filles courent un risque accru de subir diverses formes de violence sexuelle.

L'un des objectifs principaux du programme Villes sûres est de joindre les personnes les plus touchées par la violence sexuelle et celles qui demeurent désavantagées et marginalisées dans les sites d'intervention, et de rester inclusif. Une chose essentielle au succès du programme Villes sûres

est de trouver des solutions propres à un contexte, qui abordent les expériences locales et y donnent suite. Pour que Winnipeg, ville sûre réussisse, le programme doit inclure les expériences de personnes issues des sous-sections de la population et les mesures appropriées pour régler les problèmes. Ces sous-sections sont : les jeunes femmes, les femmes handicapées, les femmes des communautés ethnoculturelles, les nouvelles arrivantes et les immigrantes, les personnes de la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, bispirituelle, queer, intersexuelle et asexuelle (LGBT2SQ+), qui courent un risque accru de subir la violence sexuelle.

Le comité directeur a proposé les quatre principes directeurs suivants pour Winnipeg, ville sûre :

1. reconnaître un continuum de violence sexuelle contre les femmes et les filles allant des stéréotypes sexistes au harcèlement, aux agressions sexuelles, à l'exploitation sexuelle et à l'homicide;
2. reconnaître la portée de la colonisation historique et actuelle des femmes et des filles autochtones et leur expérience de violence sexuelle en donnant la priorité aux réclamations faites par des Autochtones, à la réconciliation, à l'allocation de ressources pour les interventions et aux résultats;
3. veiller à l'inclusion des femmes différentes et marginalisées dans la région, notamment, les femmes ayant des incapacités physiques ou cognitives, les femmes des communautés ethnoculturelles, les nouvelles arrivantes, celles qui sont sans domicile et celles qui sont ou ont été exploitées sexuellement;
4. découvrir certaines des raisons sous-jacentes qui incitent les femmes à ne pas signaler la violence sexuelle en analysant les données statistiques par rapport aux expériences et aux points de vue des femmes et des filles qui les ont subies.

Après avoir défini les principes directeurs de base, les membres du comité ont examiné où (géographiquement) ils devaient cibler l'initiative.

CHOIX DES SITES

Le programme Villes sûres est fondé sur l'idée que la plupart des initiatives prometteuses sont élaborées pour répondre aux besoins uniques des femmes et des filles d'une localité en bâtissant sur les forces et les initiatives locales. Le comité directeur a reçu le mandat de déterminer des endroits précis de Winnipeg où il devait cibler ses efforts. Deux sites de Ville sûre ont été choisis :

- site 1 : cinq quartiers du centre-ville de Winnipeg (South Portage, Spence, Portage-Ellice, Central Park et West Alexander);
- site 2 : le campus de l'Université de Winnipeg.

Ces deux sites sont décrits en détail à la partie 3.

ÉTUDE DE DÉLIMITATION DE L'ÉTENDUE

Pour orienter la mise au point du programme Winnipeg, ville sûre, le gouvernement du Manitoba (Situation de la femme Manitoba) et la Ville de Winnipeg ont entrepris de réaliser une étude de délimitation de l'étendue avec les organisations féminines, le Service de police de Winnipeg et des

partenaires communautaires. Chaque ville qui participe au programme mondial fait ce premier pas afin d'approfondir sa connaissance de la nature et de l'étendue du harcèlement sexuel et d'autres formes de violence sexuelle contre les femmes et les filles dans les espaces publics et pour déterminer le contexte dans lequel elles se produisent.

L'étude de délimitation de l'étendue vise à :

- décrire la prévalence des expériences de violence sexuelle à l'échelle nationale, provinciale et locale;
- fournir un cadre de référence et une stratégie pour prévenir la violence sexuelle contre les femmes et les filles à Winnipeg et la réduire;
- brosser un tableau de la prévalence de la violence sexuelle contre les femmes dans les espaces publics;
- transmettre au public davantage de détails sur le travail qu'ont entrepris les intervenants du programme Winnipeg, ville sûre à ce jour.

L'étude de délimitation de l'étendue a pour but de faire la lumière sur les domaines d'enquête suivants :

1. Quelles sont les principales questions qui devront être examinées relativement au harcèlement sexuel et à d'autres formes de violence sexuelle dans le site d'intervention?
2. Qui subit la violence sexuelle et comment? Qui sont les auteurs de violence sexuelle?
3. Quelles stratégies de réduction et de prévention de la violence sexuelle sont actuellement mises en application?
4. De quelles lacunes en matière de connaissance peut-on tirer profit pour améliorer les stratégies d'interventions actuelles et futures?
5. Quelles sont les directives générales et les résultats souhaités de l'initiative?
6. De quelles façons pouvons-nous garantir que les stratégies d'intervention utiliseront l'apport et les commentaires de la population visée et se traduiront par des objectifs mesurables et atteignables?

Les renseignements rassemblés sur ces domaines d'enquête guideront la mise au point d'initiatives et de programmes locaux.

Méthodologie

Le présent document a été rédigé en consultation avec les principaux intervenants et s'appuie sur des recherches quantitatives et qualitatives provenant de la population visée, du milieu universitaire et de sources gouvernementales. Il comprend des données provenant de Statistique Canada, comme l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2009 et de 2014, l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, le recensement de 2011 et les Déclarations uniformes de la criminalité de diverses années. D'autres données statistiques issues de CrimeStat du Service de police de Winnipeg et des

rapports annuels ont aussi été utilisés^b. Le travail de délimitation de l'étendue s'inspire aussi de petits ensembles de données qui ciblent des populations en particulier et de données quantitatives collectées auprès d'organisations communautaires. Mais avant tout, l'étude comprend des données tirées de conversations communautaires avec des femmes autochtones animées par Ka Ni Kanichihk, de conversations avec de nouvelles arrivantes et d'entrevues avec des répondants clés, notamment, la police et des fournisseurs de soins de santé. Il est essentiel d'écouter celles qui ont directement subi la violence sexuelle dans l'espace public de Winnipeg pour combler les lacunes en matière de connaissance et pour faciliter une démarche proactive vers la prévention et l'élimination de la violence sexuelle contre les femmes et les filles à Winnipeg.

Lors de l'élaboration de la méthodologie de l'étude de délimitation de l'étendue, le comité directeur s'est servi du guide sur les études de délimitation de l'étendue d'ONU Femmes²², un document préparé pour aider les villes qui participent au programme de Villes sûres.

Limites

La présente étude de délimitation de l'étendue ne vise pas à présenter un examen complet de toutes les publications qui existent sur la violence contre les femmes et les filles (en raison du manque d'études de qualité, de ressources limitées et du but restreint de l'étude). Aux fins de notre étude, un examen préliminaire d'expériences de violence sexuelle envers les femmes et les filles à Winnipeg a suffi. Il convient toutefois de signaler certaines difficultés liées à la détermination précise de l'étendue du problème de la violence sexuelle à Winnipeg (ou n'importe où).

Les limites concernant l'ensemble des publications sur le sujet de la violence sexuelle contre les femmes sont bien étayées²³ et soulignent la nécessité d'utiliser des sources de données variées pour obtenir un tableau complet de cette question complexe.

Au Canada, il existe deux sources principales de données sur les taux de prévalence de la violence sexuelle : l'Enquête sociale générale (ESG) et la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), l'Enquête sociale générale est une enquête d'autodéclaration sur le crime avec violence menée tous les cinq ans (la plus récente a eu lieu en 2014). Les données collectées par la Déclaration uniforme de la criminalité sont mises à jour régulièrement, analysées et publiées chaque année. Ces deux études sont limitées quant à leur capacité de dévoiler exactement la prévalence de la violence sexuelle au Canada.

L'une des raisons pour lesquelles les données sur la violence sexuelle au Canada en sous-estiment beaucoup la prévalence est que ces sources ne captent que les actes violents qui correspondent au seuil criminel tel qu'il est défini dans le *Code criminel du Canada*²⁴, le premier indicateur de violence sexuelle étant l'agression sexuelle. Le *Code* indique trois types d'infractions en matière d'agression sexuelle : agression sexuelle générale (agression sexuelle 1), agression sexuelle armée ou avec

^b Remarque : au départ, l'étude s'est concentrée sur les données de 2011 à 2013, mais comme sa rédaction s'est poursuivie jusqu'en 2016, nous avons mis l'étude à jour afin d'inclure des données plus récentes lorsqu'elles étaient accessibles.

menaces à un tiers causant des lésions corporelles (agression sexuelle 2) et agression sexuelle grave (agression sexuelle 3) [articles 271, 272 et 273].

L'une des difficultés évidentes lorsque nous nous appuyons sur ces données pour décrire la prévalence de la violence sexuelle est que l'agression ne constitue qu'un seul acte dans un continuum de violence sexuelle. Même en ce qui concerne les statistiques dont nous disposons sur la violence sexuelle déclarée à la police (ou autodéclarée par la victime elle-même), il existe souvent peu de renseignements collectés ou rapportés sur les particularités de l'incident, mis à part le sexe et parfois, la race de la victime. Certaines populations (personnes sans domicile, de passage ou nouveaux arrivants récents au Canada) ne seront pas représentées adéquatement, si tant est qu'elles le soient, dans les données.

Une autre difficulté majeure lorsque l'on se fie à ces données est que le taux de signalisation des agressions sexuelles et de toutes les formes de violence est très bas. Selon les estimations les plus récentes de Statistique Canada, 95 % des agressions sexuelles ne sont pas déclarées à la police²⁵.

Lorsque cela était possible, nous avons complété les données quantitatives avec des données qualitatives et des études de moindre envergure qui ciblaient des populations particulières; cependant, nous reconnaissons qu'il subsiste bien des lacunes dans l'information présentée ici. Elles aideront le comité directeur à déterminer les domaines prioritaires à l'avenir.

La présente étude est axée sur la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles. Nous reconnaissons cependant que chacun peut être victime de violence sexuelle, indépendamment de son sexe ou de son identité.

La violence sexuelle contre qui que ce soit est un crime et ne devrait pas être tolérée, cautionnée ou encouragée. Alors que le but de la présente étude est d'examiner la complexité de la violence sexuelle contre les femmes et les filles, les victimes de violence sexuelle peuvent ne pas s'identifier à des femmes ou à des personnes du genre féminin (ou ne pas être perçues comme telles). Un examen beaucoup plus vaste et plus exhaustif est nécessaire pour cerner le panorama complet de toutes les victimes de violence sexuelle.

PARTIE 2 : TENDANCES EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE

TENDANCES NATIONALES EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE AU CANADA : CE QUE NOUS SAVONS

QUOI : LA VIOLENCE SEXUELLE

Comme nous l'avons dit à la partie 1, le comité directeur a adopté une définition de violence sexuelle pour orienter le travail de Winnipeg, ville sûre. Cette définition comprend toute une gamme d'attitudes et de comportements dommageables, comme les stéréotypes sur le sexe ou la race, le harcèlement sexuel dans la rue ou sous une autre forme, l'agression sexuelle, la traque, le viol, l'exploitation sexuelle, la traite des personnes et l'homicide. Le comité directeur reconnaît également que la violence sexuelle peut aussi prendre la forme de femmes et filles autochtones disparues ou assassinées.

RÉPERCUSSIONS DE LA VIOLENCE SEXUELLE ET RÉACTIONS

Si les effets physiques de la violence sexuelle dépendent de la gravité de l'agression, les répercussions physiologiques et psychologiques qui s'ensuivent, elles, sont souvent dommageables et à long terme. Le vaste éventail de réactions des survivants dépend de plusieurs facteurs individuels, comme (mais non limités à) l'âge, les caractéristiques de la personnalité (sens de la résilience, estime de soi, conscience de sa propre valeur), les stratégies d'adaptation apprises et les expériences passées de dépression, d'anxiété, de traumatismes et de violence sexuelle (y compris l'exploitation sexuelle d'enfants)²⁶.

Les répercussions de la violence sexuelle peuvent être à court ou à long terme²⁷. Parmi les effets physiologiques, mentionnons les nausées, les maux de tête, la difficulté à se concentrer, la difficulté à trouver le sommeil ou à rester endormi et la tension musculaire. Les survivants peuvent avoir des rappels d'image, des troubles de mémoire, une mauvaise concentration, des réactions d'effarouchement et vivre dans un état d'alerte constant²⁸. Les réactions émotionnelles peuvent prendre la forme de colère, d'irritabilité, de tristesse, de sentiment de culpabilité, de honte, de peur, d'humiliation et de sentiment d'impuissance. Les survivants peuvent se désensibiliser sur le plan émotionnel et se retirer de la vie sociale. D'autres peuvent se lancer dans des comportements sexuels risqués dans une tentative d'adaptation. Pour d'autres, le stimulus sexuel, après l'agression, peut engendrer de l'anxiété et des souvenirs envahissants. Ces rappels peuvent raviver le traumatisme et donner lieu à une dysfonction sexuelle ou à l'abstinence²⁹.

Dans les cas où de l'alcool ou des drogues ont été consommés avant l'agression, il peut être particulièrement compliqué de faire face aux enjeux de la violence sexuelle. Les survivantes peuvent rejeter le blâme sur elles-mêmes, ce qui risque de donner lieu à un sentiment intense et persistant de culpabilité et de regret³⁰. Il est intéressant de noter que la perception d'une responsabilité

personnelle et d'une culpabilité chez les survivantes est également souvent présente même dans les cas où l'intoxication n'était pas un facteur. Ce qui démontre que bien des femmes transposent la responsabilité de la violence de l'agresseur à elles-mêmes sans égard aux circonstances entourant l'agression.

En ce qui a trait aux relations interpersonnelles, les survivantes peuvent « trouver difficile de se fier aux autres... d'interagir avec les personnes qui leur rappellent l'auteur de la violence... de tolérer l'intimité émotionnelle ou sexuelle, et ont des difficultés à fixer des limites, à s'affirmer ou à être seules³¹ ». Pour les raisons indiquées ci-dessus, elles peuvent éprouver des difficultés à accomplir les tâches quotidiennes, comme l'éducation des enfants, les études ou le travail et peuvent avoir besoin d'un soutien accru dans ces domaines de la part de la famille et des amis. Indubitablement, le traumatisme infligé par la violence sexuelle peut avoir un effet d'entraînement, non seulement sur la survivante, mais aussi sur les personnes de son entourage.

État de stress post-traumatique (ESPT)

Comme il a déjà été dit, les survivants de violence sexuelle réagissent et s'adaptent de différentes façons. Par conséquent, ils ne répondent pas tous aux critères de l'état de stress post-traumatique (ESPT) en raison de la gravité de la violence sexuelle, de facteurs de personnalité ou d'accès aux services de soutien et de mécanismes de saine adaptation. D'autres, qui ne tentent pas d'obtenir un soutien professionnel, ne seront donc pas diagnostiqués comme étant en train de développer un état de stress post-traumatique. Bien que tous les survivants de traumatismes soient à risque de développer un état de stress post-traumatique, les survivants d'agression sexuelle le sont plus que les autres³². Pour répondre aux critères de stress post-traumatique, la réaction à l'événement traumatisant doit comprendre une combinaison de facteurs, comme éprouver une peur extrême, revivre le traumatisme, éprouver un sentiment d'impuissance, éviter les stimuli associés à l'événement traumatisant, avoir des symptômes persistants et accrus de vigilance et d'anxiété et un affaiblissement de la réactivité. Ces symptômes doivent durer plus d'un mois et peuvent être qualifiés d'aigus (la durée des symptômes est de moins de trois mois) ou de chroniques (la durée est de trois mois ou plus)³³. Il peut s'avérer difficile de connaître des changements de vie positifs après une agression sexuelle en raison des blessures et des stigmates interpersonnels causés par ce qui s'est passé.³⁴

Guérison

Appréhender la violence sexuelle, s'y adapter et en guérir ne se fait pas de façon simple et continue. Les réactions d'une multitude de survivants montrent clairement qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise façon de réagir à ces épreuves³⁵. Si certains cherchent l'appui de leur réseau de soutien naturel (famille et amis) et l'obtiennent, d'autres préfèrent s'en remettre aux services professionnels, par exemple, une consultation psychologique. D'autres encore préfèrent une combinaison des deux. Sans surprise, le réseau social d'un survivant est un puissant facteur modérateur des effets de l'agression. C'est-à-dire que la mesure dans laquelle les proches du survivant le croient et le soutiennent influence son processus de guérison³⁶. Une étude des expériences vécues par des survivants avec des fournisseurs de service a révélé que les expériences

négligentes auprès du système de justice pénale et du réseau médical accroissent les symptômes de stress post-traumatiques³⁷.

Lorsque les personnes qui jouent un rôle de soutien font preuve de compassion et de compréhension, le survivant est plus susceptible de recouvrer son sentiment de sécurité et la probabilité qu'il développe d'autres traumatismes est réduite.

La guérison peut survenir tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un contexte psychothérapeutique à l'occidentale. Beaucoup de femmes autochtones trouvent la guérison grâce à des méthodes traditionnelles et à la participation à des stratégies de guérison fondées sur la culture qui peuvent comprendre, sans y être limitées, des échanges, des cercles de la parole, des séances de sudation, le jeûne, des banquets, des fêtes, des quêtes de la vision, des médecines traditionnelles et des cérémonies et exercices spirituels³⁸. La cérémonie du bain de cèdre en particulier est une cérémonie employée pour faciliter la guérison de la violence sexuelle et du traumatisme qu'elle cause. Certaines femmes trouvent la guérison dans l'art³⁹, la méditation et le yoga⁴⁰, en participant à des activités religieuses et en priant. D'autres peuvent adhérer aux idéologies féministes qui évaluent les déséquilibres entre les sexes et la sexualité et font la promotion de l'égalité des sexes. La participation à des activités féministes, comme les marches *Take Back the Night* peuvent donner aux survivants la force de réclamer leur droit à occuper l'espace public en toute sécurité. Une chose commune aux différentes façons qu'ont les survivants d'atteindre la guérison est de donner un sens à leurs expériences, de recevoir le soutien et l'approbation des autres, et de reconquérir leur sexualité ainsi qu'un sentiment de sécurité.

FAIBLES TAUX DE SIGNALEMENT

Plusieurs facteurs importants et concomitants contribuent à la raison pour laquelle les crimes commis dans le continuum de la violence sexuelle sont si abondamment non signalés. Il est essentiel d'examiner ces facteurs si nous voulons rapprocher la disparité entre la prévalence et le signalement de la violence sexuelle. Bien que l'examen de tous les facteurs qui empêchent les femmes et les filles de déclarer la violence sexuelle ne s'inscrive pas dans le cadre de la présente étude, il est indispensable d'attirer l'attention sur certaines façons qu'elles ont de faire face à la situation pour découvrir ce qui influence les faibles taux de signalement. La compréhension de ces facteurs concourra à la mise au point de stratégies d'intervention appropriées tant dans le contexte de Winnipeg que dans le contexte mondial.

Le harcèlement dans la rue est une forme de harcèlement sexuel qui se produit dans les espaces publics. Au cœur de cette forme de harcèlement se trouve une dynamique du pouvoir qui rappelle aux groupes historiquement subordonnés (les femmes et les personnes de la communauté LGBT2SQ+) leur vulnérabilité dans les espaces publics⁴¹. Malgré l'évidence de plus en plus claire qu'un grand nombre de femmes et de filles subissent certaines formes de harcèlement sexuel dans les espaces publics⁴², la plupart d'entre elles ne le signaleront pas officiellement. En fait, les données⁴³ suggèrent que le harcèlement sexuel à l'égard des femmes et des filles dans les espaces publics est si commun qu'elles ne peuvent que s'y attendre, mais aussi, qu'elles développent une multitude de comportements pour essayer de l'éviter. Dès leur plus jeune âge, les femmes et les

filles se font servir des mises en garde sur la façon d'éviter la violence sexuelle dans les espaces publics⁴⁴. Il s'agit de stratégies, comme éviter certains quartiers, les espaces clos (stationnements, garages), éviter de marcher seule, ne pas porter de vêtements suggestifs, se munir d'instruments d'autoprotection et suivre des cours d'autodéfense. Il est important de noter que ces comportements contraignants et d'autres ne réduisent pas les probabilités d'agression. Au contraire, ils font partie d'un environnement habilitant qui impute la responsabilité aux survivants plutôt qu'aux agresseurs. Parce que la menace, la peur et l'expérience du harcèlement sexuel sont si normalisées et qu'elles sont perçues comme faisant partie de la vie de femme⁴⁵, bien des femmes et des filles ne se rendent pas compte qu'il s'agit d'une violation de leur droit de jouir des espaces publics en toute sécurité.

Les incidences de harcèlement qui se produisent dans un très court laps de temps sont extrêmement difficiles à signaler. Par exemple, si un harceleur passe en auto près d'une femme et lui lance des commentaires blessants ou si quelqu'un lui tâtonne le corps dans une foule, elle pourra difficilement identifier son harceleur. Cela nuit à la possibilité qu'elle pourrait avoir de le confronter ou de signaler le fait aux autorités. Pour les femmes dont le travail dans les espaces publics entraîne divers degrés de sexualisation (restaurants et bars) et dont les corps sont déjà traités comme une marchandise (exploitation sexuelle), le harcèlement sexuel peut être compris comme une sorte de risque professionnel auquel on s'attend. En outre, le harcèlement sexuel que subissent les femmes qui sont exploitées est compliqué par le risque accru de violence auquel elles sont confrontées. Les femmes et les filles exploitées peuvent décider de ne pas réagir à la violence ou au harcèlement sexuel et de ne pas le signaler. Pour certaines, des formes de violence sexuelle deviennent normales. Elles peuvent craindre la police, ce qui rend peu probable une confrontation des agresseurs par les survivantes et encore moins le signalement aux autorités.

Agression sexuelle

Selon la plus récente Enquête sociale générale (enquête d'autodéclaration) sur la victimisation réalisée en 2014, **seulement 5 %** des agressions sexuelles subies par les Canadiens de plus de 15 ans sont signalées à la police. Ce qui constitue une baisse en comparaison de l'enquête précédente qui estimait le pourcentage d'agressions sexuelles signalées à 12 %⁴⁶.

Les survivants qui ont participé aux différents cycles de l'enquête ont dévoilé certains facteurs ayant contribué au fait qu'ils n'ont pas signalé la violence sexuelle qu'ils ont subie : ils n'ont pas cru que c'était assez important; l'incident a été réglé d'une autre façon; ils ont estimé qu'il s'agissait d'une affaire personnelle; ils ne voulaient pas que la police s'en mêle.

Si de nombreuses femmes et filles ne signalent pas officiellement une agression sexuelle, elles s'en sortent en utilisant d'autres formes de soutien. Par exemple, après qu'un célèbre animateur de radio eut été accusé d'avoir agressé sexuellement plusieurs femmes, le mot-dièse, #beenrapedneverreported⁴⁷, a généré plus de sept millions de gazouillis dans le média social Twitter en seulement quelques jours⁴⁸. Cela démontre l'universalité de la violence sexuelle, la sombre réalité que les survivants ne produisent pas de signalement et la nécessité pour eux de se doter d'un organe

médiatique leur permettant de discuter de leurs expériences. Remarque : l'animateur radio a été reconnu non coupable.

Le signalement d'une agression sexuelle est d'autant plus compliqué pour les femmes marginalisées en raison de la perception selon laquelle la police manifeste une attitude hostile envers leurs communautés. Les femmes marginalisées peuvent penser qu'on ne les croira pas à cause de leur classe sociale, de leur quartier, de leur situation d'emploi, de leur orientation sexuelle, de leur identité sexuelle, d'une incapacité, de leur âge, de leur race ou de leur ethnicité. Selon le *Rapport du Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones*⁴⁹, le problème de la sous-déclaration peut en partie s'expliquer par la relation houleuse d'un point de vue historique entre la police et les communautés autochtones et la difficulté qu'ont les membres de ces communautés, encore aujourd'hui, à lui faire confiance et à la percevoir comme un agent de protection⁵⁰. Si l'agresseur passe pour un membre du même groupe marginalisé que la survivante, elle ne voudra peut-être pas aller de l'avant afin de protéger la réputation du groupe. Les nouvelles arrivantes peuvent être habituées aux relations hostiles entre la police et leurs communautés et par conséquent ne pas s'adresser à elle pour avoir de l'aide⁵¹. Les normes culturelles et les différences de langues et de façon de communiquer peuvent aussi constituer des obstacles à la signalisation. L'accès à un interprète n'est pas toujours simple et souvent, les femmes qui en ont besoin font appel à des membres de la famille ou de leur communauté qui offrent ce service. Ce qui signifie que la femme devra divulguer l'information sur l'agression à davantage de personnes. Si certaines survivantes y voient une source de réconfort, pour d'autres, l'idée de dévoiler des renseignements aussi intimes à la famille ou à un membre de la communauté peut suffire à les empêcher de signaler la chose officiellement.

Réitération du traumatisme

Un autre facteur important à prendre en considération quand vient le temps de signaler officiellement un acte de violence sexuelle est le risque de réitérer le traumatisme. Comme c'est le cas pour toutes les autres affaires pénales, la scène du crime doit être analysée. La violence sexuelle est unique en ce sens que la scène du crime (du moins en partie) est le corps du survivant. Les survivants ont toujours le choix de demander ou non de l'aide médicale, d'être évalués par une infirmière examinatrice en matière d'agression sexuelle et de remplir un rapport de police⁵². Pour certains, le fait de subir un examen physique et d'être évalué par une infirmière tout de suite après avoir vécu une agression sexuelle s'avère trop accablant. Cet examen n'est pas essentiel pour remplir un rapport officiel, mais s'il n'a pas lieu, les autorités pourraient être privées de preuves potentiellement valables pour une accusation criminelle^c.

Obtenir justice

Le processus de traitement d'une affaire pénale peut être une expérience très longue et épuisante sans égard à la nature du crime. Ainsi le risque de réitération du traumatisme perdure si les

^c Il est important de prendre note qu'une victime peut, à n'importe quel moment, retirer son consentement à passer un examen physique. Son consentement à l'examen n'implique pas un consentement à déclarer officiellement l'agression.

survivants de la violence sexuelle décident de signaler officiellement l'affaire. Ce processus peut comprendre des divulgations à la police et des témoignages aux divers stades d'un procès. Dans une étude exhaustive menée en 2008 sur les expériences de survivants qui ont paru devant les tribunaux pénaux du Canada, des chercheurs ont constaté que si, en principe, les droits définis dans les lois canadiennes visent des objectifs admirables, des lacunes considérables existent entre les attentes des survivants et ce qu'ils peuvent obtenir des tribunaux⁵³. En effet, ils entrent dans un monde de règles et de procédures inconnues imprégné d'un langage inaccessible, ce qui met constamment leur résistance émotionnelle à l'épreuve.

La présente étude a cependant révélé que beaucoup de survivantes estimaient que la police les avait soutenues tout au long de l'enquête. En fait, moins de 25 % des survivantes ayant participé à l'étude ont déclaré que la police avait été insensible à leurs besoins et à leur situation. Parmi celles qui avaient vécu une expérience différente de la majorité, certaines ont affirmé s'être senties traitées comme des suspectes et non comme des survivantes. L'une d'entre elles a dit que l'avocat de la défense s'en était pris à son caractère et avait utilisé son passé sexuel comme preuve de l'innocence du défendeur. Dans deux cas, les expériences négatives ont été attribuées à l'état d'intoxication de la survivante⁵⁴. Une autre survivante s'est sentie trompée par sa journée au tribunal lorsque le défendeur a plaidé coupable et que, par conséquent, elle n'a pas été autorisée à lire sa propre déclaration de la victime.

Dans 56,6 % des cas qui ont fait l'objet d'un procès, le délinquant a été déclaré coupable des faits qui lui étaient reprochés. Dans environ le tiers des cas (36 %), le délinquant a été condamné à la prison⁵⁵. La majorité des survivantes n'étaient pas satisfaites des résultats. Les peines que les survivantes ont perçues comme injustes semblent avoir été un facteur essentiel du façonnement de leurs expériences⁵⁶.

Les survivantes cherchent à obtenir justice afin que leur expérience personnelle soit validée et elles risquent de se sentir traumatisées à nouveau lorsque le système qu'elles croient conçu pour les protéger ne les protège pas. En effet, le faible taux de condamnations envoie les messages suivants à la culture générale : les survivantes sont peu susceptibles que justice leur soit rendue et les auteurs des actes répréhensibles ne seront vraisemblablement pas punis, ce qui augmente la probabilité que la violence sexuelle demeure largement un crime non signalé.

QUI : FACTEURS DE RISQUE DE VIOLENCE SEXUELLE

Sexe

Au Canada, les femmes risquent davantage que les hommes de subir un crime violent, quel qu'il soit, y compris l'agression sexuelle et d'autres formes de violence sexuelle⁵⁷. Selon l'Enquête sociale générale de 2014, 87 % des agressions sexuelles avaient été commises contre des femmes (37 pour mille)⁵⁸. Statistique Canada révèle que les taux d'agression sexuelle sont demeurés stables au cours des 25 dernières années (contrairement à certaines autres formes de violence sexiste, qui ont légèrement décliné pendant la même période)⁵⁹. Des différences importantes existent entre les sexes en matière de taux d'infractions sexuelles (déclarées à la police ou autodéclarées), et ce, dans

chaque province et territoire du Canada et sont particulièrement élevées dans l'ouest du Canada, y compris au Manitoba.

Âge

La jeunesse est constamment indiquée en tant que facteur de risque de violence contre la femme, y compris de violence sexuelle, tant dans les données de victimisations déclarées à la police que dans celles qui sont autodéclarées.

Les différences entre les sexes en matière de violence se perpétuent dans la vie adulte. C'est dans le groupe d'âge des femmes de 15 à 24 ans que l'on trouve les taux les plus élevés de violence sexuelle⁶⁰. Selon l'Enquête sociale générale de 2014, les taux d'agressions sexuelles contre les femmes âgées de 15 à 24 ans étaient deux fois plus élevés que dans tout autre groupe d'âge⁶¹.

Au cours des années passées, les médias ont porté une attention accrue à la violence sexuelle sur les campus des collèges et des universités au Canada. Des sondages menés auprès des étudiants des collèges et des universités en Amérique du Nord ont dévoilé qu'environ le quart des étudiantes de niveau postsecondaire ont subi des agressions ou des tentatives d'agressions sexuelles. Dans 90 % des cas, la femme connaissait l'agresseur.⁶²

POPULATIONS VULNÉRABLES

Alors que la violence sexuelle frappe des femmes de divers milieux socioéconomiques, une multitude de sources — dont des rapports gouvernementaux et des étudiants des universités — confirment que des sous-populations de femmes subissent plus de violence sexuelle que les autres. Dans bien des cas, alors qu'il existe une preuve conditionnelle pour confirmer la vulnérabilité accrue de certaines populations de femmes, il existe aussi d'importantes lacunes en matière de connaissances.

Femmes autochtones

Les femmes autochtones ressentent une marginalisation grave dans la société canadienne et sont plus susceptibles que les femmes non-autochtones d'être victimes d'un crime violent, y compris la violence sexuelle. Trente pour cent des Autochtones ont affirmé que leur foyer avait été victime d'au moins un des crimes violents évalués dans l'Enquête sociale générale de 2014, comparé à moins d'un cinquième (19 %) pour les personnes et les foyers non-autochtones⁶³. Le taux de victimisation avec violence de 2014 (qui couvre l'agression sexuelle, le vol et l'agression physique) était beaucoup plus élevé chez les femmes autochtones que chez les non-autochtones. Cela était vrai de tous les types de crimes violents évalués par l'index. En termes d'agression sexuelle, le taux chez les femmes autochtones était de 115 pour 1 000, comparé à 35 pour 1 000 chez les non-autochtones⁶⁴. Les taux véritables seraient plus élevés, compte tenu des obstacles que les femmes autochtones rencontrent en matière de signalement.

Même lorsque les facteurs de risques évalués par l'Enquête sociale générale étaient réfrénés, l'identité autochtone en soi demeurait un facteur important de risque de victimisation dans le cas des femmes (mais non des hommes); ce qui signifie que pour les femmes autochtones, d'autres facteurs que ceux évalués par l'enquête entraient peut-être en jeu⁶⁵.

D'autres formes de violence grave et extrême ainsi que l'apathie frappent les femmes et les filles autochtones de façon disproportionnée, y compris l'homicide. Les femmes autochtones représentent 4,3 % de la population canadienne, mais selon la GRC, elles sont victimes de 16 % des homicides commis au Canada⁶⁶. Le rapport de la GRC de 2014, *Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national*⁶⁷, fait état de 1 181 homicides et disparitions non résolus de femmes autochtones au Canada depuis 1952. Ce nombre comprend les 1 017 femmes autochtones assassinées de 1980 à 2012 et les 169 disparues. Soixante et un des 169 incidents de disparitions sont tenus pour accidentels et 108 demeurent suspects. Ces chiffres sont supérieurs à ceux des estimations de rapports précédents d'Amnistie internationale, de l'Association des femmes autochtones du Canada et d'autres sources⁶⁸. Le même rapport a révélé que les taux d'homicides de femmes et de filles autochtones demeuraient stables tandis que ceux des femmes et des filles non-autochtones étaient à la baisse⁶⁹.

Un rapport de 2015 des Nations Unies a révélé que les jeunes femmes autochtones sont « cinq fois plus susceptibles que les autres femmes canadiennes du même âge de mourir des suites d'actes violents; et... que les femmes et les filles autochtones subissent des niveaux élevés d'exploitation et de violence sexuelles dans leurs familles, leurs communautés et dans la société en général⁷⁰ ».

La violence contre les femmes autochtones ne peut pas être mentionnée sans faire le recoupement avec l'histoire canadienne de la colonisation, du racisme et du sexisme ni sans reconnaître que les politiques et pratiques colonialistes actuelles et historiques participent au façonnement d'une culture qui permet la perpétuation de la violence sexuelle contre les femmes et les filles autochtones. En 2015, le rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada a été déposé sous le titre *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir*. Le rapport explique bien la relation historique du Canada avec le peuple autochtone. Nous pouvons l'obtenir au <http://nctr.ca/fr/reports.php>.

Femmes et filles exploitées sexuellement

Au Canada (et dans le monde), la vaste majorité des personnes faisant l'objet de traite à des fins sexuelles et d'exploitation sexuelle sont des filles et des jeunes femmes^d, tandis que la plupart des personnes qui tirent profit de cette exploitation sont des hommes⁷¹. Une étude de la GRC a révélé que dans tous les cas de poursuite relative à la traite de personnes à des fins sexuelles qui ont eu lieu au Canada de 2007 à 2013, les survivantes étaient des femmes et la vaste majorité des trafiquants, des hommes⁷².

Les femmes et les filles autochtones sont particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle. Le Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada a énoncé plusieurs facteurs de risque qui augmentent la vulnérabilité à l'exploitation sexuelle. Dans la recherche qu'elle a faite pour le groupe de travail, l'Association des femmes autochtones du Canada a trouvé plusieurs sujets dans les ouvrages et les études sur les femmes et

^d Les personnes ciblées par l'exploitation sexuelle peuvent aussi être des transgenres ainsi que des adultes ou des jeunes de n'importe quel sexe ou de n'importe quelle race.

les filles autochtones dans l'industrie du sexe qui « correspondent étroitement aux facteurs de risque menant à la traite à des fins sexuelles (et à l'exploitation) : les répercussions du colonialisme sur la société, l'héritage des pensionnats et leur portée intergénérationnelle, la violence familiale, les mauvais traitements subis dans l'enfance, la pauvreté, l'itinérance, le manque de ressources de première nécessité, la discrimination fondée sur la race ou le sexe, l'absence d'éducation, la migration et la toxicomanie... Dans certaines communautés autochtones, les conditions de vie difficiles propres aux régions rurales et éloignées viennent s'ajouter à ces causes premières. Il en résulte un environnement complexe qui contribue à accroître le risque des femmes et des filles autochtones de subir l'exploitation sexuelle ou d'être victimes de la traite⁷³ ».

La traite et l'exploitation sexuelle sont des formes extrêmes de violence sexuelle et constituent un problème grandissant au Canada. Le rapport final du Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada (2014) a produit une analyse poussée et des constatations issues d'une étude pancanadienne sur la traite des femmes et des filles à des fins sexuelles. Le rapport met en évidence un changement de tendances en matière d'exploitation et de traite à des fins sexuelles : les filles font l'objet de traite à un âge de plus en plus jeune (selon certains experts, l'âge moyen pour la traite des filles est de sept à douze ans⁷⁴); les trafiquants deviennent de plus en plus subtils et la traite devient moins visible et plus profitable^{e-75}.

Au cours de consultations réalisées par le Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada, les méthodes suivantes d'emprise par les trafiquants ont été signalées : exploitation du désir d'approbation, saisie de documents officiels, isolation, privation des nécessités de base (nourriture, argent, vêtement), servitude pour dette, humiliation, marquage avec des tatouages, induction d'une dépendance à la drogue ou à l'alcool, contrôle technologique, manipulation psychologique, menaces, entraînement de la victime à commettre des actes criminels, menaces de violence (menacer les femmes et leur famille, brandir un couteau ou un fusil, menacer de tuer un animal familier ou de mettre le feu à la maison) et violence⁷⁶. La violence incluait, sans s'y limiter : des brûlures de cigarettes, des raclées, être contraintes à se plonger dans l'eau glacée, viol commis avec un fer à friser ou une bouteille, viol et souvent viols multiples. LA GRC déclare que dans 75 % des cas, les trafiquants ont été inculpés d'infractions liées à des agressions sexuelles⁷⁷.

Nouvelles arrivantes et femmes des communautés ethnoculturelles.

Les données qui existent sur les taux de victimisation et les expériences de violence sexuelle chez les nouvelles arrivantes et les femmes des communautés ethnoculturelles sont limitées. Cela s'explique en partie par une sous-représentation dans les études nationales, dont le recensement de Statistique Canada. Les données actuelles sur la violence sexuelle autodéclarée (Enquête sociale générale) ou recueillies par la police ne comprennent pas les identités ethniques, religieuses ou raciales des

^e Selon la GRC, un trafiquant, au Canada, peut réaliser un gain financier annuel moyen de 280 000 \$ pour chaque femme ou fille faisant l'objet de la traite de personnes. Les femmes et les filles qui font l'objet de la traite de personnes ou qui sont exploitées doivent souvent exécuter des actes sexuels 365 jours par année et remettre presque tout l'argent gagné à leurs trafiquants.

victimes. Parce que les études, comme l'Enquête sociale générale emploient des techniques de pondération pour rendre compte du faible taux de certaines populations, il est difficile de tirer des conclusions exactes de ces sources. Ces limites en matière de collecte et d'analyse de données soulignent la nécessité d'une recherche de qualité supérieure tenant compte des expériences de violence sexuelle subie par les nouvelles arrivantes⁷⁸.

Des études universitaires ont attiré l'attention sur des facteurs, comme les barrières linguistiques, l'isolement, un emploi inadéquat (emplois qui ne correspondent pas aux compétences), un statut juridique incertain, qui peuvent augmenter la vulnérabilité des nouvelles arrivantes au Canada à la violence sexuelle⁷⁹. La recherche canadienne sur les nouvelles arrivantes et les femmes des communautés ethnoculturelles et leurs expériences de violence sexiste s'est penchée davantage sur la violence commise par un partenaire intime que sur la violence sexuelle⁸⁰.

La méconnaissance des lois canadiennes, des systèmes de soutien et le fait de ne pas se sentir à l'aise de rapporter la violence aux autorités sont des difficultés supplémentaires que beaucoup de nouvelles arrivantes doivent surmonter. Certaines nouvelles arrivantes, surtout celles qui ont un statut de citoyen précaire (sans statut légal ou vivant au Canada en vertu d'un visa temporaire) peuvent ne pas déclarer la violence sexuelle par crainte d'attirer l'attention sur elles-mêmes, de risquer la déportation ou de mettre en péril leur capacité de demeurer au pays⁸¹.

Femmes atteintes d'incapacités physiques ou cognitives et femmes sourdes

Les femmes atteintes d'incapacités physiques ou cognitives et les femmes sourdes courent un risque accru de subir la violence sous diverses formes, notamment, l'exploitation et la violence sexuelles⁸². Selon l'information compilée par le Disabled Women's Network of Canada – Réseau d'Action des Femmes Handicapées Canada (DAWN-RAFHC), les femmes et les filles handicapées « courent un risque élevé de subir la violence sexiste et d'autres formes de violence en raison de stéréotypes sociaux ayant souvent pour but de réduire leur libre arbitre en les infantilisant, en les déshumanisant et en les isolant, ce qui les rend vulnérables à toutes sortes de violences⁸³ ».

Les ouvrages sur la prévalence de la violence contre les femmes handicapées et les femmes sourdes sont peu nombreux. L'Enquête sociale générale de 2004 a révélé que la victimisation violente, y compris les agressions sexuelles, était deux fois plus élevée chez les personnes ayant des limites d'activité physiques^f. Selon d'autres études, le taux de violence physique et sexuelle contre les femmes handicapées est de trois à quatre fois supérieur à celui constaté chez femmes n'ayant pas déclaré d'incapacités⁸⁴. Une étude de 2006 qui comparait les taux d'agression physique et sexuelle chez les femmes avec et sans incapacités a révélé que celles qui avaient des incapacités étaient quatre fois plus susceptibles de subir une agression sexuelle que celles qui n'en avaient pas⁸⁵. L'Enquête sociale générale de 2014 a conclu que le taux de victimisation des personnes handicapées était de 123 pour 1 000 (pour tous les types d'incapacité); le taux était supérieur chez celles ayant

^f L'Enquête sociale générale de 2004 a aussi rapporté que 65 % des crimes violents commis contre des personnes ayant des limites physiques l'avaient été par quelqu'un que ces dernières connaissaient et que 51 % des femmes ayant des limitations d'activité avaient subi plus d'un crime violent pendant l'année précédant l'étude de 2004 (Vecova, 2011, à 6).

une incapacité mentale ou des difficultés d'apprentissage⁸⁶. Les données rapportées ne répartissaient pas les résultats selon le sexe. Selon une recherche menée par le Centre for Disability Services and Research, « les taux de violence contre les femmes handicapées n'ont pas baissé au cours des 25 dernières années ».⁸⁷

Les femmes handicapées et les femmes sourdes sont plus susceptibles de subir de nombreuses formes de violences et à de nombreuses reprises. Les femmes handicapées subissent de façon disproportionnée la violence de la part de leur partenaire intime⁸⁸. Elles peuvent éprouver une grande difficulté à quitter leur agresseur pour des questions de mobilité ou de communications et subissent des taux supérieurs de violence émotionnelle et physique de la part du personnel soignant des établissements de santé ou d'autres résidents⁸⁹. Les femmes handicapées subissent la violence sexuelle sous différentes formes, par exemple : violation de la vie privée, fouilles à nu, mesures d'isolement qui rappellent le traumatisme du viol, viol par des membres du personnel ou d'autres personnes détenues ou résidentes d'un établissement, stérilisation et avortement forcés⁹⁰.

Les femmes ayant des incapacités cognitives ou physiques et les femmes sourdes se heurtent à des obstacles complexes lorsqu'elles tentent d'obtenir de l'aide « en raison de notions préconçues et de renseignements erronés de la part de la police, de la dépendance envers un soutien social inadéquat et, pour les femmes ayant des incapacités cognitives et intellectuelles, d'un doute profond quant à la perception qu'ont les autres de leur crédibilité⁹¹ ». Un rapport produit en 2011 par le Vecova Centre for Disability Services and Research décrit plusieurs des principaux obstacles qu'il faut affronter quand vient le temps de combler les besoins des femmes handicapées qui subissent la violence au Canada. Notamment :

- signalisation d'un acte de violence : moins de cas de violence sont signalés par les femmes ayant des limites d'activité que par les hommes ayant des limites physiques;
- difficultés d'accès au système de justice : les femmes ayant des limites d'activité éprouvent de sérieuses difficultés pour accéder au système de justice, notamment des « obstacles en matière de finance, d'information, de comportement et de culture », et sont en général moins satisfaites des réponses de la police que les femmes qui n'ont pas de limites d'activité;
- l'absence de soutien pour tisser et maintenir des réseaux solides qui « protègent les personnes handicapées contre la violence »;
- l'absence d'intervention en soins de santé : comme les travailleurs du domaine de la santé peuvent aider à détecter les signes de maltraitance, « il existe un besoin de réelles interventions en soins sociaux et de santé pour les femmes handicapées, par exemple, un examen médical de routine pour dévoiler la maltraitance »;
- le manque de formation à la sensibilité pour les professionnels : il existe un besoin d'augmenter la formation à la sensibilité des professionnels qui interviennent dans les cas de violence « afin qu'ils soient sensibles non seulement aux expériences de violence des femmes, mais qu'ils comprennent la complexité d'être atteinte d'une incapacité et l'influence réciproque entre la culture, la religion, l'âge, la classe sociale et la sexualité »;

- le manque de formation en prévention de la violence pour les femmes handicapées : « une idée préconçue profondément ancrée est que les personnes handicapées sont asexuées et que leurs proches sont là pour les protéger. Par conséquent, elles sont privées d'information et de formation ou n'en reçoivent pas assez sur les relations saines, la sexualité et la prévention de l'exploitation »;
- le manque de financement et de ressources pour améliorer l'accessibilité aux services d'intervention⁹².

En 2015, la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des hautes et hauts fonctionnaires responsables de la condition féminine a commandé un rapport (*Dossier d'information : La violence sexuelle faite aux femmes au Canada*⁹³). Le rapport indique que les femmes handicapées éprouvent davantage de difficultés en raison de la perception de la société canadienne :

Autre facteur qui influe sur le vécu des femmes handicapées : elles sont dévalorisées et déssexualisées. On voit couramment les femmes handicapées comme des personnes asexuées et, par conséquent, on ne peut envisager qu'elles soient véritablement la cible d'agressions sexuelles. D'un autre côté, le discours voulant que les femmes handicapées soient « sans défense » et que, pour cette raison, les crimes commis à leur endroit soient particulièrement répréhensibles, peut être très aliénant⁹⁴.

Les femmes handicapées et les femmes sourdes constituent une population diversifiée : elles ont des expériences, des capacités, des conditions de vie, une ethnicité, une culture et un statut socioéconomique diversifiés. En outre, les femmes handicapées font l'expérience de la pauvreté d'une façon disproportionnée. Ces recoupements peuvent exacerber les expériences de discrimination et de marginalisation⁹⁵.

Comme pour les nouvelles arrivantes au Canada, mieux comprendre les expériences et la prévalence de la violence sexuelle contre les femmes handicapées et les femmes sourdes exige davantage de recherche.

Personnes de la communauté LGBT2SQ+

Il existe de grandes variations dans les études universitaires portant sur la violence sexuelle dans la communauté LGBT2SQ+. Par exemple, l'étude de 2013, *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques* (Statistique Canada) mettait surtout l'accent sur les femmes lesbiennes et bisexuelles en raison du peu de recherches empiriques sur les personnes de genre fluide ou intersexe. Bien qu'il existe des données empiriques sur les femmes bisexuelles et lesbiennes, elles ne dressent pas un portrait exact de la prévalence ni des expériences de violence sexuelle chez cette population. L'Enquête sociale générale de 2009, par exemple, ne disposait pas d'un ensemble de données assez volumineux sur les lesbiennes et les femmes bisexuelles pour rendre compte du degré de victimisation au sein de cette population. Par contre, celle de 2014 détenait un échantillon assez grand. Selon cette enquête, « Parmi les groupes minoritaires visés par les dispositions de l'article 718.2 du *Code criminel*, les personnes ayant déclaré être homosexuelles ou bisexuelles

affichaient le taux de victimisation le plus élevé, soit 207 incidents pour 1 000 personnes, par rapport à 69 incidents pour 1 000 personnes hétérosexuelles⁹⁶ ». Les données de l'enquête de 2014 sur les groupes minoritaires ne sont pas ventilées selon le sexe.

Au Canada, de 2007 à 2008, les crimes haineux motivés par l'orientation sexuelle perçue de la victime⁸ ont augmenté de 127 %⁹⁷. Une étude de 2015 sur les personnes transgenres vivant en Ontario a permis de constater que 57 % d'entre elles avaient évité les toilettes publiques parce qu'elles craignaient pour leur sécurité et, parmi celles qui ont subi la violence sexuelle parce qu'elles étaient transgenres, 97 % ont affirmé éviter au moins un genre d'espace public⁹⁸.

Il est nécessaire d'approfondir la recherche sur les expériences, la prévalence et les facteurs associés aux taux de violence sexuelle dans cette communauté.

Intersectionnalité

Certaines personnes doivent affronter d'autres préjugés et la discrimination en raison de facteurs sociaux intersectionnels : des circonstances personnelles, comme le revenu, l'incapacité, la race et le sexe; des dimensions sociales, comme le racisme, les préjugés sur la classe et la discrimination fondée sur la capacité physique; la marginalisation, renforcée par les systèmes, dont les systèmes d'éducation, de santé et juridique. Il est important de comprendre et de reconnaître que ces diverses dimensions sociales contribuent à la marginalisation que subissent ces personnes. La marginalisation et les iniquités ne sont pas le résultat de facteurs uniques et distincts, mais bien le résultat de l'intersectionnalité de divers contextes sociaux, relations de pouvoirs et expériences. Il est impossible de réduire les gens à un contexte social unique ou à une catégorie, comme le sexe, la race ou la classe. Ces catégories sociales interagissent et fonctionnent selon des façons qui collectivement modèlent les réalités vécues⁹⁹. L'interdépendance entre les différents contextes sociaux est la clé d'une compréhension holistique de la marginalisation. Par exemple, une femme autochtone qui vit avec une incapacité dans un quartier où les revenus sont faibles peut endurer des préjugés et la discrimination en raison de sa race, de son ethnicité, de son état de personne handicapée et de son statut socio-économique. Toutes ces catégories sociales interagissent et se recourent continuellement

QUI : LES AGRESSEURS

En raison du vaste éventail de comportements¹⁰⁰ agressifs sur le plan sexuel et des nombreux motifs sous-jacents, il est impossible de dresser le profil type de l'auteur d'agression sexuelle. Cependant, nous constatons à l'évidence que les auteurs masculins adultes d'agressions sexuelles contre les femmes présentent généralement un ensemble commun de caractéristiques. Il peut s'agir d'une combinaison des caractéristiques suivantes : conflit avec les femmes et les figures d'autorité, faible estime de soi, recours à un comportement agressif pour compenser les craintes qu'ils ont à l'égard de leur masculinité, satisfaction sexuelle immédiate et désir d'humilier la victime¹⁰¹. À coup sûr, les

⁸ Les renseignements recueillis par Statistique Canada ne précisaient pas l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des victimes de crimes haineux et ainsi, il est difficile de déterminer le pourcentage d'hommes, de femmes ou de transgenres qui en ont été la cible.

attitudes dégradantes envers les femmes et les filles et l'idée qu'ils se font d'elles sont inextricablement liées à la violence sexuelle.

Sexe

Au Canada, la grande majorité d'auteurs de violence contre les femmes et les filles sont des hommes. Le pourcentage est plus élevé pour les crimes sexuels. Par exemple, en 2003, les hommes représentaient 82 % des auteurs de crimes violents déclarés à la police et en 2011, le taux de victimisation par infractions sexuelles contre les femmes était de 99 pour 100 000, comparé à neuf pour 100 000 contre les hommes¹⁰².

Ce qui correspond aux données autodéclarées. Par exemple, selon l'Enquête sociale générale de 2014, 86 % des incidents violents et 94 % des agressions sexuelles étaient commis par des hommes¹⁰³.

Âge

L'Enquête sociale générale et les données déclarées à la police indiquaient constamment que les auteurs ou les auteurs présumés de violence sexuelle contre les femmes et les filles étaient plus âgés que leurs victimes. Selon l'enquête de 2014, l'âge moyen (ou âge moyen perçu par les victimes) des personnes qui avaient commis des crimes était de 34 ans. Dans les cas où la victime était plus jeune, l'âge moyen de l'auteur était aussi plus jeune (l'âge perçu des délinquants qui ont commis des crimes contre des victimes âgées de 15 à 24 ans était de 24 ans¹⁰⁴).

Relations

Les données déclarées à la police et autodéclarées indiquent que la plupart des agressions sexuelles ont été perpétrées par quelqu'un que la victime connaissait. Selon les données déclarées à la police en 2011, 75 % des agressions sexuelles avaient été perpétrées par une relation de la victime (45 % par une simple connaissance ou un ami, 17 % par un partenaire intime, 13 % par un membre de la famille autre que le conjoint). Vingt-cinq pour cent des agressions sexuelles signalées à la police avaient été commises par un étranger¹⁰⁵.

Selon les données autodéclarées de 2014, 66 % des agressions autodéclarées avaient été commises par une personne connue de la victime et 44 % par un étranger¹⁰⁶.

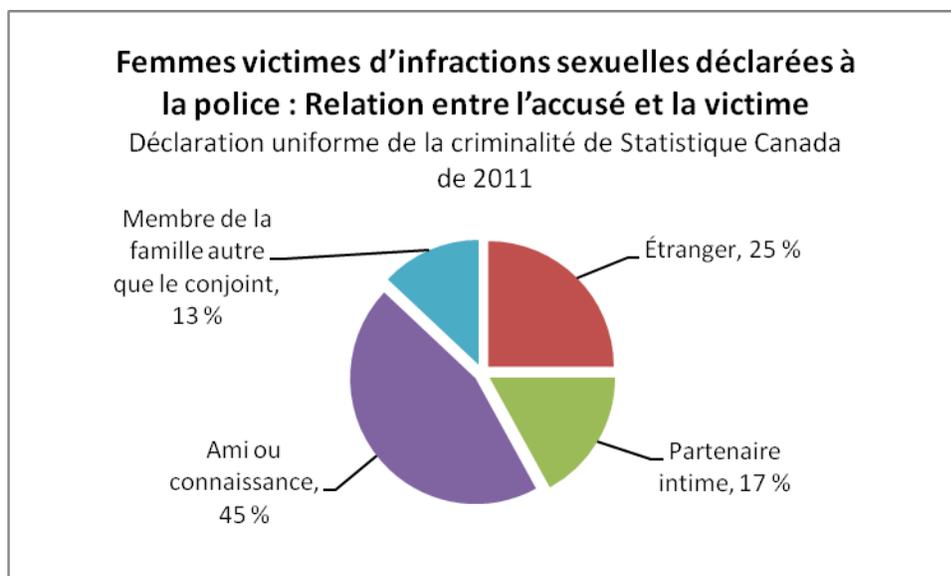


Figure 2 : Femmes victimes de violence sexuelle signalée à la police — relation entre l'accusé et la victime¹⁰⁷

OÙ : EMPLACEMENTS LES PLUS COURANTS OÙ SE PRATIQUE LA VIOLENCE SEXUELLE

Statistiques générales

Les emplacements les plus communs où sont commises les agressions sexuelles (déclarées à la police et autodéclarées) sont les installations commerciales suivies des résidences privées¹⁰⁸. Les agressions sexuelles de niveau 1 et 2 se produisent en général dans les résidences.

Selon l'étude sociale générale de 2014, 44 % des agressions sexuelles ont eu lieu dans des établissements institutionnels ou commerciaux, 23 % dans une résidence autre que celle de la victime, 14 % dans la rue ou dans un autre espace public et 7 % à la résidence de la victime.

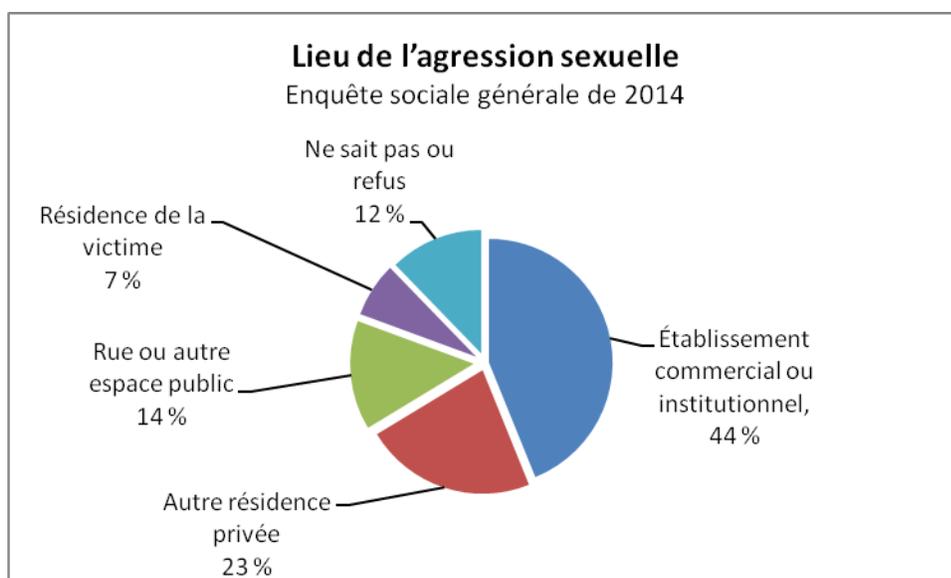


Figure 3 : Emplacement des agressions sexuelles (Enquête sociale générale 2014)

Violence sexuelle sur les campus canadiens

Selon des sondages menés auprès des étudiants des collèges et des universités en Amérique du Nord, de 15 % à 25 % des étudiantes de niveau postsecondaire ont subi une agression ou une tentative d'agression sexuelle au cours de leur scolarité. Dans 90 % de ces cas, la femme connaissait son agresseur¹⁰⁹. Selon les experts, le nombre d'agressions sexuelles signalées dans les universités canadiennes est « étonnamment bas ». Ils sont donc d'avis qu'il s'agit d'un « indice que les établissements d'enseignement postsecondaire n'encouragent pas assez les étudiantes à les signaler¹¹⁰ ». D'après une étude réalisée par la direction de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants — Manitoba, neuf cas sur dix d'agression sexuelle sur les campus du Manitoba ne sont pas signalés¹¹¹.

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants fait la promotion d'une culture axée sur le consentement sur les campus canadiens depuis de nombreuses années et a compilé une recherche sur la violence sexuelle sur les campus canadiens. Selon cette recherche, les agressions sexuelles atteignent un sommet pendant les deux premiers mois de classe et au moins 80 % des viols sur le campus sont perpétrés par quelqu'un que la victime connaissait (50 % de ces viols surviennent dans le cadre d'un rendez-vous)¹¹². Un dossier d'information produit par la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants sur la violence sexuelle sur les campus (publié en automne 2015) citait une étude nationale qui révélait que 80 % des étudiantes de premier cycle avaient subi la violence sexuelle dans le cadre d'un rendez-vous et que 29 % d'entre elles avaient été agressées sexuellement¹¹³.

De récents évènements médiatisés ont mis en lumière la violence sexuelle sur les campus des établissements d'enseignement postsecondaires, notamment ceux de : l'Université Saint Mary's d'Halifax, l'Université de l'Alberta, l'Université de la Saskatchewan et l'Université d'Ottawa. Les leaders étudiants de Saint Mary's ont récemment été réprimandés pour leurs chansons sur le viol d'étudiantes mineures non consentantes¹¹⁴. Dans un commentaire qui reflétait la nature pernicieuse de la culture du viol, plusieurs étudiants (y compris des femmes) ont affirmé qu'il ne fallait pas faire « tout un plat » de la chanson parce qu'ils n'étaient pas « féministes¹¹⁵ ». Le même genre de réaction a été vu à Edmonton, en Alberta, lorsque des affiches disant Don't be THAT Guy¹¹⁶ (Ne sois pas CE gars-là) ont fait l'objet de vandalisme en étant recouvertes ou remplacées par Don't be THAT Girl (Ne sois pas CETTE fille-là), ce qui sous-entendait que lorsque les filles signalent une agression sexuelle, les accusations sont invariablement fausses. Ces attitudes répandues annoncent, de bien des façons, que l'atmosphère de l'université « indique (aux délinquants potentiels et à ceux qui autrement s'opposeraient à ces attitudes) que ces opinions faussées sur les femmes et la sexualité sont la norme » et qu'elles sont largement acceptées.

PARTIE 3 : CONTEXTE LOCAL

Winnipeg est la capitale de la province du Manitoba au Canada.

CANADA

Le Canada est membre du G7 depuis 1976. Le pays compte dix provinces et trois territoires et est situé sur la deuxième portion de terre émergée en importance au monde. Les premiers peuples de ce pays étaient des peuples autochtones



Figure 4 : Carte du Canada

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

En 2015, la population du Canada s'élevait à 35 851 774¹¹⁷. En 2014, Statistique Canada déclarait que l'âge médian des femmes était de 41,2 ans et celui des hommes, de 39,5 ans¹¹⁸.

Dans l'ensemble, la population du Canada est vieillissante, ce que démontre le fait qu'il y a davantage de gens dans les tranches âgées de la population que dans les jeunes. Cependant, la structure d'âge et de sexe de la population varie selon les provinces et les territoires (en raison des taux de fertilité, d'immigration et de migration interprovinciale)¹¹⁹.

Tableau 1: Estimation de la population féminine en 2015 (selon l'âge)

Estimation de la population féminine en 2015 selon l'âge ¹²⁰							
Âge	0-14	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65+
% de la population féminine	15 %	12 %	14 %	13 %	14 %	13 %	20 %

Le Canada est un pays multiethnique et multilingue. En 2011, 19,8 % de la population (et 20 % de la population féminine) ont indiqué que leur langue maternelle n'était ni le français ni l'anglais, les trois sélections uniques les plus communes étaient le pendjabi (6,6 %), le chinois (6,5 %) et l'espagnol (6,3 %)¹²¹.

Femmes autochtones

L'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 a révélé que 718 500 femmes et filles (4,3 % de la population féminine totale) se disaient Autochtones – des Premières Nations, Métisses ou Inuites¹²². Selon les projections démographiques, le Canada pourrait compter 1,1 million de femmes autochtones d'ici 2031¹²³.

En 2001, la population autochtone féminine était plus jeune et s'accroissait plus rapidement que la population féminine non-autochtone. L'âge médian des femmes autochtones était de 29,1 ans (comparé à 41,5 pour la population féminine non-autochtone). Vingt-sept pour cent des femmes autochtones étaient âgées de 14 ans et moins (comparé à 16 % pour les femmes non-autochtones)¹²⁴.

De 2006 à 2011, la population féminine autochtone s'est accrue de 20 % (comparé à 5 % pour la population féminine non-autochtone)¹²⁵, en bonne partie grâce aux taux de fertilité supérieurs (nombre moyen de naissances) et à la migration¹²⁶.

La population de femmes et de filles autochtones est proportionnellement plus élevée dans certaines régions que dans d'autres. Les plus grandes proportions de femmes autochtones se trouvent dans les trois territoires. Le Manitoba (17 % de la population féminine en 2011) et la Saskatchewan (16 %) détiennent les plus grandes proportions de femmes autochtones des provinces¹²⁷.

Nouvelles arrivantes et femmes des communautés ethnoculturelles

La population féminine au Canada est multiculturelle et multiethnique et le devient de plus en plus. Selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, 3,5 millions de femmes étaient immigrantes (21 % de la population féminine). Selon les projections démographiques, la proportion de femmes et de filles immigrantes pourrait s'élever à 27 % de la population féminine en 2031.

En 2011, 17 % des femmes immigrantes étaient arrivées au pays durant les cinq années précédentes et un autre 15 % de 2001 à 2005. Soixante-huit pour cent des immigrantes étaient arrivées au pays avant 2001.

La proportion de la population féminine appartenant à un groupe des minorités visibles s'accroît elle aussi avec le temps. En 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages révélait que 3,2 millions de femmes et de filles au Canada appartenaient à un groupe minoritaire (19 % de l'ensemble de la population féminine du Canada). Selon les projections démographiques, d'ici 2031, 6,6 millions de femmes ou 31 % de la population féminine du Canada pourrait appartenir à un groupe des minorités visibles (si le niveau d'immigration et la composition du mouvement se poursuivent)¹²⁸.

Les trois plus grands groupes des minorités visibles indiqués par les femmes en 2011 étaient asiatiques du sud (24 % des femmes qui ont déclaré appartenir à un groupe minoritaire), chinois (21 %) et noirs (15 %)¹²⁹.

En 2011, 67 % des femmes ayant sélectionné l'appartenance à un groupe des minorités visibles étaient immigrantes¹³⁰.

Femmes atteintes d'incapacités physiques ou cognitives et femmes sourdes

Selon Statistique Canada, en 2012, environ 3,8 millions d'adultes ont déclaré être limités dans leurs activités quotidiennes en raison d'une incapacité (13,7 % de la population adulte au Canada)¹³¹. Dans la même étude, les femmes ont été les plus nombreuses à indiquer qu'elles étaient handicapées, et ce, dans presque tous les groupes d'âge (excepté le groupe des 15-24 ans, où la proportion était

similaire pour chaque sexe : 4,5 % des hommes et 4,3 % des femmes)¹³². La majorité des répondants qui ont affirmé être limités dans leurs activités quotidiennes en raison d'une incapacité (81,3 %) ont dit utiliser un type d'aide ou d'appareil fonctionnel¹³³.

LA VIOLENCE SEXUELLE AU CANADA

AGRESSION SEXUELLE

Agressions sexuelles déclarées à la police au Canada :

Au Canada, les crimes violents déclarés à la police^h ont en général diminué au fil du temps; mais en 2015, ils ont connu un accroissement de 2 %¹³⁴. En 2015, le taux était de 17,54 % moins élevé qu'en 2010. Les agressions sexuelles déclarées à la police ont aussi diminué, mais le taux de déclin a été moins important que celui des autres crimes violents (9,4 % pendant la même période)¹³⁵.

En 2015, 21 362 affaires d'agressions sexuelles (de niveau 1, 2 et 3) ont été signalées à la police. La majorité (98 %) a été classée comme agression sexuelle de niveau 1¹³⁶. Le taux d'agressions sexuelles déclarées à la police en 2015 était de 58,24 pour 100 000¹³⁷ (ce qui signifie que sur chaque 100 000 personnes au Canada, en moyenne, 58 agressions sexuelles sont déclarées à la police; ce qui ne signifie pas nécessairement 58 victimes). En 2015, le taux d'agressions sexuelles s'est accru de 2,6 % par rapport à l'année précédente. Au cours des cinq dernières années, le taux d'agressions sexuelles a légèrement diminué, soit de 62,02 pour 100 000 en 2011 à 58,24 en 2015ⁱ.

Agressions sexuelles autodéclarées au Canada :

L'Étude sociale générale de 2014 a constaté que 633 000 affaires d'agression sexuelle avaient eu lieu cette année-là et que le taux national était de 22 affaires pour 1 000 habitants. L'agression sexuelle était le seul crime pour lequel le taux de victimisation était demeuré relativement stable au cours de la dernière décennie et il était aussi le seul type de crime violent pour lequel le taux de victimisation était relativement stable depuis 1999 (en 1999, le taux de victimisation par agression sexuelle était de 21 et le taux de victimisation avec violence était de 111; en 2014, les taux étaient de 22 et de 76)¹³⁸.

L'Étude sociale générale de 2014 comportait une question qui n'avait jamais été posée lors des cycles précédents « pour prendre en considération les agressions sexuelles où la victime n'était pas en mesure de consentir à une activité sexuelle parce qu'elle ou il était drogué, intoxiqué, manipulé ou forcé d'une autre façon que par la menace ou la force physique¹³⁹ ». Neuf pour cent des agressions sexuelles tombaient dans cette catégorie. Vingt pour cent des agressions sexuelles ont été classées comme activités sexuelles forcées alors que 71 % se rapportaient à des attouchements sexuels non désirés¹⁴⁰.

^h Crime violent se rapporte à des violations du *Code criminel du Canada* reconnues comme des crimes contre la personne, par opposition aux crimes contre la propriété ou à la violation, par exemple, les infractions contre l'administration de la justice.

ⁱ En 2011, 21 311 affaires d'agressions sexuelles (de niveau 1, 2 et 3) ont été signalées à la police; en 2015, il y en avait 20 881.

De façon cohérente avec les cycles précédents de l'Étude et avec les données déclarées à la police, la majorité des agresseurs étaient des hommes (94 %) ^{141 142} et la majorité des victimes, des femmes (86 %) ¹⁴².

AUTRES FORMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CANADA

Exploitation sexuelle et traite de personnes au Canada

Il est difficile de faire le suivi de l'exploitation sexuelle et de la traite de personnes et de fournir des renseignements à cet égard, car souvent, ces crimes ne sont pas signalés à la police. La difficulté relative au suivi de ces crimes augmente lorsque les victimes sont des personnes de passage et qu'elles n'ont pas une adresse de domicile fixe ou un emploi légitime permettant de connaître leurs allées et venues. En raison de la nature sexuelle inhérente à l'exploitation sexuelle et à la traite des personnes, la violence sexuelle est normalisée, ce qui peut rendre les victimes moins enclines à la signaler.

En 2013, dans le cadre du Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada, la Fondation canadienne des femmes a commandé un rapport pour obtenir de l'information sur la nature et la prévalence de la traite des personnes au Canada ¹⁴³. Le rapport mentionne « sept obstacles qui empêchent l'estimation exacte de l'incidence de la traite des personnes » : 1) des définitions variées de la traite des personnes à des fins sexuelles; 2) des définitions variées de victime de la traite; 3) la traite fait l'objet de poursuites en tant que crime connexe; 4) les données sont fragmentées; 5) les victimes sont traitées comme des criminels; 6) les victimes de la traite la signalent rarement; 7) les enquêtes de police sont menées après coup ¹⁴⁴. Ces obstacles empêchent de dresser un tableau exact de la traite des personnes au Canada. Peut-être en réaction à ces difficultés, « les études et les efforts canadiens ont davantage visé à prévenir la traite des personnes ¹⁴⁵ » qu'à en déterminer la prévalence. La GRC « ne mesure plus l'étendue du crime comme elle l'a fait en 2004, alors que le nombre estimé de victimes de la traite était de 800 à 1 200 par année au Canada. En 2010, la GRC a retiré cette approximation compte tenu des difficultés inhérentes à l'estimation. Au lieu de se concentrer sur le calcul du nombre de victimes, elle se concentre maintenant sur la collecte de renseignements relatifs aux tendances, aux méthodes et aux profils des personnes impliquées ¹⁴⁶ ».

MANITOBA

Le Manitoba est une province du centre du Canada dont la population, en 2015, était estimée à 1 293 378 personnes, 50,3 % étant des femmes¹⁴⁷.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

La population des provinces des Prairies (Manitoba y compris) est en général plus jeune que celle du reste du Canada. Contrairement au reste du Canada, les femmes âgées de 15 à 39 ans sont plus nombreuses dans les provinces des Prairies que celles âgées de 40 à 64 ans¹⁴⁸. La ventilation selon l'âge de la population féminine du Manitoba est la suivante (selon les estimations démographiques de Statistique Canada pour 2015) :



Figure 5 : Carte du Manitoba

Tableau 2 : Estimation de la population féminine en 2015 (selon l'âge)

Estimation de la population féminine en 2015 selon l'âge ¹⁴⁹							
Âge	0-14	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65+
% de la population féminine	18 %	13 %	14 %	13 %	13 %	12 %	15 %

Le Manitoba est une province diversifiée sur le plan linguistique et ethnique. En 2011, 21,5 % de la population ont indiqué que leur langue maternelle n'était ni l'anglais ni le français (comparativement à la moyenne canadienne de 19,8 %). Les réponses uniques les plus communes étaient l'allemand (42,9 %), le tagalog (21,9 %), le cri (12,1 %)¹⁵⁰.

Femmes autochtones

Le Manitoba abrite une population autochtone nombreuse (le plus grand nombre par habitant parmi les provinces), qui a augmenté régulièrement au cours des deux dernières décennies. Selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, 100 290 femmes autochtones vivaient dans la province (16,9 % de toute la population féminine)¹⁵¹. Un peu moins de 60 % des femmes autochtones ayant sélectionné une seule identité se sont déclarées membres des Premières Nations et 39 % se sont dites Métisses¹⁵².

Nouvelles arrivantes et femmes des communautés ethnoculturelles.

L'immigration au Manitoba s'est accrue régulièrement au cours des deux dernières décennies. En 2011, un peu moins de 16 % de la population du Manitoba étaient des immigrants^j, la moitié étant des femmes¹⁵³. Approximativement 5 % de la population étaient des immigrants récents, arrivés au pays de 2006 à 2011. La moitié d'entre eux étaient des femmes. Les principaux pays d'origine des nouveaux immigrants, hommes et femmes étaient : les Philippines (40 %), l'Inde (10,7 %) et la Chine (5,9 %). Les principaux pays d'origine des immigrants récents étaient : les Philippines, l'Inde et la Chine. Tant pour les hommes que pour les femmes¹⁵⁴.

Selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, 153 625 personnes vivant au Manitoba (13 % de la population) affirmaient appartenir à une minorité visible. Les proportions d'hommes et de femmes disant appartenir à une minorité visible étaient à peu près égales. De ce nombre, 39 % se sont dits Philippins, 16 % Asiatiques du sud et 13 %, Noirs¹⁵⁵.

Femmes atteintes d'incapacités physiques ou cognitives et femmes sourdes

Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012 (Statistique Canada), 15,6 % des personnes âgées de 15 ans et plus au Manitoba ont affirmé être limitées dans leurs activités quotidiennes en raison d'une incapacité (17,1 % de l'ensemble de la population féminine et 14,2 % de la population masculine)¹⁵⁶.

Le tableau suivant fournit une ventilation des types d'incapacité sélectionnés selon des groupes d'âge :

Tableau 3 : Femmes handicapées adultes — type d'incapacité, sexe (Manitoba)

Femmes handicapées adultes — type d'incapacité, sexe (femmes — les deux sexes)						
Enquête canadienne sur l'incapacité 2012. Statistique Canada ¹⁵⁷						
Type, âge	Vue	Ouïe	Mobilité	Apprentissage	Développement	Mental, psychologique
Total (15-64 ans)	57 %	40,9 %	40,8 %	40,9 %	28,6 % ^E	61,5 %
15-24	43,6 %	49,5 % ^E	55 %	30,3 % ^E	17,2 % ^E	43,1 %
25-44	61,8 %	54,1 % ^E	53,7 %	45 % ^E	30,5 % ^E	65,2 %
45-64	56,5 %	31,19 %	60,8 %	86,1 % ^E	Non fiable aux fins de publication	24 %

^j Une personne qui est ou a déjà été résident permanent ou immigrant, qui a obtenu le droit de vivre au Canada de façon permanente par les autorités en matière d'immigration. Selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, immigrant s'entend de quiconque a immigré au Canada avant le 10 mai 2011.

^E = à utiliser avec prudence

LA VIOLENCE SEXUELLE AU MANITOBA

Le Manitoba et la Saskatchewan enregistrent constamment les plus hauts taux de violence contre les femmes au Canada. En 2011, le Manitoba a enregistré le deuxième taux provincial en importance pour ce qui est de la violence contre les femmes et le plus haut taux d'agressions sexuelles (presque deux fois le taux national)¹⁵⁸.

AGRESSION SEXUELLE

Agressions sexuelles déclarées à la police au Manitoba

Un nombre de 1 356 incidents d'agression sexuelle (niveaux 1, 2, 3) a été signalé à la police en 2015 (6,3 % du nombre total d'agressions sexuelles signalées à la police au Canada cette année-là). Trente des 1 356 incidents ont été classés agression sexuelle armée (niveau 2), huit ont été classés agression sexuelle grave (niveau 3) et 1 318 agression sexuelle simple (niveau 1)¹⁵⁹.

Le Manitoba continue d'avoir le taux provincial le plus élevé d'agressions sexuelles signalées à la police (104,84 pour 100 000 habitants) presque le double du taux national de 59,58¹⁶⁰.

Agressions sexuelles autodéclarées au Manitoba

Le plus récent cycle de l'Étude sociale générale (2014) a rapporté que 25 000 agressions sexuelles avaient eu lieu au Manitoba en 2014 pour un taux correspondant de 24 incidents pour 1 000 habitants^k.

En 2014, le Manitoba a enregistré le nombre le plus élevé d'agressions sexuelles. Le Manitoba et l'Alberta détiennent les taux les plus élevés d'agressions sexuelles autodéclarées parmi les provinces¹⁶¹.

AUTRES FORMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU MANITOBA

L'exploitation sexuelle au Manitoba

Le rapport commandé en 2013 par la Fondation canadienne des femmes dans le cadre du Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada (*Une évaluation de la traite à des fins d'exploitation sexuelle au Canada*)¹⁶² contenait les renseignements suivants sur l'exploitation sexuelle et la traite des personnes au Manitoba :

Au Manitoba, les cas potentiels de traite de personnes sont la plupart du temps considérés comme de l'exploitation sexuelle ou des crimes liés à la prostitution, c'est pourquoi le nombre précis de ces cas est difficile à déterminer. À Winnipeg, environ 400 enfants et jeunes sont victimes d'exploitation sexuelle dans les rues chaque année, 70 % à 80 % d'entre eux sont autochtones. Ce nombre comprend seulement les données visibles sur

^k à utiliser avec prudence

l'exploitation dans l'industrie du sexe qui ont pu être consignées par les employés provinciaux. Le nombre des personnes exploitées est donc vraisemblablement supérieur. Une équipe spécialisée de Winnipeg appelée « Secours-rue » composée d'organismes d'application de la loi, de travailleurs sociaux auprès des enfants et de travailleurs communautaires chargés du dépistage a approché 213 jeunes en 2012 qui étaient exploités à ce moment-là (118) ou à risque extrême de le devenir (95)¹⁶³.

Le même rapport citait des renseignements statistiques tirés de l'un des programmes communautaires qui aident les jeunes victimes de l'exploitation sexuelle. Le représentant d'une organisation a affirmé « qu'en ce qui concerne nos 135 clients (en juin 2011) :

- l'âge moyen de la première exploitation était 13 ans;
- 74 % des victimes avaient été confiés aux Services à l'enfant et à la famille;
- 88 % en moyenne avaient fugué 16,19 fois; l'âge de la première fugue était de 11,19 ans (moyenne);
- 81 % avaient un ou des membres de leur famille dans un pensionnat;
- 48,9 % avaient été sans domicile;
- 62,7 % avaient été maltraités physiquement et sexuellement;
- la 7^e année était l'année moyenne de scolarité achevée;
- 19,3 % avaient été membres d'un gang, 65,1 % avaient des membres de leur famille impliqués dans un gang et 56 % étaient associés d'une façon ou d'une autre à un gang;
- 83 % obtenaient de la drogue ou de l'alcool de leur exploitateur, qui ainsi gardaient la mainmise sur eux¹⁶⁴ ».

Violence sexuelle ciblant des populations particulières au Manitoba

Taux accrus de (toutes les formes) de violence parmi les femmes et les filles autochtones

Selon des données de 2014 publiées par la GRC, les femmes et les filles autochtones du Manitoba comptent pour la moitié des femmes victimes d'homicide dans toutes les provinces¹⁶⁵. Les femmes autochtones connaissent aussi des taux plus élevés de violence infligée par une personne différente du conjoint que les non-autochtones¹⁶⁶.

Comme il a été indiqué plus haut, les femmes et les filles autochtones sont surreprésentées de façon significative parmi les femmes de Winnipeg (et des autres grandes villes du Canada) qui ont été ou qui sont victimes de l'exploitation sexuelle.

Violence sexuelle contre les personnes de la communauté LGBTQ2S+

Une étude de 2006 financée par Sécurité publique Canada (prévention du crime) et Protection civile Canada s'est penchée sur les besoins en santé des personnes transgenres et bispirituelles vivant au Manitoba et dans le nord-ouest de l'Ontario¹⁶⁷. La majorité des participants était de type caucasien et seulement un peu plus du quart (27 %) se disaient Autochtones; certains se disaient aussi bispirituels. La moitié des participants étaient âgés de moins de 40 ans. Plus de la moitié des

répondants n'avaient terminé que des études secondaires et le quart (25 %) vivaient dans une extrême pauvreté avec moins de 10 000 \$ par année. La plupart des répondants avaient connu la dépression, la solitude, la honte et un sentiment puissant d'injustice; les deux tiers avaient avoué s'être sentis poussés à commettre un acte autodestructeur. Près de la moitié des participants avaient planifié un suicide et plus du quart avaient fait au moins une tentative. La moitié des répondants ont dit ne pas se sentir en sécurité dans les transports publics et près du tiers ont dit éprouver un fort sentiment d'insécurité dans les espaces publics en général. Plus de neuf sur dix (91 %) s'étaient fait harceler dans les toilettes publiques¹⁶⁸.

WINNIPEG

Winnipeg est la plus grande ville du Manitoba avec une population de 721 819, en 2015. Les femmes représentent 50,8 % de cette population¹⁶⁹.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

La population de Winnipeg est plus jeune que la moyenne nationale, mais un peu plus âgée que celle de la province dans l'ensemble.

Tableau 4 : Estimation de la population féminine de Winnipeg en 2015 (selon l'âge)

Estimation de la population féminine de Winnipeg en 2015 selon l'âge ¹⁷⁰							
Âge	0-14	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65+
% de la population féminine	16 %	13 %	15 %	14 %	13 %	12 %	17 %

Selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, 21,4 % de la population de Winnipeg ont indiqué que leur langue maternelle n'était ni l'anglais ni le français. Les trois réponses uniques les plus communes étaient le tagalog (21,2 %), l'allemand (13,2 %) et l'ukrainien (6,74 %)¹⁷¹.

Femmes autochtones

La population autochtone est nombreuse à Winnipeg. En 2011, le nombre de personnes qui se sont déclarées Autochtones (Premières Nations, Métisses ou Inuites) et celles qui ont affirmé être inscrites ou avoir le statut d'Indien des traités (inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens du Canada*) et celles qui se sont dites membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne a atteint 72 335 à Winnipeg, soit 11,1 % de la population. Environ 5,8 % de la population de Winnipeg se sont identifiées en tant que femmes autochtones (11,4 % de l'ensemble de la population féminine)¹⁷². Plus de la moitié des répondants qui n'ont sélectionné qu'une identité « autochtone » (Métis, Premières Nations et Inuit) se sont déclarés Métis (tant les hommes que les femmes)¹⁷³.

Nouvelles arrivantes et femmes des communautés ethnoculturelles

Winnipeg abrite une population ethnoculturelle nombreuse. Selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, 23,1 % de la population étaient de la première génération¹⁷⁴. Les principaux pays d'origine des immigrants récents étaient : les Philippines, l'Inde et la Chine, tant pour les hommes que pour les femmes¹⁷⁵.

Dans Winnipeg-Centre (un grand district électoral qui comprend les sites un et deux^m), 33,9 % de la population a déclaré être de la première génération dans l'Enquête générale auprès des ménages de 2011 (34 % des femmes de la région ont dit être de la première génération)¹⁷⁶. La région abritait 10 290 immigrants récents (13 % de la population), dont un peu moins de la moitié étaient des femmes (49 %). Les trois principaux pays d'origine des immigrants récents (hommes et femmes) de la région étaient : les Philippines, l'Éthiopie et la Chine¹⁷⁷.

Approximativement un cinquième (21,4 %) de la population de Winnipeg ont déclaré appartenir à une minorité visible, 50,6 % étaient des femmes¹⁷⁸.

Dans Winnipeg-Centre, 28 105 personnes (35,8 % de la population) affirmaient appartenir à un groupe des minorités visibles. De ces personnes, 14 000 étaient des femmes (36 % de la population féminine)¹⁷⁹. Les principaux groupes des minorités visibles, hommes et femmes, étaient les Philippins (60 % de la population des minorités visibles), les Noirs (14,6 %) et les Chinois (7,4 %)¹⁸⁰.

Femmes atteintes d'incapacités physiques ou cognitives et femmes sourdes

Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012 (Statistique Canada), les femmes handicapées représentaient 17 % de toutes les femmes du Manitoba en 2012¹⁸¹, les deux tiers d'entre elles étaient âgés de moins de 65 ans. Soixante-neuf pour cent des femmes qui ont déclaré vivre avec une incapacité se sont dites atteintes d'incapacités modérées à très graves, entre autres, troubles de l'apprentissage et du développement, cécité, surdité, problèmes de mobilité et douleur chronique¹⁸².

LA VIOLENCE SEXUELLE À WINNIPEG

AGRESSION SEXUELLE

Agressions sexuelles déclarées à la police à Winnipeg

Des 1 356 cas d'agressions sexuelles signalés à la police au Manitoba en 2015, 50 % ou 680 cas se sont produits à Winnipeg. Cela concorde avec l'année précédente. Le taux d'agressions sexuelles déclarées à la police à Winnipeg a diminué de 7,7 % de 2014 à 2015 (de 91,19 pour 100 000 à 84,15), mais il dépasse toujours la moyenne nationale qui est de 59,6. En 2015, 666 des 680 incidents d'agression sexuelle signalés à la police ont été classés de niveau 1; neuf étaient des agressions sexuelles de niveau 2 et cinq de niveau 3¹⁸³.

Au cours des années passées, Winnipeg a enregistré l'un des trois taux d'agression sexuelle les plus élevés des régions métropolitaines de recensement au Canada :

- en 2010, Winnipeg a enregistré le taux le plus élevé d'agressions sexuelles, soit 95,5 pour 100 000 (comparé au taux national de 65,8);

- en 2011, Winnipeg a enregistré le taux le plus élevé d'agressions sexuelles, soit 96,3 (comparé au taux national de 63,6);
- en 2012, Winnipeg s'est classée au troisième rang des taux d'agressions sexuelles, soit 92,8 (comparé au taux national de 62,9);
- 2013, Winnipeg s'est classée au second rang des taux d'agressions sexuelles, soit 88,9 (comparé au taux national de 60, 3);
- en 2014, Winnipeg a encore une fois enregistré le taux le plus élevé, soit 91,2 (comparé au taux national de 50,8);
- en 2015, Winnipeg s'est classée au troisième rang des taux d'agressions sexuelles, soit 84,15 (comparé au taux national de 60, 3)¹⁸⁴.

Agressions sexuelles autodéclarées à Winnipeg

Dans le cycle de l'Étude sociale générale de 2014, Winnipeg était classée au troisième rang des taux d'agressions sexuelles (118 pour 1 000 habitants) parmi les régions métropolitaines de recensement (après Saskatoon qui avait un taux de 142 et Halifax, de 129)¹⁸⁵.

AUTRES FORMES DE VIOLENCE SEXUELLE À WINNIPEG

L'exploitation sexuelle à Winnipeg

Les personnes victimes d'exploitation sexuelle à Winnipeg et celles qui ont subi la violence sexuelle sont à forte dominante féminine. Un rapport de 2010, qui analysait des renseignements recueillis sur six années fournis par des organismes du centre-ville qui œuvrent auprès des femmes de la rue à Winnipeg signalait 222 incidents avec violence (verbale, physique, sexuelle et économique), 96 % de ces incidents avaient été perpétrés contre des femmes par des hommes de type caucasien¹⁸⁶.

Selon un rapport du gouvernement du Manitoba de 2006 (*Neighbourhood Solutions: Working together to address sexual exploitation on our streets* [en anglais seulement]), 86 % des victimes d'agressions sexuelles ont déclaré avoir subi la violence dans la rue, 54 % ont dit avoir subi la violence d'un client et 70 % d'un « proxénète ou partenaire » (exploiteurs)¹⁸⁷. La prévalence de la violence est vraisemblablement plus élevée que cela, car les victimes de l'exploitation sexuelle signalent rarement leur cas¹⁸⁸.

La majorité des femmes et des filles victimes d'exploitation sexuelle sont autochtones. Selon un rapport de 2010 compilé par le Bureau de l'interlocuteur fédéral (BIF) responsable des Métis et des indiens non inscrits, 70 % à 80 % des jeunes victimes d'exploitation sexuelle à Winnipeg étaient de descendance autochtone¹⁸⁹. Le même rapport estimait à 400 le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle à Winnipeg chaque année¹⁹⁰. À Winnipeg, il est amplement démontré que les inégalités socioéconomiques et non un choix personnel déterminent largement qui est exploité¹⁹¹.

Le même rapport de 2010 a constaté que dans 51 % des incidents violents commis par des clients (« mauvaises rencontres »), la victime d'exploitation sexuelle venait du secteur nord de Winnipeg et 38 % du secteur ouest. La violence était souvent commise à l'extérieur de ces quartiers (17 % des cas

de violence ont eu lieu dans des zones industrielles et 14 % à l'extérieur des limites de la ville)¹⁹². Le rapport décrivait divers types de violence commise contre les victimes d'exploitation sexuelle par des clients : dans 58 % des « mauvaises rencontres », la violence sexuelle était présente; dans 74 % des cas, il s'agissait de violence physique, dans 33 %, de violence économique et dans 42 %, de violence verbale¹⁹³. Dans 25 % des « mauvaises rencontres », des armes étaient impliquées¹⁹⁴. La moitié de tous les cas de harcèlement sexuel dans la rue impliquaient aussi la violence physique¹⁹⁵.

Harcèlement dans la rue à Winnipeg

En plus des agressions sexuelles physiques, le harcèlement est un autre aspect de la gamme d'actes de violence sexuelle que les femmes subissent à Winnipeg.

Hollaback! est un mouvement international à but non lucratif présent dans 79 villes de 26 pays qui vise à combattre le harcèlement dans la rue par l'amélioration du dialogue public sur la violence sexuelle que subissent les femmes dans les espaces publics. Une étude menée en 2008 s'est penchée sur les femmes de Winnipeg qui ont parlé de leurs expériences de violence sexuelle dans la ville¹⁹⁶. Le nombre de répondantes était comparativement petit^l, mais les constatations n'en demeuraient pas moins valables, compte tenu du fait que la collecte de données sur ce sujet en est encore à ses débuts..

Selon la recherche de Hollaback!, le harcèlement dans la rue est un problème commun que les femmes doivent affronter dans le centre-ville de Winnipeg. Plus des deux tiers des répondantes se sont fait harceler dans la rue au moins une fois par mois, tandis qu'au moins un tiers l'ont été au moins une fois par semaine. Les formes de harcèlement le plus souvent évoquées étaient : coups de klaxon, regards suggestifs, sifflements, commentaires sur le corps féminin, commentaires sexistes, que plus de la moitié des répondantes ont toutes subi. Environ un tiers des femmes ont subi ce qui suit : avances agressives; se faire suivre; se faire bloquer le chemin par un harceleur; gestes vulgaires. Environ la moitié des répondantes avaient été la cible de commentaires sexuellement explicites. Un pour cent des répondantes ont affirmé que leurs harceleurs étaient exclusivement des femmes; plus de neuf sur dix (93 %) ont affirmé que leurs harceleurs étaient exclusivement ou principalement des hommes^m.

Plus de neuf femmes sur dix se sont fait harceler dans la rue

Harcèlement dans la rue à Winnipeg :

- plus des 2/3 des répondantes ont été harcelées dans la rue au moins une fois par mois;
- plus du 1/3 des répondantes ont été harcelées dans la rue au moins une fois par semaine;
- formes de harcèlement le plus souvent citées : coups de klaxon, regards suggestifs; sifflements; commentaires sur le corps féminin; commentaires sexistes;
- 93 % des répondantes ont affirmé que les harceleurs étaient exclusivement ou principalement des hommes.

(Extrait de *State of the Streets Report* de Hollaback basé sur l'enquête de 2013 à Winnipeg.)

^l Par exemple, il n'y a pas d'information méthodologique ni de contexte relatif au nombre de participantes.

^m Par exemple, il n'y a pas d'information méthodologique ni de contexte relatif au nombre de participantes.

(96 %), 62,6 % à un arrêt d'autobus, 39,2 % dans un moyen de transport public, 30 % dans un centre commercial et 10,5 % dans une passerelle du centre-ville de Winnipeg. La majorité d'entre elles (82,2 %) n'avaient jamais signalé officiellement leur harcèlement.

Violence sexuelle touchant des populations particulières de Winnipeg

La vulnérabilité accrue des femmes et des filles autochtones à l'exploitation sexuelle

Les femmes et les filles autochtones sont surreprésentées de façon significative parmi les femmes de Winnipeg (et des autres grandes villes du Canada) qui ont été ou qui sont victimes de l'exploitation sexuelle. En raison de l'héritage de la colonisation et de perceptions tenaces et insidieuses quant à la disponibilité sexuelle des femmes et des filles autochtones, une multitude de facteurs sous-jacents contribuent à leur vulnérabilité, sans égard à leur statut socioéconomique, à leur niveau de scolarité, à leur orientation sexuelle, à une incapacité ou à leur lieu de naissance.

De nombreux facteurs peuvent augmenter le risque de vulnérabilité des femmes et des filles autochtones qui déménagent de leurs collectivités à Winnipeg, comme : vivre dans la pauvreté, être séparées de leurs systèmes de soutien et un manque d'éducation de qualité pouvant limiter leur accès à l'emploi. Le fait de ne pas trop savoir comment se déplacer de façon sécuritaire dans la ville (prendre un taxi ou un autobus) peut aussi augmenter le risque qu'elles soient exploitées.

SITES D'INTERVENTION

Le **SITE UN** est une zone d'environ 3 km² comprenant cinq quartiers de la grande ville et du centre-ville de Winnipeg (partie bleue) :

1. West Alexander
2. Spence
3. Central Park
4. Portage-Ellice
5. South Portage

Ces cinq quartiers ont été choisis en raison du nombre élevé d'agressions sexuelles commises par des inconnus souvent signalées dans cette zone (selon les données de la police de Winnipeg).

Le **SITE DEUX** est le campus de l'Université de Winnipeg (partie rouge).

Ce site a été choisi parce qu'il offrait la possibilité de se concentrer sur les cas des personnes qui fréquentent l'université et qui sont aussi des utilisateurs habituels des espaces publics du centre-ville, comme les transports en commun, les stationnements, les bars et les restaurants ainsi que d'autres installations et services. Le fait de comprendre les relations qui existent entre les universitaires, les espaces de l'établissement d'enseignement et le grand espace communal du centre-ville a été un élément important de la sélection de ce site¹⁹⁷.

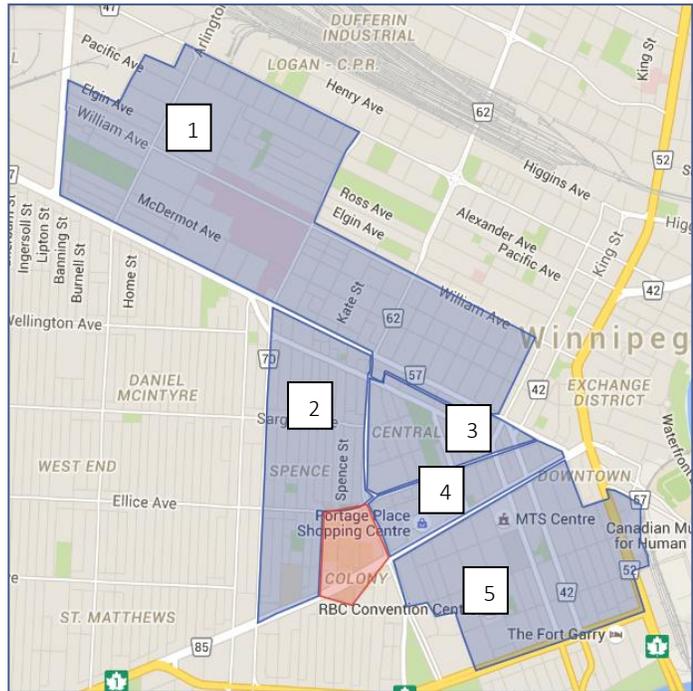


Figure 6: Carte des sites d'intervention (1 et 2)

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Données démographiques des quartiers

Les quartiers du site d'intervention comptent parmi les régions les plus diversifiées de Winnipeg et du Manitoba sur les plans linguistique et ethnique.

Le profil du recensement de 2012 de Statistique Canada¹⁹⁸ fournit les meilleures statistiques que l'on puisse obtenir sur les données démographiques du site. Malheureusement, les limites des secteurs de recensement ne correspondent pas parfaitement avec celles de CrimeStat sur les quartiers pour la zone du site d'intervention. Les statistiques suivantes concernent le site un ainsi qu'une zone située au nord de West Alexander, un peu à l'ouest de Portage South et de l'Université de Winnipeg (site deux). La taille de l'ensemble de cette zone est de 5,88 km (ou 0,11 % de la totalité de Winnipeg). Veuillez consulter l'annexe B pour obtenir un résumé détaillé des données

démographiques des quartiers et une carte de la zone élargie, et l'annexe C pour une carte de la zone.

En 2011, la région comptait 24 270 résidents, dont un peu moins de la moitié étaient des femmes (48 %). Comparée à Winnipeg dans l'ensemble, cette zone abrite un pourcentage plus élevé de résidents dont la langue maternelle n'est pas l'anglais ou le français et un pourcentage plus élevé de résidents qui parlent régulièrement une autre langue que le français ou l'anglais à la maison. Les langues autochtones les plus parlées sont l'oïbwa, le cri et l'oï-cri et la principale langue non-autochtone est le tagalog.

La zone est aussi celle qui compte le plus de familles monoparentales dont la femme est en grande majorité le parent seul. De toutes les familles mentionnées dans le recensement, 32,5 % ont à leur tête un seul parent, et dans 83 % des cas, il s'agit d'une femme seule, par comparaison, ailleurs dans Winnipeg, les pourcentages sont respectivement de 18,0 % et 79 %. Au total, 27 % des familles qui vivent dans la zone sont des familles monoparentales ayant une femme à leur tête (comparativement à 14 % dans l'ensemble de la ville). La zone a aussi une plus grande densité de population que le reste de Winnipeg (2 731,99 km², comparativement à 137,7 km²), particulièrement dans Central Park, le quartier de Winnipeg ayant la plus grande densité.

Statistique Canada ne donne pas de statistiques sur les revenus ou les niveaux de scolarité pour les secteurs de recensement. Cependant, l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 nous apprend que Winnipeg Centre (un grand district électoral dans lequel sont situés les sites un et deux) abrite une population plus jeune que la moyenne d'âge de la ville, où les niveaux de scolarité et le revenu familial médian sont inférieurs. Le pourcentage de gens pour qui les transports publics ou la marche sont les principaux moyens de transport est plus élevé que celui de la moyenne de la ville.

Sites d'intervention :

- pourcentage supérieur de ménages monoparentaux ayant une femme à leur tête (pourcentage de l'ensemble des familles et des familles monoparentales comparativement à la moyenne de la ville);
- 42 % des femmes vivant dans le site sont nées d'une mère qui n'était pas francophone ou anglophone (comparativement à 23 % dans la ville);
- 3 % des femmes vivant dans le site avaient pour langue maternelle l'oïbwa, le cri ou l'oï-cri (comparé à 0,6 % des femmes à Winnipeg);
- 29 % des femmes vivant dans le site parlaient principalement une autre langue que le français ou l'anglais à la maison (comparé à 11 % des femmes à Winnipeg);
- 7,2 % de la population du site comprend des femmes qui parlent principalement tagalog à la maison.

Données démographiques du campus

En novembre 2014, l'Université de Winnipeg comptait 9 094 étudiants de premier cycle à plein temps ou à temps partiel, 265 étudiants de cycle supérieur et 556 étudiants internationaux pour un total de 9 359 inscriptions. Il y avait environ 351 membres du corps professoral, 34 membres du corps professoral collégial, 454 membres du personnel administratif et de soutien et 542 employés temporaires ou occasionnels. L'Université de Winnipeg compte souvent un nombre plus élevé d'inscriptions féminines que d'inscriptions masculines. Des sondages réalisés en 2005, en 2008 et en

2011 indiquaient une moyenne d'inscriptions de 70 % chez les femmes et de 30 % chez les hommes.¹⁹⁹ En 2011, l'âge des étudiants était à la baisse se situant de 18 à 25 ans et seulement 20 % des étudiants étaient âgés de 26 ans ou plus.

Environ un étudiant sur quatre de l'Université de Winnipeg a déclaré appartenir à une minorité visible. De 2008 à 2014, les plus grands accroissements de populations des minorités visibles sur le campus provenaient des personnes qui se disaient : noires, chinoises, taiwanaises, philippines, sud-asiatiques — les chiffres correspondent aux tendances générales de l'immigration provinciale. Environ 9 % de la population se sont déclarés autochtones, ce qui est légèrement inférieur au pourcentage constaté à Winnipeg (11 %).²⁰⁰

ESPACES PUBLICS ET LIEUX DE RENCONTRES SOCIALESⁿ

Espaces publics et lieux de rencontres sociales : exemples du site un

Affaires : p. ex. Poste Canada (bureau de poste principal), Manitoba Hydro, quartier général de la police de Winnipeg.

Art et divertissement : Burton Cummings Theatre, MTS Centre, Plug-in Gallery, The Met, Towne Theatre, West End Cultural Centre, Winnipeg Art Gallery, Centre des congrès de Winnipeg, Quartier de la Bourse de Winnipeg (trajet faisable à pied), ainsi que des boîtes de nuit, des lieux consacrés aux arts et des cinémas.

Autres caractéristiques du site : passerelles, stationnements en surface, voies piétonnières souterraines.

Centres de ressources pour les femmes : West Central Women's Resource Centre, Winnipeg Central Park Women's Resource Centre.

Centres de ressources, associations de quartier : Central Park Development Corporation, Bibliothèque du millénaire, West Broadway Development Corporation, Blake Gardens Resource Centre (trajet faisable à pied), Daniel McIntyre/St. Matthews Community Association (trajet faisable à pied).

Centres récréatifs : YMCA du centre-ville, centre récréatif Magnus Eliason, piscine Sherbrook.

Établissements culturels et religieux : Calvary Temple, Elim Chapel, Institut canadien des femmes musulmanes, paroisse Kateri Tekakwitha, église unie Knox, église baptiste McDermot, mosquée Winnipeg Central (trajet faisable à pied).

Établissements d'enseignement : plusieurs écoles publiques, deux campus universitaires (Université de Winnipeg, campus Bannatyne de l'Université du Manitoba), Winnipeg Adult Education Centre, collège Booth, collège Red River (trajet faisable à pied).

ⁿ Remarque : l'intention est de donner un aperçu de l'éventail d'activités offertes sur le site un, la liste n'est pas exhaustive.

Magasinage : quelques magasins de taille moyenne à grande et des centres commerciaux — Portage Place, Hudson’s Bay, City Place, Forks Market (trajet faisable à pied); petites boutiques et épiceries, notamment, plusieurs épiceries de spécialités ethniques et magasins d’accommodation, bureaux de prêteur sur gages.

Organisations autochtones : Ka Ni Kanichihk, Ma Mawi Wi Chi Itata Centre, Native Women’s Transition Centre, Eagle Urban Transition Centre, Eyaa-Keen Centre.

Organisations politiques autochtones : Assemblée des chefs du Manitoba, Secrétariat à la santé et au développement social des Premières Nations du Manitoba, Manitoba Métis Federation (trajet faisable à pied).

Organismes d’aide aux nouveaux arrivants : Manitoba Start, Needs Centre, Welcome Place, Immigrant Centre (trajet faisable à pied), Immigrant Women’s Association of Manitoba (trajet faisable à pied), Immigrant and Refugee Community Organization of Manitoba (trajet faisable à pied).

Parcs et espaces verts : Air Canada Window Park, parc Central, jardins communautaires, parcs de jeu Furby et Maryland, parc Memorial, Parc de la bibliothèque du millénaire, parc Pinkham, Old Market Square (trajet faisable à pied).

Restaurants, bars, hôtels : beaucoup de restaurants, d’hôtels, de pubs et de commerces qui vendent de la bière.

Services (divers) : programmes de préparation à l’emploi, service consultatif en matière de dettes, institutions financières, compagnies d’assurances, bureaux de prêt à des conditions abusives.

Services aux aînés : Age and Opportunity, Lions Manor, Lions Club.

Services aux jeunes : Resource assistance for Youth, Youth Employment Services, Rossbrook House (trajet faisable à pied).

Services aux personnes handicapées : Society for Manitobans with Disabilities, Independent Living Resource Centre, Institut national canadien pour les aveugles (trajet faisable à pied).

Services aux victimes : toute une gamme d’organismes gouvernementaux et communautaires offrent des services aux victimes dans le secteur, comme : le Klinec Community Health Centre et le programme d’aide aux victimes d’agressions sexuelles du Centre des sciences de la santé qui offrent des services aux victimes d’agression sexuelle.

Services de santé : Boyd Medical Centre, Children’s Hospital, Centre des sciences de la santé, Klinec Community Health Centre, Manitoba Clinic, Medical Arts, cliniques sans rendez-vous, Winnipeg Clinic, Women’s Health Clinic, Women’s Hospital.

Services juridiques et gouvernementaux : Société John Howard, tribunaux judiciaires, Legal Help Centre, Public Interest Law Centre, Service Canada, Community Unemployed Help Centre (trajet faisable à pied), Aide juridique (trajet faisable à pied), Palais législatif du Manitoba (trajet faisable à pied).

Soutien en santé mentale : Artbeat Studio (central), Association canadienne pour la santé mentale.

Transport : plus de soixante itinéraires d'autobus réguliers et rapides, Balmoral Transit Station, qui dessert 14 trajets d'autobus, Graham Transit Mall, qui dessert 27 trajets d'autobus; grands abribus.

Espaces publics et lieux de rencontres sociales : exemples du site deux

Édifices sur le campus : Axworthy Health & Recplex, campus principal, Buhler Centre, Duckworth, garderie UWSA, Helen Betty Osborne (Global Welcome Centre, Wii Chiiwaakanak Learning Centre), Asper Centre for Theatre & Film, McFeetors Hall (résidence pour étudiants, trajet faisable à pied), Menno Simons College, Richardson College for the Environment & Science Complex (trajet faisable à pied).

Hôtels, restaurants, bars : Holiday Inn, pub du campus, restaurants près de plusieurs pubs et commerces qui vendent de la bière dans la rue Balmoral.

Parcs et espaces ouverts : espace vert du campus, passage de la résidence à l'édifice principal du campus.

Magasinage, entreprises, restaurants : Société Radio-Canada, restaurants dans l'édifice du campus et aux environs, à proximité des centres commerciaux (énumérés dans la liste du site un), librairie du campus.

Transport : trois arrêts d'autobus achalandés autour du campus.

AGRESSIONS SEXUELLES ET AUTRES FORMES DE VIOLENCE SEXUELLE DANS LES SITES D'INTERVENTION

Notre recherche a révélé qu'il existe très peu de données sur la prévalence et les expériences de violence sexuelle dans les sites d'intervention. Les renseignements suivants résument ce qui était publiquement accessible au moment de la rédaction du présent rapport.

Site un

Le Service de police de Winnipeg publie des rapports annuels qui contiennent des statistiques sur les crimes déclarés par la police pour différents secteurs de la ville. Le district n° 1 (ou Central) est un vaste secteur qui abrite le site un. Les statistiques fournies s'appliquent à une zone qui s'étend au-delà des limites du site un. Elles représentent ce qui était publiquement accessible au moment de la rédaction du présent rapport. Au cours des quatre dernières années, le nombre d'agressions sexuelles signalées à la police dans le secteur est demeuré relativement stable, tout comme la proportion d'agressions sexuelles survenues dans le district comparée à celle de la ville dans son ensemble.

Tableau 5: Données sur les agressions dans Winnipeg Centre (district no 1) — 2011-2014

	2011 ²⁰¹		2012 ²⁰²		2013 ²⁰³		2014 ²⁰⁴	
	Ville	District n° 1						
Agression sexuelle grave (3)	5	0	2	0	2	0	6	2
Agressions sexuelles armées (2)	10	3	9	3	23	4	8	5
Agressions sexuelle (1)	678	205 (30,2 %)	657	189 (28,7 %)	602	173 (28,7 %)	673	192 (28,5 %)
Autres infractions sexuelles	34	7	36	1	57	3	77	11
Total	727	215 (29,6 %)	704	193 (27,4 %)	684	180 (26,3 %)	764	210 (27,5 %)

L'un des objectifs de l'étude de délimitation de l'étendue était de déterminer la prévalence de la violence sexuelle dans la zone du site d'intervention n° 1. Le Service de police de Winnipeg a fourni des statistiques spécifiques du quartier dans le cadre de sa participation à l'initiative Winnipeg, ville sûre. Veuillez consulter les parties 4 et 5 pour obtenir une analyse de ces données.

Site deux

Les données sur la violence sexuelle sur le campus de l'Université de Winnipeg n'étaient pas accessibles au moment de la rédaction du présent rapport. Comme il n'existe que peu ou pas de données sur les taux de violence sexuelle à l'Université de Winnipeg, la recherche a utilisé des renseignements généraux sur la violence sexuelle au Canada (tels que nous les avons décrits à la page 34).

LOIS LOCALES, PROGRAMMES

Veuillez consulter l'annexe A pour obtenir une liste des lois, des politiques et des programmes locaux visant la violence sexuelle.

PARTIE 4 : CONSTATATIONS DE L'ÉTUDE DE DÉLIMITATION DE L'ÉTENDUE

Cette partie présente un résumé des constatations tirées des données fournies par les membres du comité directeur et recueillies dans le cadre de groupes de discussion avec des femmes autochtones et nouvellement arrivées.

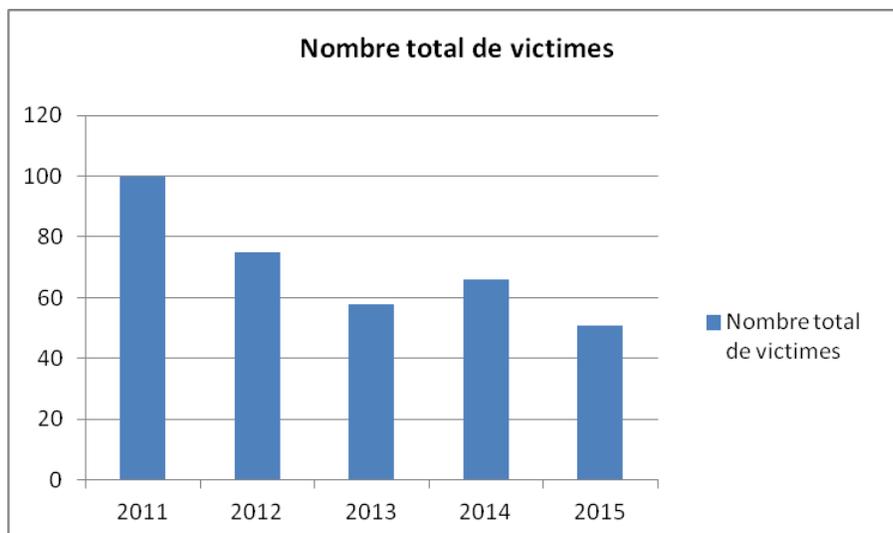
TENDANCES LOCALES EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE : CE QUE NOUS AVONS APPRIS

SERVICE DE POLICE DE WINNIPEG : STATISTIQUES SUR LES AGRESSIONS SEXUELLES DE 2011 À 2015 (SITE D'INTERVENTION)

Les renseignements suivants ont été recueillis par le Service de police de Winnipeg pendant les années 2011 à 2015 (inclus) dans cinq quartiers de Winnipeg : South Portage, Spence, West Alexander, Portage-Ellice et Central Park. Veuillez prendre note que ces statistiques concernent uniquement les agressions sexuelles signalées. L'agression sexuelle est un crime qui, dans une large mesure, n'est pas signalé (dernières estimations de Statistique Canada : 95 % des agressions sexuelles ne sont pas signalées).

Aggression sexuelle (1, 2, 3) : nombre de victimes

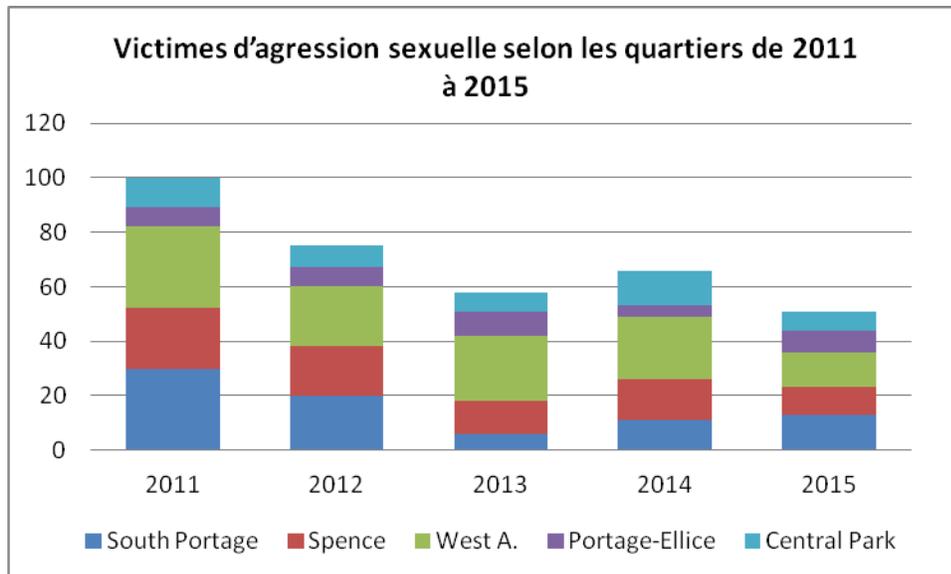
En 2011, 100 personnes ont déclaré avoir été victimes d'agression sexuelle dans le site d'intervention. Depuis, le nombre de victimes (âgés de 13 ans et plus) ayant signalé une agression sexuelle a diminué régulièrement : 2012 : 75; 2013 : 58; 2014 : 66; 2015 : 51. En tout, pendant les cinq années, 350 personnes ont signalé avoir été victimes d'agression sexuelle.



Voici, selon les quartiers, le nombre de victimes ayant signalé une agression sexuelle :

	South Portage	Spence	West Alexander	Portage-Ellice	Central Park	Total
2011	30	22	30	7	11	100
2012	20	18	22	7	8	75
2013	6	12	24	9	7	58
2014	11	15	23	4	13	66
2015	13	10	13	8	7	51
Total	80 (22,9 %)	77 (22 %)	112 (32 %)	35 (10 %)	46 (13,1 %)	350

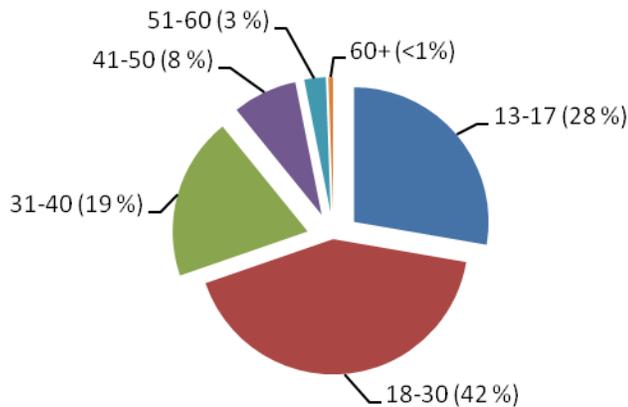
Pendant ces cinq années, les victimes d'agression sexuelle de South Portage constituaient 22,9 % du total des victimes d'agression sexuelle dans le site d'intervention, celles de Spence, 22 %, celles de West Alexander, 32 %, celles de Portage-Ellice, 10 % et celles de Central Park 13,1 %.



Aggression sexuelle (1, 2, 3) : âge des victimes

De 2011 à 2015, la majorité des victimes d'agression sexuelle dans les sites d'intervention étaient âgées de 18 à 30 ans (42 %). Vingt-huit pour cent des victimes étaient des jeunes (âgés de 13 à 17 ans).

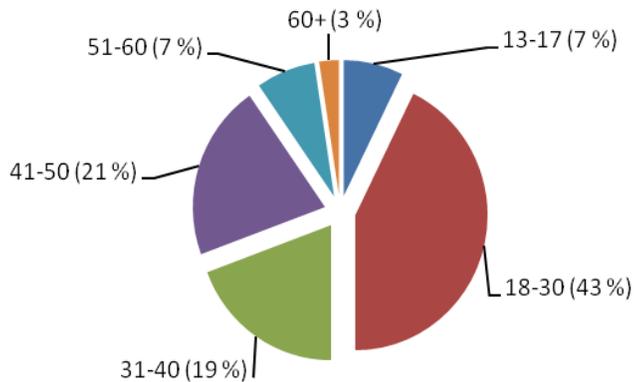
Agressions sexuelles selon l'âge des victimes dans le site d'intervention de Winnipeg de 2011 à 2015



Agression sexuelle (1, 2, 3) : âge des accusés

De 2011 à 2015, les délinquants accusés d'agression sexuelle étaient généralement plus âgés que leurs victimes. La majorité des délinquants étaient âgés de 18 à 30 ans (43 %). Le deuxième groupe d'âge en importance était composé de personnes âgées de 41 à 50 ans.

Agressions sexuelles selon l'âge des accusés dans le site d'intervention de Winnipeg de 2011 à 2015

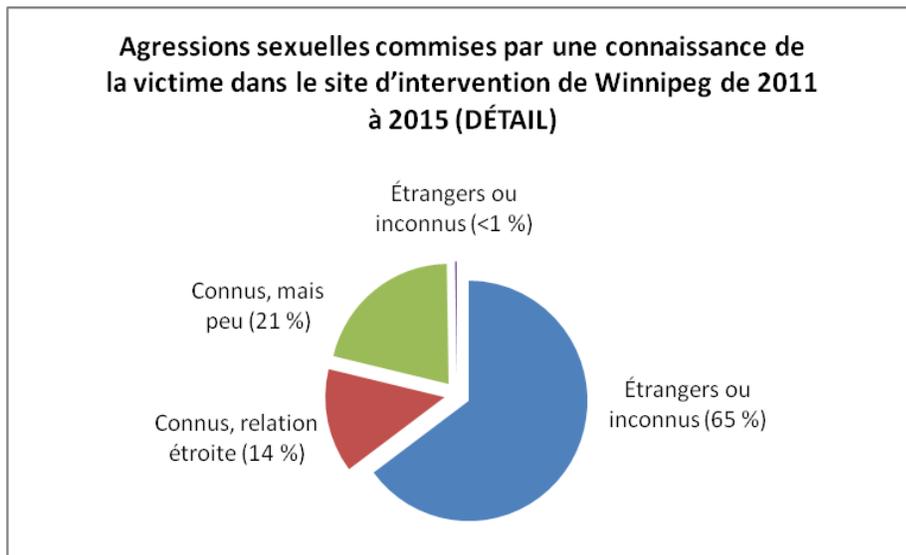
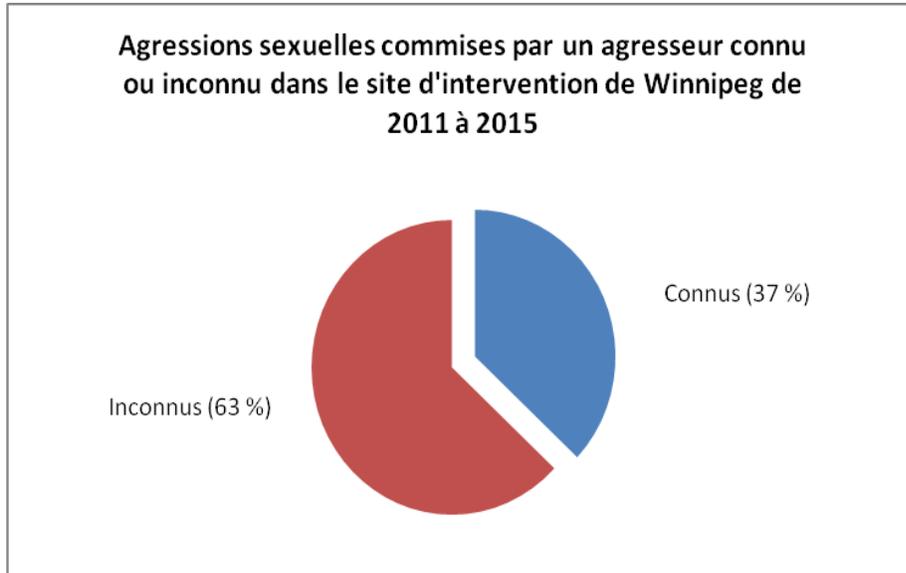


Agression sexuelle (1, 2, 2,3) : accusé connu ou inconnu

Contrairement à la tendance nationale, la majorité des agressions sexuelles signalées dans le site d'intervention de 2011 à 2015 auraient été commises par quelqu'un que la victime ne connaissait pas (65 %).

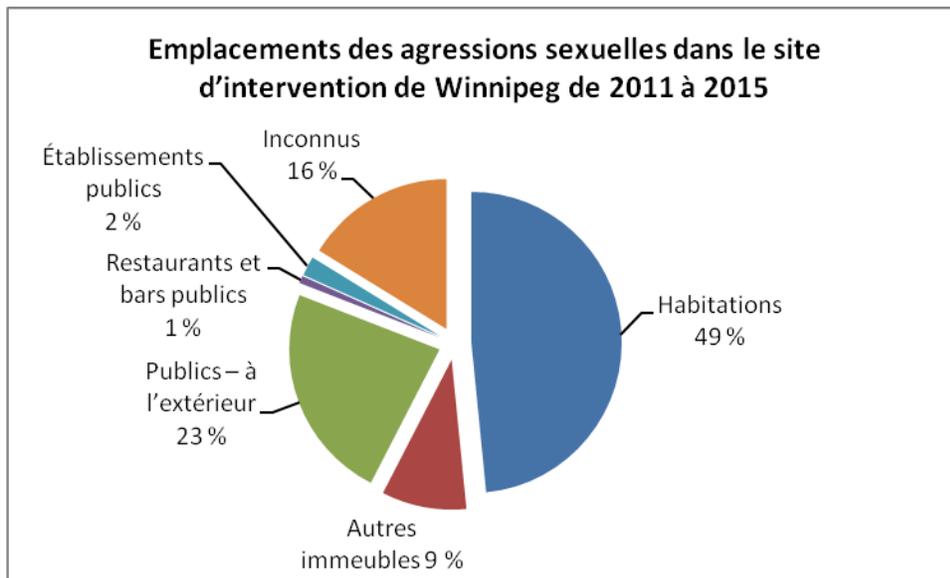
La catégorie des agresseurs inconnus comprend les infractions où : l'identité de l'accusé ou du suspect pouvant être inculpé n'est pas connue; la relation avec la victime ne peut pas être établie; la

victime ne connaît pas du tout l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé, mais ce dernier a été vu. La catégorie des agresseurs connus comprend les infractions où une relation établie (lien de sang, légal ou connu) existe entre l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé..



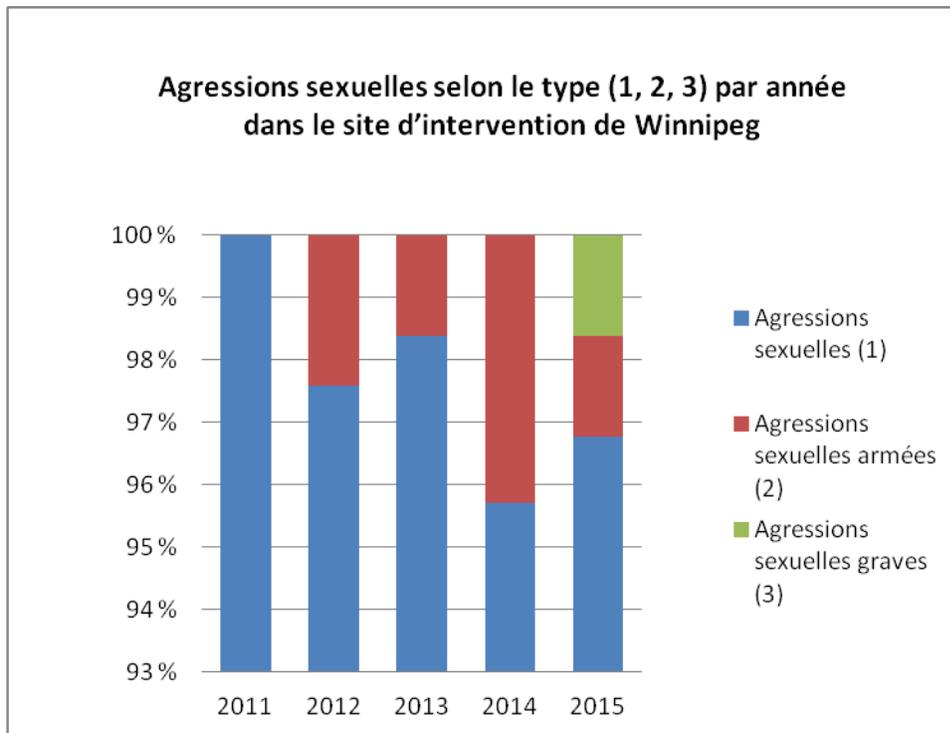
Agression sexuelle (1, 2, 3) : emplacement de l'agression

Presque la moitié des agressions sexuelles ont eu lieu dans une habitation quelconque (foyer ou maison privée, structure d'une propriété privée, local commercial et autres unités de logement). Trente-trois pour cent des agressions ont eu lieu en public ou à l'extérieur (ex. : stationnement, aribus, rue, route, autoroute ou autre aire ouverte).



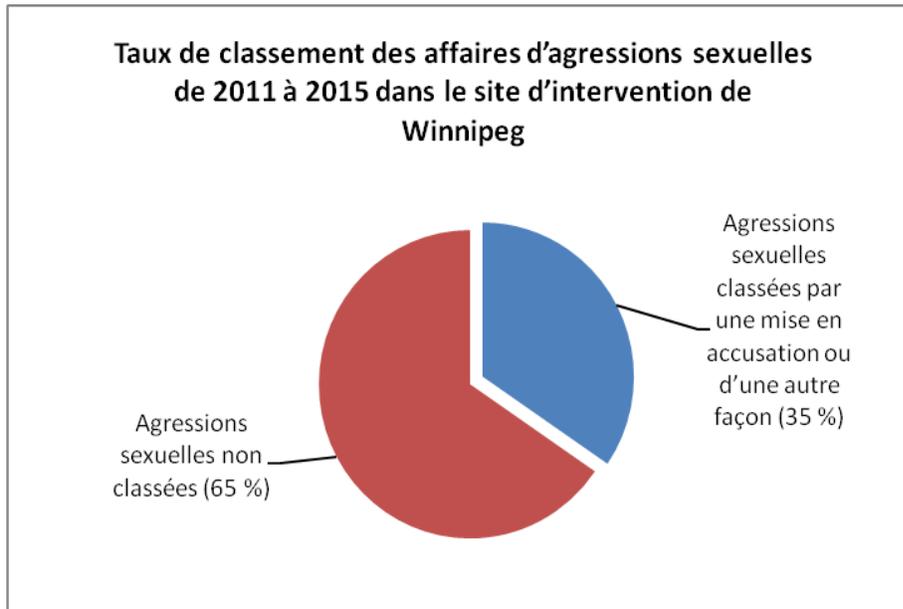
Types d'agression sexuelle

Presque toutes les agressions sexuelles signalées dans le site d'intervention de 2011 à 2015 ont été classées de niveau 1 (374 sur 382). Il y a eu sept inculpations d'agression sexuelle armée (agression sexuelle 2) et une d'agression sexuelle grave (agression sexuelle 3) pendant la période de cinq ans.



Taux de classement des affaires :

Soixante-cinq pour cent des agressions sexuelles signalées dans le site d'intervention de 2011 à 2015 n'ont pas été classées. Trente-cinq pour cent ont été classées par une mise en accusation ou d'une autre façon. Les autres façons sont : le décès de l'accusé ou du suspect pouvant être inculpé; l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé était âgé de moins de douze ans; admission à un programme de déjudiciarisation; la plaignante a retiré sa plainte, etc.



LE KLINIC COMMUNITY HEALTH CENTRE

Le Klinik Community Health Centre est un centre de santé communautaire comptant des sites à divers endroits de Winnipeg. Le centre Klinik gère une ligne d'écoute téléphonique 1-800, gratuite, offre des consultations psychologiques et emploie des bénévoles qui accompagnent les victimes d'agression sexuelle à l'hôpital. Le centre a transmis de l'information et des statistiques à Situation de la femme Manitoba dans le cadre de son programme sur les agressions sexuelles. Aucun nom de victimes ou renseignements permettant de les identifier ne figurait dans cette information.

Chaque année, de 2011 à 2016, le centre a reçu environ 2 500 appels^o sur sa ligne d'écoute dédiée aux agressions sexuelles et a organisé environ 300 prises de contact médical ou juridique avec des victimes ou des survivantes d'agression sexuelle (il est probable que le nombre de clientes vues par les services aux victimes d'agression sexuelle du Centre des sciences de la santé soit plus élevé, car les clientes n'acceptent pas toujours que le centre Klinik intervienne).

^o Ces chiffres représentent le nombre d'appels à la ligne d'écoute dédiée aux agressions sexuelles. Ils ne représentent pas le nombre de personnes qui ont appelé. Ils comprennent des demandes de renseignements et des demandes de l'hôpital pour que des travailleurs assistent au programme de consultation psychologique sur les agressions sexuelles ainsi que des appels de consultation psychologique en cas d'agression sexuelle.

De 2005 à 2014, près de 50 % de toutes les agressions sexuelles signalées au centre Klinik ont eu lieu en public. Les agressions ont eu lieu le jour et la nuit et étaient en général commises par une personne plus âgée que les victimes. Aucune de ces agressions n'a été signalée à la police.

LE CENTRE DE SCIENCES DE LA SANTÉ – PROGRAMME D'INFIRMIÈRES EXAMINATRICES EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE

Les chiffres suivants indiquent le nombre de patientes qui ont demandé des soins au programme d'Infirmières examinatrices en matière d'agression sexuelle du Centre des sciences de la santé d'avril 2012 à octobre 2015 :

- avril 2012 à mars 2013 : 341
- avril 2013 à mars 2014 : 351
- avril 2014 à mars 2015 : 378
- avril 2015 à octobre 2015 : 215

SECOURS-RUE

Secours-rue est un programme de Tracia's Trust : la Stratégie manitobaine de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. Les équipes de Secours-rue travaillent auprès des enfants et des jeunes qui sont à risque élevé de devenir victimes de violence dans le commerce du sexe²⁰⁵.

Secours-rue a transmis les renseignements suivants de 2011 à 2015

- 2011-2012 : 683 rencontres — enfants remis en sécurité 253 fois; enfants localisés ayant été arrêtés, 36 fois; prise de contact avec des enfants, 394 fois pour les empêcher de devenir des victimes (en établissant des relations, par des activités récréatives et des modèles de comportement);
- 2012-2013 : 1 996 rencontres — 213 enfants différents remis en sécurité, 655 fois; enfants localisés ayant été arrêtés, 49 fois; prise de contact avec des enfants, 1 292 fois pour les empêcher de devenir des victimes (en établissant des relations, par des activités récréatives et des modèles de comportement);
- 2013-2014 : 1 992 rencontres — 242 jeunes différents remis en sécurité, 405 fois; enfants localisés ayant été arrêtés, 39 fois; prise de contact avec des enfants, 1 478 fois pour les empêcher de devenir des victimes (en établissant des relations, par des activités récréatives et des modèles de comportement);
- 2014-2015 : 1 675 rencontres — 287 jeunes différents remis en sécurité, 504 fois; enfants localisés ayant été arrêtés, 59 fois; prise de contact avec des enfants, 1 112 fois pour les empêcher de devenir des victimes (en établissant des relations, par des activités récréatives et des modèles de comportement).

RENSEIGNEMENTS SUR LES INTERVENANTS

Justice Manitoba

Justice Manitoba (Service des poursuites du Manitoba et Direction des services aux victimes) a communiqué des renseignements qualitatifs sur les profils des victimes et des survivantes à Situation de la femme Manitoba. Ces renseignements indiquent qu'une grande proportion de celles qui ont signalé une agression à la police sont souvent vulnérables et marginalisées et que leur vie a souvent été marquée par les soucis et les difficultés. Les représentants de la justice ont aussi déclaré que l'alcool était présent dans la majorité des incidents, que les victimes étaient âgées de 17 à 40 ans et que la gravité de l'agression sexuelle ne permet pas de prédire les répercussions que l'incident aura sur la victime.

Les représentants de la Direction des services aux victimes ont observé que les délinquants ont souvent recours à des comportements prédateurs, comme « gaver la victime d'alcool et de drogues ». Ce qui concorde avec les recherches universitaires qui ont constaté que la violence instrumentalisée, les armes psychologiques et l'alcool sont délibérément utilisés pour rendre les victimes vulnérables aux attaques²⁰⁶.

Les représentants de la Direction des services aux victimes ont aussi noté que de nombreux incidents impliquant la violence sexuelle contre les femmes à Winnipeg s'étaient produits dans divers types de transports publics, entre autres, des taxis, des autobus, des limousines et des véhicules de formation à la conduite automobile.

CONSTATATION DES GROUPES DE DISCUSSION

Cette partie est organisée en deux sous-sections : les expériences des femmes autochtones d'après un ensemble de conversations communautaires animées par Ka Ni Kanichihk et les expériences des nouvelles arrivantes d'après des conversations communautaires tenues avec des membres des communautés nigériane, afghane, philippine et congolaise.

Nous sommes conscients que le présent travail est en évolution et nous continuerons à chercher des occasions de faire participer des femmes de différentes communautés à mesure qu'il progressera.

CONVERSATION AVEC DES FEMMES AUTOCHTONES

Trois conversations communautaires ont été animées par Ka Ni Kanichihk de septembre à octobre 2014. Plus de 75 femmes qui se disaient autochtones ont participé. Les personnes qui ont animé les séances ont dit que la majorité des participantes étaient âgées de moins de 40 ans. Toutes les répondantes sont demeurées anonymes et ont communiqué leurs expériences verbalement et par écrit.

Les quatre questions suivantes ont été posées aux femmes des trois groupes, dans le même ordre :

1. Qu'aimeriez-vous dire au sujet de vos expériences de violence sexuelle (harcèlement ou agression) dans les espaces publics?

2. Qu'est-ce qui vous aurait aidé dans vos expériences?
3. Quel soutien ou quelles ressources avez-vous obtenus?
4. De quels services aviez-vous besoin?

Les constatations révèlent que les femmes autochtones visées par la présente étude ont subi la violence sexuelle dans divers espaces publics à Winnipeg, comme des centres commerciaux, des transports publics et des rues. Les expériences de violence sexuelle allaient du harcèlement verbal à la violence physique sous différentes formes (y compris le viol) et étaient favorisées par : l'usage de drogues et d'alcool, la force brutale, des relations difficiles avec les représentants de l'ordre et ce qui a été nommé « l'effet témoin ». Par ailleurs, que les participantes aient signalé ces expériences de violence sexuelle de façon officielle, officieuse ou pas du tout, elles se sont souvent senties sans soutien et isolées.

Les participantes ont suggéré des recommandations pour améliorer la sécurité et les services de soutien aux victimes dans les espaces publics de Winnipeg, notamment, la sensibilisation et des ressources faisant appel à la participation du public, des services de soutien améliorés et des programmes de sécurité communautaires et institutionnels améliorés et des programmes mis sur pied par tous les paliers de gouvernement.

EXPÉRIENCES ET PERCEPTIONS DE VIOLENCE SEXUELLE CONTRE LES FEMMES DANS LES ESPACES PUBLICS DE WINNIPEG

Les données qualitatives indiquent que lorsque les femmes autochtones subissent la violence sexuelle à Winnipeg, elles la subissent à un très jeune âge et que les expériences se multiplient avec le temps. Ces constatations concordent avec les autres statistiques locales, provinciales et nationales.

Lieux de rencontres sociales

Les lieux de rencontres sociales sont des espaces publics qui attirent les gens dans un endroit ou un quartier autre que celui dans lequel ils vivent et qui peut comprendre (sans s'y limiter) les centres commerciaux, les écoles, les hôtels, les bars, les stationnements, les parcs, les hôpitaux et les restaurants. Les participantes ont affirmé que ces espaces étaient inquiétants pour toutes les femmes dans le centre-ville de Winnipeg.

Les participantes ont déclaré que les centres commerciaux étaient des endroits dangereux pour les femmes et les filles autochtones. Elles ont dit avoir subi des attouchements non désirés, avoir été suivies, s'être fait siffler, harceler visuellement, notamment, s'être fait fixer et regarder de façon terrifiante et ne pas se sentir en sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Dans un cas, une femme a affirmé avoir vu un enfant se faire agresser sexuellement dans un hôpital.

Transport en commun

Comme deuxième sujet d'inquiétude pour les femmes autochtones de Winnipeg, ce qui fait écho aux publications internationales sur les expériences de violence sexuelle contre les femmes dans les espaces publics, mentionnons les transports en commun : autobus, arrêts d'autobus et taxis. Les

participantes ont décrit des incidents dont la gravité allait des commentaires racistes sexistes à l'agression sexuelle par les présumés harceleurs, y compris d'autres passagers, les gens qui attendent à un arrêt d'autobus, les chauffeurs d'autobus et de taxis.

Les participantes ont décrit des incidents survenus sur une longue période impliquant des récidivistes, dont un homme qui flirtait régulièrement avec une jeune femme à l'arrêt d'autobus, avant et après l'école. Les femmes ont aussi décrit des incidents où les victimes ne connaissaient pas les harceleurs présumés; des hommes qui abordaient des filles qui n'avaient pas plus de 14 ans, qui prenaient l'autobus et subissaient des attouchements non désirés. Dans les deux cas, les participantes ont dit avoir éprouvé des sentiments de peur et une réticence à parler de ce comportement, choisissant souvent de s'extirper de la situation, car c'était la seule solution envisageable.

Alors que dans les autobus et les taxis la personne est en un sens « un public captif », les récits des femmes qui ont raconté leurs expériences dans les taxis indiquaient beaucoup de planification et de persistance de la part du présumé délinquant. Le fil conducteur de tous ces récits était que les femmes avaient été suivies par le chauffeur, habituellement tard le soir, et qu'il leur offrait de les reconduire. Une fois dans le véhicule, les femmes ont dit avoir subi des avances (avec usage ou menace d'usage de force physique), avoir subi des attouchements non désirés, avoir été suivies chez elles et dans certains cas, forcées à commettre des actes sexuels. Ces femmes étaient souvent très jeunes, une participante étant âgée de 13 ans seulement.

Plus d'une femme a raconté avoir été forcée de commettre des actes sexuels avec le chauffeur, habituellement après une soirée entre amis, alors qu'elles étaient dans un état particulièrement vulnérable. Elles se sont souvent retrouvées dans des endroits isolés, parfois couvertes de bleus et incapables de savoir où le chauffeur les avait laissées. Les répondantes ont dit que ces expériences avaient provoqué chez elles des sentiments durables de honte et de confusion. Le harcèlement verbal et d'autres expériences pouvant sembler moins graves, comme se faire siffler, peuvent aussi avoir des effets dévastateurs à long terme. Ainsi que l'a fait remarquer l'une des participantes, les souvenirs de traumatismes sexuels de l'enfance (et d'autres expériences de violence sexuelle) peuvent être ranimés par le harcèlement dans les espaces publics.

La violence sexuelle dans les rues

Les rues de Winnipeg sont le site où ces participantes ont le plus souvent subi la violence sexuelle : commentaires racistes et sifflets, poursuites, exhibitionnisme de la part d'hommes et autres formes de violence sexuelle, y compris le viol.

La plupart des femmes ont affirmé avoir été suivies et harcelées sexuellement par des hommes qui étaient en auto alors qu'elles marchaient dans la rue. Ce harcèlement comportait presque toujours des accusations insinuant qu'elles étaient des travailleuses du sexe et des questions blessantes ou grossières à l'endroit de femmes de tous âges. Une répondante a affirmé avoir été approchée par un chauffeur qui voulait obtenir des indications dans le seul but de continuer à la suivre après qu'elle eut répondu. Lorsqu'elle s'est retournée pour confronter cet homme, elle s'est aperçue qu'il se livrait à des attouchements. Une autre participante a raconté avoir été suivie alors qu'elle marchait

sur la voie publique avec son jeune enfant; le conducteur du véhicule lui a demandé « combien? » pour sa fille! Ces actes de violence, qui se produisent souvent en plein jour, mettent en évidence des attitudes généralisées empreintes de racisme, de sexisme et tout particulièrement, une association raciste entre les femmes autochtones et la prostitution. Comme l'a exprimé l'une des participantes, « (ils croient que) parce que je suis Autochtone, ils peuvent me regarder comme un morceau de viande ».

Plusieurs participantes ont décrit la violence sexuelle qu'elles-mêmes ou quelqu'un de leurs connaissances, y compris leurs filles, ont subie dans les rues. Ces actes, qui impliquaient souvent un usage important de la force physique, entre autres, se faire attraper et attaquer avec force, ont été commis tant par des étrangers que par des personnes que la survivante connaissait. Une femme a raconté s'être fait violer en public et a fait remarquer « vous êtes entourée de prédateurs sexuels pour le reste de votre vie ».

Beaucoup de répondantes ont dit avoir été sexualisées en public à un très jeune âge. Une participante a décrit les hommes comme étant « brutalement éduqués à être racistes », tandis qu'une autre a expliqué que « les hommes croient qu'ils peuvent nous toucher simplement parce que nous sommes des femmes autochtones ».

Une tendance commune à beaucoup de ces expériences était une tension entre les participantes et les représentants de l'ordre. Bien des femmes ont trouvé qu'elles n'étaient pas bien servies par la police affirmant qu'elles avaient le sentiment que les policiers « s'en contrefichaient ». D'autres ont dit explicitement que la police, comme l'a affirmé une participante : « a la réputation de ne pas aider les Autochtones, surtout les femmes seules ».

Il s'ensuit que bien des femmes sont peu disposées à parler de leurs inquiétudes et de leurs expériences avec les représentants de l'ordre. Dans un cas, la fille d'une participante a été violée dans une cage d'escalier. Lorsqu'elle a encouragé sa fille à aller porter plainte, la fille a répliqué « Pourquoi irais-je m'adresser à la police, maman? Elle va dire que c'est de ma faute ». Une autre femme a avancé que la police « n'est pas vraiment là pour nous » expliquant qu'elle avait le sentiment que la police humiliait et victimisait à nouveau les femmes autochtones qui s'adressaient à elle et qu'elle leur demandait souvent pourquoi elles n'étaient pas venues plus tôt. Cette répondante a expliqué que c'était la raison pour laquelle les femmes ne signalaient pas la violence sexuelle, parce que la police « stéréotype nos femmes ».

Quand les femmes ont dit s'être adressées à la police, elles ont senti que les résultats n'étaient pas toujours favorables. Dans un cas, une participante a raconté qu'elle s'était réveillée, à demi nue, dans les couloirs d'un hôtel après avoir été droguée. Elle s'est adressée au service de sécurité de l'hôtel, qui a appelé la police. Les policiers ont trouvé ses vêtements, mais l'ont obligée à s'habiller dans le couloir (une expérience qu'elle a trouvée humiliante) et l'ont ramenée chez elle. Une autre femme a été forcée d'expliquer son viol « sur place, au comptoir (du poste de police), là où il y avait au moins deux autres constables et d'autres citoyens. Il n'y avait aucune intimité; n'importe qui pouvait entendre (ce qu'elle disait) ». Elle a précisé que si elle n'avait pas bénéficié des cérémonies de guérison traditionnelles, l'expérience aurait réitéré un traumatisme.

Une jeune femme a attendu une année entière avant de s'adresser à la police par crainte de n'être pas prise au sérieux. Lorsqu'elle et sa mère ont finalement approché la police, elle en a « fait peu de cas » et les deux femmes ont eu l'impression de ne pas avoir reçu d'aide. D'autres ont simplement senti que la police ne les avait pas aidées. L'une d'elles a affirmé « Rien n'a été fait, ils n'ont jamais attrapé le gars qui a fait cela ».

Par contre, des participantes ont estimé que la présence de la police et son intervention avaient apporté un soutien dont elles avaient bien besoin. Des femmes ont dit avoir menacé d'appeler la police pour effrayer les agresseurs, tandis que d'autres ont affirmé que la police elle-même est venue à leur secours dans des situations semblables. Une participante a déclaré que

pour la première fois, elle avait eu le sentiment que la police « faisait effectivement ce qu'elle devait faire pour moi ». De plus, des femmes ont laissé entendre qu'une présence policière accrue les aiderait à se sentir en sécurité.

Complicité du public

De nombreuses participantes ont affirmé qu'on les avait regardées ou surveillées lorsqu'elles se faisaient harceler et que personne n'était venu à leur secours. Une répondante, qui a dit avoir été harcelée alors qu'elle marchait avec sa fille, a expliqué que des gens qui étaient assis sur les marches devant chez eux avaient regardé, puis s'étaient détournés ou leur avaient reproché de marcher dehors à une heure tardive.

Beaucoup de femmes ont déclaré que le soutien des témoins les aurait aidées. L'une d'entre elles affirmant avoir souhaité « que quelqu'un dise quelque chose, parce que les gens s'en étaient rendu compte (de ce qui se passait) ».

Les effets positifs du soutien des témoins ne devraient pas être sous-estimés. Parmi les expériences racontées dans ces conversations, deux illustrent bien l'effet que le soutien du public peut avoir sur une femme qui subit la violence sexuelle, y compris le harcèlement. Dans deux récits semblables, survenus tous les deux dans un autobus de Winnipeg, des passagers ont abordé des femmes. Dans le premier cas, un homme est parti de l'arrière de l'autobus pour s'asseoir près d'une jeune femme et a commencé à la toucher. Elle a cru que d'autres personnes s'étaient rendu compte de ce qui se passait, mais était trop mal à l'aise pour attirer davantage d'attention sur sa situation et a finalement quitté l'autobus, effrayée.

Dans le deuxième cas, cependant, les résultats ont été fort différents. Encore une fois, une femme a été approchée par un homme. Il a fait semblant d'échapper quelque chose sur le sol et a commencé à la toucher sans son consentement. Mais cette fois, un autre passager a attiré l'attention sur le comportement de l'homme en le traitant ouvertement de « pervers ». Le harceleur s'est empressé de quitter l'autobus. La différence entre être forcée de sortir ou que l'agresseur le soit ne saurait être surestimée en ce qui a trait au bien-être de la survivante. Dans l'une des situations, la femme a été forcée de sortir et s'est sentie honteuse et effrayée alors que dans l'autre, la femme a été aidée et défendue par les gens qui étaient présents, et son assaillant a été censuré.

Compte tenu de l'atmosphère de racisme dans laquelle les femmes autochtones concernées par la présente étude ont affirmé vivre, où le simple fait de s'asseoir sur un banc dans un parc est une invitation à se faire harceler sexuellement, l'appui du public est vital. Les participantes ont fait remarquer que les femmes autochtones sont « vues d'une certaine manière », ce qui inclut souvent des hypothèses faisant d'elles des alcooliques ou des prostituées. Qui plus est, elles se font injurier quand elles se défendent. Ces hypothèses fondées sur le sexe et la race reflètent et favorisent la culture générale qui rend les survivantes de violence sexuelle effectivement responsables de ce qui leur est arrivé. En outre, elles soulignent l'idée générale selon laquelle les femmes autochtones sont des cibles faciles pour la violence sexuelle, ce qui encourage les assaillants à croire que leur comportement est sans reproche.

RECOMMANDATIONS

Les femmes qui ont participé ont proposé de nombreuses recommandations, notamment, l'amélioration de l'éducation, des services de soutien, des services de police et des programmes de sécurité. Par ailleurs, certaines étaient d'avis que des services dirigés par des Autochtones (taxi, police) favoriseraient la baisse des taux de violence sexuelle.

Programmes de prévention basés sur l'éducation

Dans l'ensemble, les participantes étaient d'avis que le besoin d'améliorer l'éducation du public sur la violence sexuelle contre les femmes et les filles, tant en matière de prévention que de traitement, était immense. Ce qui comprend un désir de voir davantage de possibilités d'éducation pour les femmes autochtones sur une variété de sujets liés à la violence sexuelle, notamment : les enseignements traditionnels sur la guérison et l'histoire, l'éducation sur le processus juridique et la police, l'éducation sur les dangers associés aux transports en commun, les relations entre la communauté et les autorités policières, l'alcoolisme et la maladie mentale. Les participantes ont aussi exprimé le désir d'une éducation générale que les enfants commenceraient à suivre dès l'école primaire sur le respect de la femme (particulièrement autochtone), le danger des reproches faits aux victimes et une formation sur l'assertivité pour les jeunes filles. Elles ont également suggéré une formation sur la façon de parler de la violence sexuelle aux enfants à l'intention des mères et des personnes qui s'occupent des enfants.

Services de soutien

Parmi les services de soutien de Winnipeg, les participantes ont indiqué que le West Central Women's Resource Centre, le Ka Ni Kanichihk et le Klinik Community Health Centre étaient des espaces communautaires utiles. Toutefois, elles ont aussi manifesté un fort désir pour la mise sur pied de services communautaires, dont : des maisons d'accueil et des foyers refuges sécuritaires accessibles 24 heures par jour (avec des conseillers, des anciens et la possibilité de signaler les incidents), davantage d'accès aux consultations psychologiques et à la thérapie, l'amélioration de l'accès aux anciens et aux sources traditionnelles de soutien (comme les huttes de sudation et les cercles de partage). Des groupes de soutien concernant l'alcool, la santé mentale et la maltraitance ont aussi été mentionnés ainsi que des temps d'attente moins longs dans les hôpitaux (une femme a

dit avoir attendu quatre heures après avoir subi une agression). En dernier lieu, il y avait un désir généralisé de pouvoir parler à quelqu'un sans être jugées, l'accent étant été mis sur ceux qui écoutent et prennent acte des expériences de ces femmes. Une femme a soutenu que ce dont les survivantes ont besoin, ce sont « des personnes expérimentées, et non... des diplômés ».

Application de la loi et sécurité

Certaines femmes estimaient que des mesures de sécurité améliorées, comme le Programme Parents-Secours, l'augmentation de l'éclairage dans les rues du centre-ville et dans d'autres espaces publics ainsi qu'une présence policière accrue dans les espaces publics, amélioreraient la perception qu'ont les femmes autochtones de la sécurité et réduiraient leurs expériences de violence sexuelle.

Les participantes ont suggéré l'amélioration de la formation des policiers, y compris la sensibilisation à la question du harcèlement sexuel et à d'autres formes de violence sexuelle contre les femmes et les filles, la formation sur la façon de réagir et de manifester de l'empathie, de la compassion et du soutien. D'autres ont indiqué un besoin de programmes policiers dirigés par des Autochtones.

Parmi les autres suggestions, mentionnons davantage de téléphones publics qui fonctionnent, des programmes Safe-Walk et une coopération accrue entre la communauté et les entreprises locales (p. ex. permettre aux femmes qui en ont besoin d'accéder à un téléphone). Certaines suggestions étaient spécifiques des sites de violence sexuelle. En ce qui a trait aux transports en commun, par exemple, un système de sécurité avec des boutons d'appel au secours dans les divers modes de transport en commun. Des mécanismes réactifs, comme des procédures confidentielles de plaintes pour les taxis, les autobus et les services de police ont aussi été mentionnés. Les participantes ont aussi insisté sur la nécessité de la confiance et de la compassion au sein des divers systèmes de traitement des plaintes ou de mise en application de la loi. Les cours d'autodéfense ont souvent été mentionnés. Pour terminer, l'amélioration de la formation des policiers en matière de violence sexuelle (et des expériences qu'en font les femmes autochtones) a aussi été mentionnée souvent.

CONVERSATIONS AVEC DE NOUVELLES ARRIVANTES

La seconde série de constatations résume les perceptions sur la sécurité de la femme dans les espaces publics qui nous ont été communiquées lors des trois conversations communautaires avec de nouvelles arrivantes animées par des partenaires communautaires et des membres du comité directeur.

Les conversations ont eu lieu d'octobre 2014 à février 2015 Plus de 80 participantes qui ont déclaré être originaires de l'une de diverses minorités visibles y ont pris part. Beaucoup d'entre elles étaient arrivées de leur pays d'origine (Afghanistan, République démocratique du Congo, Philippines et Nigéria) à Winnipeg au cours des dix dernières années. Toutes les répondantes ont gardé l'anonymat et ont communiqué de vive voix leurs perceptions et leurs expériences des espaces publics de Winnipeg. Les renseignements qu'elles ont transmis ont été consignés par les membres du comité directeur.

Les questions suivantes ont été posées aux femmes des quatre groupes, dans le même ordre :

1. Depuis votre arrivée à Winnipeg, quels genres d'expériences avez-vous vécues et quels sentiments avez-vous éprouvés?
2. Comment trouvez-vous que les femmes sont traitées à Winnipeg?
3. Croyez-vous que Winnipeg est un endroit où les femmes sont respectées en public?
4. Croyez-vous que Winnipeg est un endroit sécuritaire et confortable pour les femmes?
5. Certains endroits de Winnipeg vous semblent-ils moins sécuritaires et moins confortables pour les femmes?

Les participantes ont suggéré des recommandations pour améliorer la sécurité et les services de soutien aux victimes dans les espaces publics de Winnipeg, notamment, l'augmentation de la sensibilisation et des ressources faisant appel à la participation du public, des services de soutien améliorés et des programmes de sécurité communautaires et institutionnels améliorés mis sur pied par tous les paliers de gouvernement

EXPÉRIENCES ET PERCEPTIONS DE LA SÉCURITÉ DES FEMMES DANS LES ESPACES PUBLICS DE WINNIPEG

Dans l'ensemble, la majorité des participantes aux groupes de discussion voyaient d'un œil positif leurs expériences et leurs sentiments depuis leur arrivée à Winnipeg. Certaines d'entre elles ont parlé du fait que les femmes et les hommes sont traités de façon plus égalitaire au Canada que dans le pays où elles vivaient avant. En général, les participantes estimaient que la sécurité des femmes à Winnipeg dépendait du moment de la journée et du quartier où elles étaient.

Lieux de rencontres sociales : centre-ville et transport

Lorsqu'elles ont dû répondre à des questions sur la sécurité des femmes à Winnipeg, nombreuses sont celles qui ont exprimé des inquiétudes quant à la sécurité des transports (dans l'autobus et en attendant l'autobus) et à la sécurité dans divers secteurs de la ville le soir. La vaste majorité des femmes ont dit du centre-ville et de lieux de rencontres sociales, tel que le mail Portage Place, qu'ils étaient « inconfortables, dangereux ou effrayants ». Comme l'a affirmé l'une des participantes « (Winnipeg) est respectueuse, mais cela dépend de l'endroit où vous allez. Par exemple, être à Transcona, ce n'est pas la même chose qu'être sur l'avenue Portage près du mail. À Transcona, personne ne vous embête, tout le monde est très amical et lorsque vous marchez dans la rue à Transcona, tout le monde vous dit "bonjour" et "comment allez-vous?" Mais quand vous venez dans le centre-ville, c'est différent et vous êtes chanceux si vous ne vous faites pas frapper. Tout le monde a la tête basse et marche dans sa bulle; rien d'amical du tout ».

Les femmes ont déclaré qu'elles évitaient les places où elles ne se sentaient pas à l'aise ou en sécurité. Quelques Philippines ont raconté des histoires qu'elles avaient entendues sur la violence commise à l'égard de Philippins dans le centre-ville et ont déclaré que depuis, elles avaient peur d'aller seules dans le centre-ville.

Pour les femmes de tous les groupes de discussion, la sécurité des trajets d'autobus posait problème. Comme beaucoup de participantes utilisaient l'autobus comme principal moyen de transport, elles étaient bien placées pour signaler les nombreux sujets d'inquiétude inhérents au réseau. Un membre

du groupe de Congolaises a raconté le cas de jeunes femmes de sa communauté qui avaient été harcelées verbalement dans l'autobus et, entre autres, accusées d'avoir apporté la maladie (Ebola) dans le pays. Les Afghanes ont surtout parlé du voisinage des arrêts d'autobus, particulièrement de l'isolation qu'elles ressentaient lorsqu'elles attendaient l'autobus après le coucher du soleil. L'une d'elles a mentionné qu'à un arrêt d'autobus achalandé du centre-ville, elle a été témoin d'une bagarre violente; elle en a parlé au chauffeur qui (selon elle) n'a rien fait. Les autobus ont été décrits non seulement comme des sites importants de harcèlement, mais aussi des sites importants d'apathie. Les Congolaises, en particulier, ont demandé pourquoi personne n'intervenait quand elles se faisaient harceler verbalement dans les autobus ou aux arrêts.

Beaucoup de femmes se sont dites inquiètes pour leur sécurité après la tombée de la nuit. Comme l'a fait remarquer l'une des participantes du groupe de Philippines : « la sécurité dans le centre-ville, le soir, est un problème pour nous. Nous avons peur d'aller seules au centre-ville. Nous connaissons quelqu'un d'une autre communauté qui a subi de la violence et a été agressée; les quartiers du centre-ville sont donc dangereux quand il fait nuit ».

Sensibilisation

Un thème commun s'est dégagé des groupes de discussion : le sentiment que les nouveaux arrivants (femmes et hommes) ne sont pas préparés aux différences auxquelles ils doivent faire face au Canada sur les plans culturel, juridique et social. Les femmes ont indiqué éprouver des difficultés particulières à s'adapter aux lois canadiennes visant le rôle de parent et la façon de discipliner les enfants, et beaucoup d'entre elles ont parlé d'interactions en public avec les hommes, qui étaient pour elles inhabituelles, inconfortables et effrayantes.

Des Philippines ayant participé ont parlé de Winnipeg comme d'un endroit sûr, en général, mais « pas complètement sûr ». Beaucoup ont parlé de la nécessité de recevoir de l'information et d'apprendre à se protéger dans les endroits publics. Dans tous les groupes de discussion, il a été question de difficultés à s'adapter aux normes sociales et au système juridique canadien. Les déclarations, comme celle-ci, d'une participante philippine, étaient communes : « Quand nous venions d'arriver à Winnipeg, par manque de connaissance suffisante de la culture canadienne, je n'étais pas certaine de mes droits et je ne savais pas si je devais ou non demander de l'aide ».

L'éducation et la sensibilisation étaient perçues comme importantes pour toutes les nouvelles arrivantes. À titre d'exemple, une participante philippine a dit : « Toutes les immigrantes ont besoin de connaître le système juridique, de combler les lacunes afin de comprendre parfaitement leurs droits et leurs responsabilités... (afin) de ne pas avoir peur de s'adresser à la police ».

« Oui, Winnipeg est un endroit sécuritaire, mais nous entendons de plus en plus (d'histoires) de violence contre les femmes à... Winnipeg. Elle n'est pas complètement sécuritaire. Nous, en tant que femmes, avons besoin de connaissance, d'information et d'apprendre à nous protéger dans les endroits publics. »

- Une participante au groupe de discussion

Malgré les difficultés uniques liées à leur établissement à Winnipeg, beaucoup de femmes estimaient que leurs problèmes (p. ex. les questions de sécurité) étaient les mêmes que ceux des autres femmes. À titre d'exemple, comme l'a évoqué une participante philippine : « Nous pensons que sans égard à la culture, nous, les femmes, sommes les mêmes et que nos problèmes sont les mêmes. Nous avons besoin d'aide, de protection et d'assurances de la part du système afin que nous puissions nous sentir bien et en sécurité chez nous ».

Racisme

Certaines participantes ont déclaré qu'en tant qu'immigrantes ou nouvelles arrivantes, elles éprouvent le même genre de craintes et d'expériences en matière de sécurité que toutes les femmes de Winnipeg. D'autres participantes, surtout des femmes des communautés nigériane et congolaise ont dit ne pas se sentir en sécurité parce qu'elles étaient noires. Elles ont affirmé que leurs expériences de harcèlement étaient axées sur la race, le sexe et les différences culturelles. Dans l'ensemble, les Congolaises étaient d'avis que leurs préoccupations à l'égard du racisme sexualisé étaient souvent sous-estimées. Elles avaient l'impression que beaucoup de Winnipegois ne croyaient pas que le racisme existait à Winnipeg; ils laissaient souvent entendre que les femmes étaient « trop sensibles » ou qu'elles avaient « mal compris » le harcèlement sexualisé et même, qu'elles devraient l'apprécier (ou qu'elles l'incitaient intentionnellement). Malgré le fait que beaucoup de participantes ont vécu des incidents de sexisme et de racisme exprimé verbalement et en public, et ce, régulièrement, la plupart des personnes présentes étaient d'avis que ces sujets d'inquiétudes n'étaient pas pris au sérieux.

Pour les Congolaises, le facteur ethnique jouait un rôle, car beaucoup d'entre elles étaient francophones et parlaient très peu anglais. Leur accent et les problèmes de langue étaient considérés comme étant en partie à la base de leur harcèlement et certaines femmes croyaient être ciblées parce qu'elles ne pouvaient pas bien s'exprimer. Cependant, même dans le milieu francophone de Winnipeg en général, les Congolaises ont dit se sentir isolées. En particulier, elles ont laissé entendre que les Canadiens francophones de Winnipeg étaient au mieux apathiques et au pire, hostiles aux Canadiens congolais. Lors d'une discussion informelle après les discussions du groupe, une femme a relaté un incident où un Canadien francophone a dit à plusieurs reprises qu'il ne comprenait pas son français alors qu'elle essayait de se plaindre d'avoir été victime de violence sexuelle de la part d'un autre étudiant. Parmi les Congolaises réunies, beaucoup ont fait remarquer que leur sexe, la couleur de leur peau et leur ethnicité se combinaient pour produire une expérience congolaise et que chacun de ces éléments modelait nécessairement les autres. Les participantes ont souligné que le fait d'être des femmes noires, immigrantes et francophones signifiait que les Canadiens blancs ne les croiraient pas ou n'auraient pas confiance en elles, surtout si elles se faisaient harceler par un homme blanc. Les hommes blancs ont été pointés comme première source de harcèlement, en public et au travail.

Des participantes ont parlé de stéréotypes envers les femmes noires ou africaines, les nouvelles arrivantes et les femmes autochtones.

En réponse à question «Selon vous, quelle est la cause du harcèlement dans la rue et de la violence sexuelle publique contre les femmes?», une participante du groupe de Nigérianes a répondu « Je crois que le stéréotype est sûrement de considérer les femmes (comme) bonnes pour le sexe. Ou, si vous êtes Autochtone, les gens croient que vous êtes en fugue ou prostituée. Cela dépend de votre race ».

Apathie de la population

Beaucoup de participantes des groupes de discussion afghans et congolais ont parlé de l'apathie de la population à Winnipeg. Les femmes avaient le sentiment que Winnipeg était quelque peu apathique à l'égard de la souffrance des défavorisés et des Autochtones. Cette apathie a été reconnue comme source de crime en général, car elle mène à des conditions de vie médiocres et à un comportement désespéré.

Certaines participantes ont parlé de l'apathie comme d'un facteur contribuant à leur manque de sécurité. Par exemple, selon une participante nigériane, « Je dis parfois à mon mari "qu'arriverait-il si je faisais une crevaison dans la rue ou sur une autoroute, personne ne m'aiderait". Est-ce que je vais la réparer moi-même? Quelqu'un arrêtera peut-être, mais je ne m'attends à rien ».

Police

Parmi les autres thèmes émanant des groupes de discussion, mentionnons l'appréhension relative au signalement à la police et aux réponses reçues une fois les rapports présentés.

Aucune Afghane présente n'a signalé d'expériences de harcèlement dans la rue, sous forme verbale ou autre. Une femme qui a vécu un incident effrayant l'a signalé à la police, mais cet incident ne la concernait pas personnellement. En général, les Afghanes se sont dites satisfaites de leurs interactions avec la police.

Par contre, les Congolaises ont indiqué de nombreux cas de racisme sexualisé en public. Une participante a dit avoir été suivie à répétition par un homme qui lui faisait des propositions dans la rue, tandis qu'une autre a relaté avoir été « frappée » avec acharnement par un étranger dans l'autobus. Dans la plupart des cas, ces femmes ont estimé que le harcèlement n'était « pas assez grave » pour mériter d'être signalé. Il planait hélas! l'impression palpable que cela était tellement commun que rien ne pouvait être fait. Une autre participante s'inquiétait du fait que les Winnipegéois blancs s'imaginaient que les femmes noires cherchaient à attirer l'attention sexuelle. Certaines femmes se sont exprimées avec vigueur sur l'idée qu'on ne les croirait pas, soit parce que les Winnipegéois blancs ne voient pas le racisme comme un problème réel ou parce qu'ils ne pensent pas que les Congolaises soient dignes d'intérêt. Il en était ainsi même dans les milieux professionnels. Ces sentiments d'aliénation les ont incitées à croire qu'il n'y avait personne vers qui elles pouvaient se tourner pour obtenir de l'aide en dehors des membres de leur communauté. Le sentiment que l'on croirait un harceleur blanc avant de les croire les a aussi fortement dissuadées de signaler les incidents.

Beaucoup de femmes du groupe de Nigérianes éprouvaient des difficultés avec la police. L'une d'entre elles a fait remarquer, « Nous pensons que la police est le problème majeur. Vous avez un

problème, vous appelez la police et le temps de réponse est si long que la personne se sauve avant l'arrivée des policiers et finalement, il ne se passe rien ». Ce sentiment était commun aux participantes. Une autre participante du groupe de discussion nigérian a raconté que, « trois filles ont battu une femme de notre communauté et se sont emparées de son sac à main et de ses livres, mais la police n'est pas intervenue ».

Les participantes du groupe nigérian ont parlé de différences culturelles qui contribuent au fait que les Nigérianes (et les Africaines) ne se sentent pas à l'aise de signaler les problèmes de sécurité. Une participante a affirmé, « la plupart des Nigérianes et des Africaines ne savent pas comment raconter leurs expériences. Relater ce qui s'est passé à quelqu'un est une chose difficile à faire. Il faut beaucoup de courage pour s'adresser aux autorités, faire confiance à un organisme et dire ce qui nous est arrivé. En général, cela est difficile pour toutes les immigrantes et auprès de tous les corps policiers ». Ce sentiment a fait écho chez de nombreuses participantes.

- « Il est difficile pour les immigrantes ou les Africaines d'appeler la police et de dire — cet homme me harcèle — ou de signaler un harcèlement sexuel. »
- « Le pardon fait partie de notre culture. Pardoner et oublier, c'est la façon d'être africaine. »
- « Les femmes et les filles africaines à Winnipeg ne parlent pas, cela fait partie de notre culture. La police devrait en faire davantage pour protéger tout le monde. Elle devrait dire à nos jeunes générations de parler et que c'est bien de le faire. L'éducation est nécessaire. La ville appartient à tous. . . Nous devrions faire confiance à la police et la police devrait écouter pour écouter. Les Africains ne font pas du tout confiance à la police. »

Les femmes du groupe philippin n'ont pas exprimé le même genre d'inquiétudes que celles du groupe nigérian. Des participantes ont dit que la crainte de perdre leur statut de résidente permanente décourage certaines immigrantes de signaler quoi que ce soit à la police.

RECOMMANDATIONS

Mesures de sécurité

Les participantes ont proposé différentes suggestions pour renforcer les mesures de sécurité à Winnipeg. Elles ont exprimé des opinions légèrement différentes sur la police. Beaucoup ont affirmé que la police faisait un travail important et qu'elle faisait tout ce qu'elle pouvait, mais d'autres ont remis en cause son efficacité. L'une des participantes du groupe de Nigérianes a parlé d'une stratégie faisant appel aux jeunes pour dénoncer les crimes, qui pourraient être reproduite ici : « Lorsque je vivais à Montréal, ce que la police faisait, elle demandait l'aide de jeunes du noyau central de la ville. Lorsqu'ils étaient témoins de crimes ou de problèmes, ils les signalaient à la police... c'était donc comme avoir un détective privé en la personne des jeunes. Ils... vous donnaient une carte avec un numéro d'identification afin que vous puissiez aller voir la police, votre nom n'y figurait pas, mais on pouvait vous retrouver rapidement avec ce numéro ».

L'une des suggestions du groupe de Philippines était que les femmes se fassent escorter, surtout celles qui travaillent tard. L'une d'entre elles a parlé de l'intérêt qu'elles manifestaient envers des cours d'autodéfense pour les immigrantes.

Éducation sur la culture canadienne, les droits et information

Les Congolaises ont suggéré d'augmenter les programmes à l'intention des immigrantes. Alors que les éléments d'éducation aideraient toutes les femmes de couleur, elles ont avancé que bien des immigrantes ne connaissent pas leurs droits au Canada ni la façon de les faire valoir. Cette situation a créé une grande vulnérabilité pour les immigrantes de couleur. Les Afghanes ont exprimé leur reconnaissance pour les cours de langue qu'elles peuvent suivre dans les établissements d'enseignement publics, mais les Congolaises ont laissé entendre qu'en plus des cours de langue, des cours sur la société canadienne, les systèmes gouvernementaux (fédéral, provincial et administration municipale) et les ressources qui leur sont offertes leur seraient utiles.

Les Philippines et les Nigérianes présentes ont aussi mis l'accent sur la nécessité d'une meilleure éducation et d'une connaissance plus solide des droits et de la culture canadienne.

Éducation culturelle et fondée sur le consentement

Beaucoup de participantes congolaises ont accentué le fait que l'éducation est un élément essentiel de leur sécurité dans les espaces publics. Le racisme, l'ethnocentrisme et le sexisme étaient perçus comme des comportements appris. Elles ont souligné que leurs expériences de harcèlement étaient axées sur la race, le sexe et les différences culturelles. Ces éléments étaient décrits comme indivisibles. Comme l'a dit une femme, elles n'étaient pas agressées parce qu'elles étaient des femmes, mais parce qu'elles étaient des femmes congolaises. La plupart ont affirmé qu'une éducation accrue en matière de culture, transmise dès que les enfants sont à l'école primaire, favoriserait de meilleures relations. Une éducation fondée sur le consentement a aussi été proposée. Compte tenu du fait que les Congolaises ont identifié les hommes blancs comme leurs principaux harceleurs, elles ont suggéré que l'éducation cible ce groupe.

Autres

Voici d'autres suggestions :

- l'augmentation de la diversité parmi les personnages publics et les policiers de Winnipeg a aussi été proposée de même que le renforcement des lois contre la discrimination (avec des responsables de la mise en application de la loi issus des minorités visibles) [groupe de femmes congolaises];
- des femmes du groupe de Nigérianes ont aussi avancé que les femmes étaient sexualisées en raison de leur tenue vestimentaire et qu'une façon de prévenir les attouchements inappropriés ou la violence sexuelle serait d'établir un code vestimentaire.

Programmes publics

Les participantes afghanes ont recommandé une augmentation des dépenses publiques pour des programmes d'aide aux personnes sans domicile, souffrant de maladies mentales, d'accoutumance

ou aux prises avec d'autres difficultés qui augmentent leur vulnérabilité. Elles ont aussi proposé un accroissement des dépenses gouvernementales pour des programmes à l'intention des Autochtones vivant à Winnipeg. De l'avis de nombreuses participantes, l'augmentation du soutien offert aux groupes à risque aurait pour effet d'augmenter la sécurité.

Conception et planification urbaine

Beaucoup de participantes du groupe d'Afghanes ont échangé des idées pragmatiques pour améliorer la sécurité des femmes. La mise en place d'un code de couleur pour les secteurs de la ville était une recommandation importante. Les participantes ont expliqué que les nouveaux Canadiens qui ne connaissent pas la langue ni la ville ont de la difficulté à chercher de l'aide. Elles ont décrit un système qu'elles avaient vu dans d'autres villes et dans lequel les quartiers de la ville étaient représentés par une couleur sur les cartes de la société de transport, dans les centres d'information, sur les plaques nominatives des rues et près des téléphones publics. Elles ont avancé qu'un tel système permettrait aux femmes de mieux se situer dans la ville. Des Afghanes ont aussi exprimé leur insatisfaction relativement à la facilité d'accès aux autorités lorsque que cela est nécessaire et ont laissé entendre que des points de contact publiquement accessibles et visibles seraient utiles. Elles estimaient que l'incorporation de codes de couleur dans un réseau de téléphone public gratuit, conçu pour prendre contact avec les ressources en urgence, faciliterait la signalisation des incidents et la recherche d'aide en cas de détresse.

Transport

Les participantes ont fait des suggestions pour l'amélioration des mesures de sécurité autour des arrêts d'autobus. De nombreuses participantes se sont senties isolées et vulnérables en attendant l'autobus. Certaines ont suggéré d'encourager les gens à demeurer à l'arrêt d'autobus au lieu d'aller attendre dans les immeubles à proximité, ce qui augmenterait le sentiment de sécurité aux arrêts. Elles étaient d'avis que ce résultat pourrait être atteint en agrandissant les principaux abribus, en augmentant l'éclairage et en délimitant bien l'espace des arrêts d'autobus, en intégrant les arrêts de bus aux quartiers (en créant des genres de stations, semblables aux principaux centres de correspondance des autres villes, où les autobus arrivent à l'intérieur et où se trouvent habituellement des boutiques ouvertes avec un commis de service dans les environs immédiats).

SOMMAIRE DES CONSTATATIONS DE L'ÉTUDE DE DÉLIMITATION DE L'ÉTENDUE

Nous aimerions exprimer encore une fois notre gratitude à celles et à ceux qui nous ont aidés à comprendre la violence sexuelle à Winnipeg. Voici un résumé de ce que nous avons appris des diverses séries de données.

1. Parallèlement aux tendances nationales et provinciales, l'agression et les autres formes de violence sexuelle sont très peu signalées à Winnipeg. C'est ce que nous constatons par le nombre à la baisse de signalements d'agressions sexuelles à la police et le nombre à la hausse d'appels à la ligne d'écoute téléphonique et de visites au Programme d'infirmières examinatrices en matière d'agression sexuelle, par les données autodéclarées recueillies par Statistique Canada et par les conversations avec les représentants de la Direction des services aux victimes et avec les participantes aux groupes de discussion.
2. Contrairement aux tendances nationales, la majorité des agressions sexuelles déclarées à la police dans le site un de Winnipeg sont commises par un étranger. Les données du Service de police de Winnipeg sur le site d'intervention nous indiquent que 65 % des agressions sexuelles ont été commises par une personne étrangère à la victime, comparativement à 25 % des agressions sexuelles déclarées à la police et à 34 % de celles qui ont été autodéclarées à l'échelle nationale.
3. Parallèlement aux données nationales, les agressions sexuelles déclarées à la police surviennent autant dans des lieux privés que publics à Winnipeg. Selon les données du Service de police de Winnipeg, 50 % des agressions sexuelles commises dans le site d'intervention l'ont été dans des demeures et 50 % dans des lieux publics. Ce qui concorde avec les constatations de Klinic et les données autodéclarées nationales (p.ex. 44 % des agressions sexuelles autodéclarées se sont produites dans un milieu commercial ou institutionnel, selon l'Étude sociale générale). Les participantes aux groupes de discussion ont dit que le harcèlement et la violence sexuelle se produisent beaucoup plus souvent dans un lieu public que dans un lieu privé.
4. Nous savons que les victimes d'agression sexuelle et d'autres formes de violence sexuelle sont en général plus jeunes que les agresseurs. Selon les données du Service de police de Winnipeg sur le site d'intervention, 42 % des victimes étaient âgées de 18 à 30 ans, 28 %, de 13 à 17 ans et 19 %, de 31 à 40 ans comparativement aux agresseurs, dont 43 % étaient âgés de 18 à 30 ans, 19 % de 31 à 40 ans et 21 % de 41 à 50 ans. La tendance générale voulant que les victimes soient plus jeunes que les agresseurs correspond aux données de Statistique Canada et aux expériences des femmes autochtones de Winnipeg.
5. Les expériences des groupes de discussion concordaient avec les constatations de Statistique Canada selon lesquelles certains groupes sont plus vulnérables que d'autres à la violence sexuelle, notamment, les femmes autochtones et les nouvelles arrivantes, et la violence sexuelle est très peu signalée.
6. Les expériences du groupe de discussion des femmes autochtones concordaient avec les constatations de Statistique Canada selon lesquelles les femmes et les filles autochtones sont

disproportionnellement touchées par toutes les formes de violence, y compris la violence sexuelle.

7. Autres constatations :

- a. un secteur du site d'intervention de Winnipeg a enregistré plus d'agressions sexuelles signalées à la police que d'autres quartiers (West Alexander);
- b. le taux de classement des affaires d'agression sexuelle est bas (à Winnipeg et dans tout le Canada).

PARTIE 5 : MESURES PRISES PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

Les résultats préliminaires du processus de recherche ont révélé des lacunes et fait ressortir des sujets importants, comme :

- la nécessité d’obtenir de meilleures données, en général et aussi concernant certaines populations;
- la nécessité de mettre sur pied des programmes dirigés par des Autochtones; de toute évidence, il n’existe pas de programmes dirigés par des Autochtones à l’intention des victimes de violence sexuelle à Winnipeg ni ailleurs au Manitoba;
- la sécurité dans les autobus et les taxis était un sujet important à l’échelle locale et en général;
- la nécessité de mobiliser les hommes et les garçons;
- la nécessité pour les nouvelles arrivantes d’obtenir davantage d’information et de mieux connaître les services qui leur sont offerts;
- la reconnaissance du travail formidable accompli à l’Université de Winnipeg.

Le comité directeur a pris les mesures suivantes pour traiter ces sujets.

1. RECHERCHE ET DONNÉES AMÉLIORÉES : après avoir examiné les données existantes sur la violence sexuelle, le comité directeur a déterminé une série d’étapes visant à combler certaines lacunes en matière de connaissances.

a. Collecte d’information :

- i. Communiquer avec les principaux informateurs et intervenants, Ka Ni Kanichihk, Klinik, la Direction des services aux victimes, les infirmières examinatrices en matière d’agression sexuelle (du programme de lutte contre les agressions sexuelles du Centre des sciences de la santé), les représentants de la justice, le Service de police de Winnipeg et Tracia’s Trust.
 - Le Service de police de Winnipeg a préparé un rapport en profondeur sur les agressions sexuelles dans le site d’intervention (2011-2015).
 - Klinik a fourni les statistiques de son programme sur les agressions sexuelles (y compris sa ligne d’écoute pour les victimes d’agression sexuelle).
 - Le Programme d’infirmières examinatrices en matière d’agression sexuelle a fourni ses propres statistiques.
 - Tracia’s Trust (Secours-rue) a fourni les statistiques du programme.
 - Des représentants de Justice Manitoba (Direction des services aux victimes et Service des poursuites) ont donné des détails sur les tendances en matière de violence sexuelle à Winnipeg.

- ii. Apprendre des femmes et des filles autochtones ainsi que des nouvelles arrivantes et des femmes des minorités visibles sur leurs expériences de violence sexuelle à Winnipeg en organisant des conversations communautaires (groupes de discussion).
 - De septembre 2014 à mars 2015, les intervenants de Winnipeg, ville sûre ont animé des groupes de discussion avec des femmes venues de divers horizons, qui ont parlé de leurs expériences et de leurs perceptions de la sécurité, des espaces publics et de la violence sexuelle contre les femmes.
 - Discussions avec des femmes et des filles autochtones (dirigées par Leslie Spillett de Ka Ni Kanichihk).
 - Discussions avec de nouvelles arrivantes (dirigées par Ariana Yaftali).

b. Échange de renseignements :

i. À l'échelle locale

- 2015 : le comité directeur a déposé le dossier Ville sûre, qui décrivait le but de l'initiative, ses partenaires, les premiers résultats et les interventions ayant reçu un appui;
- 2016 : le gouvernement du Manitoba a ouvert un nouveau site Web sur la violence sexuelle, « Vous n'êtes pas seul »; (<http://www.gov.mb.ca/youarenotalone/index.fr.html>) qui contient de l'information et des ressources, notamment des liens vers le soutien et les services offerts aux survivants de la violence sexuelle;
- 2016 : planification du dépôt de l'Étude de délimitation de l'étendue à l'automne et de courts dossiers de recherche (résumant les constatations) lors d'une activité communautaire et en ligne.

ii. À l'échelle internationale

- Juin 2015 : en tant que membre de l'initiative mondiale « Des villes sûres » d'ONU Femmes, Winnipeg, ville sûre a été invitée par ONU Femmes à envoyer une délégation qui a participé à un forum de trois jours à New Delhi, en Inde, en juin 2015 : les délégués ont assisté au forum mondial de planification à l'intention des intervenants de l'initiative « Des villes sûres » afin de se renseigner sur les pratiques prometteuses de chaque ville, les mises à jour des programmes d'échange et pour discuter des domaines de priorités à l'égard des politiques et des programmes « Des villes sûres ». Des représentants de Situation de la femme Manitoba et du Service de police de Winnipeg ont assisté au forum au nom du comité directeur

2. PROGRAMMES DIRIGÉS PAR DES AUTOCHTONES :

- i. Une analyse contextuelle des programmes existants a révélé qu'il n'existait pas de programmes ni de services dirigés par des Autochtones pour les femmes qui ont subi la violence sexuelle à Winnipeg et au Manitoba.

- ii. Décembre 2014 : le gouvernement du Manitoba s'est associé à Ka Ni Kanichihk pour mettre sur pied le Heart Medicine Lodge, le premier programme à l'intention des victimes d'agression sexuelle dirigé par des Autochtones (le programme a commencé à être exécuté au printemps 2016).
- iii. Janvier 2016 : Ka Ni Kanichihk a organisé une séance de formation de base pour mettre fin à la violence afin d'informer les particuliers et les organisations sur la violence sexiste, le colonialisme et l'importance de fournir des services adaptés culturellement aux survivants de violence sexuelle.

3. TRANSPORT :

Le comité a déterminé que la question de la sécurité dans les transports en commun devait être examinée.

- i. Un sous-comité sur le transport a été formé en octobre 2014. Les sujets suivants ont été abordés :
 - distribution de conseils de sécurité aux femmes passagères dans les autobus et les taxis, importance de lancer des messages sur la violence sexuelle aux témoins et aux agresseurs potentiels;
 - enquêtes sur les transports pour une compréhension accrue de la prévalence de la violence sexuelle dans les autobus et les taxis.
- ii. Avril 2015 : des dispositions préliminaires ont été prises pour donner de la formation sur la dimension homme-femme et la sécurité publique aux responsables du transport en commun de la Ville de Winnipeg.
- iii. 2016 : communication avec l'Organisation des chefs du Sud sur l'échange d'information et le travail en commun sur les initiatives de sécurité du transport.

4. L'UNIVERSITÉ DE WINNIPEG POURSUIT SES INITIATIVES VISANT À RÉDUIRE LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE SEXUELLE SUR LE CAMPUS

- i. Février 2015 : l'Association étudiante de l'Université de Winnipeg a tenu un forum sur la violence sexuelle lors duquel des étudiants ont parlé de leurs expériences et de leurs perceptions de la sécurité et de la violence sexiste ainsi que de l'importance de créer une culture axée sur le consentement sur le campus.
- ii. Décembre 2015 : Situation de la femme Manitoba s'est associée à des jeunes femmes pour tenir un débat au Palais législatif provincial sur la violence sexuelle sur les campus des écoles d'enseignement postsecondaire.
- iii. Activités d'orientation, dont la projection d'un documentaire sur les cas de violence sexuelle sur le campus.
- iv. 2015 : lancement de la politique sur l'inconduite sexuelle.

5. RÔLE DE LA VILLE DE WINNIPEG

- i. Association avec la Ville de Winnipeg et la conseillère, Cindy Gilroy, nommée coprésidente du comité directeur.
- ii. 2016 : Association avec le Comité pour la sécurité de Winnipeg, un comité consultatif du conseil municipal et son coordonnateur, pour l'élaboration de la conception, de la recherche, de la promotion et de l'intervention du programme Winnipeg, ville sûre

6. AUTRE

- i. Décembre 2015 : le Plan d'affaires du Service de police de Winnipeg, une culture de sécurité pour tous, incluait le programme Winnipeg, ville sûre dans le deuxième de quatre objectifs stratégiques. Parmi les mesures de soutien au programme, mentionnons la cueillette de données et l'élaboration de nouvelles stratégies de prévention et de réduction de la violence contre les femmes et les filles dans les espaces publics.

PARTIE 6 : PROCHAINES ÉTAPES

Le processus d'étude de délimitation de l'étendue a fait ressortir un nombre important de sujets et de questions. Le comité directeur est déterminé à :

- examiner quels autres besoins en matière de recherche devraient être abordés (p. ex. la violence sexuelle et les femmes atteintes d'incapacité physique ou cognitive et la violence sexuelle et les femmes sourdes; la violence sexuelle et les membres de la communauté LGBT2SQ+, et la violence sexuelle et les jeunes);
- concentrer les initiatives de sécurité et d'intervention à venir dans West Alexander;
- continuer à donner la priorité aux femmes autochtones et à leurs expériences de violence sexuelle;
- travailler avec les nouvelles arrivantes et les communautés ethnoculturelles pour trouver une solution à leurs problèmes et envisager des stratégies de sécurité et d'intervention;
- mettre l'accent sur la prévention chez les jeunes, les stratégies à l'intention des témoins et l'intervention contre les agresseurs; mettre en œuvre des stratégies axées sur le transport à l'intention des témoins et mobiliser les hommes et les garçons;
- élaborer des stratégies pour contrer le harcèlement sexuel dans la rue et favoriser la sécurité des transports, travailler avec la Commission de réglementation des taxis pour discuter du comportement des chauffeurs; distribuer la brochure sur la sécurité des passagers de taxis de Winnipeg;
- s'attaquer aux reproches faits aux victimes; communiquer les directives recommandées aux médias;
- encourager l'utilisation de pratiques axées sur le traumatisme par les fournisseurs de services de tous les secteurs, p. ex. application de la loi, justice, fournisseurs de services; rencontrer la Commission de police du Manitoba pour discuter des pratiques axées sur le traumatisme;
- transmettre les constatations de cette étude aux intervenants;
- continuer de chercher la meilleure façon d'évaluer les progrès.

Quelques questions qui ont fait surface et qui guideront le travail du comité :

- De qui pouvons-nous apprendre? À qui pouvons-nous nous associer? Comment pouvons-nous travailler avec les autres organismes et les autres groupes pour communiquer de l'information, collaborer et travailler au décloisonnement?
- Comment pouvons-nous travailler avec nos partenaires pour en finir avec les normes culturelles actuelles et les reproches faits aux victimes?
- Comment pouvons-nous travailler avec nos partenaires pour mobiliser les hommes et les garçons (non pas du point de vue des agresseurs)?
- Quelles sont les expériences des femmes qui sortent de prison?
- Quelle est la meilleure façon d'évaluer les progrès (p. ex. le modèle socio-économique; le modèle de portée collective)?

- Comment pouvons-nous apprendre des stratégies et des approches efficaces venant d'ailleurs?
- Quelle est la meilleure façon d'essayer d'intervenir auprès de différentes populations?
- Quelles sont certains problèmes de sécurité des personnes qui partent d'un milieu des Premières Nations pour venir à Winnipeg?
- Comment l'environnement construit de Winnipeg contribue-t-il au sentiment de peur ou de sécurité?
- Quelles autres mesures concrètes pouvons-nous prendre?

CONCLUSION

L'étude de délimitation de l'étendue est une composante importante de l'initiative Winnipeg, ville sûre. L'information contenue dans le rapport aidera l'initiative Winnipeg, ville sûre à poursuivre son travail. Des mises à jour sur le travail continueront d'être affichées sur le site Web de Winnipeg, ville sûre : <http://www.winnipeg.ca/UNWpgSafeCity>.

ANNEXE A : DISPOSITIONS LÉGISLATIVES, PROGRAMMES, INITIATIVES

LÉGISLATION CANADIENNE

Code criminel du Canada (LRC, 1985 c C-46)

Voici certaines infractions codifiées dans le *Code criminel du Canada* visant la violence sexuelle :

- Agression sexuelle, article 271 : agression sexuelle (*agression sexuelle de niveau 1*); article 272, agression sexuelle armée, menaces à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles (*agression sexuelle de niveau 2*); article 273, agression sexuelle grave (*agression sexuelle de niveau 3*).
- Infractions d'ordre sexuel (enfants) : article 151, contacts sexuels; article 152, incitation à des contacts sexuels; article 153, exploitation sexuelle; paragraphe 151(1), inceste; articles 170, 171, 172, 172.1, corruption de mœurs; articles 212 et 213, proxénétisme et traite des enfants à des fins sexuelles; articles 279.1 et 280, enlèvement et rapt; articles 279.01 et 279.04 traite de personnes (certains articles comportent des dispositions visant spécifiquement les infractions contre les enfants).
- Traite de personnes²⁰⁷ : article 279.01, traite de personnes; article 279.011, traite de personnes âgées de moins de 18 ans; paragraphe 279.02(1), bénéficiaire d'un avantage matériel, notamment pécuniaire, en vue de faciliter ou de perpétrer la traite des personnes; victimes adultes, paragraphe 279.02(2), bénéficiaire d'un avantage matériel, notamment pécuniaire, en vue de faciliter ou de perpétrer la traite des personnes; victime âgée de moins de 18 ans, paragraphe 279.03(1) retenir ou détruire toute pièce d'identité d'une personne (p. ex. un passeport) en vue de faciliter ou de perpétrer la traite de cette personne; victime adulte, paragraphe 279.03(2) retenir ou détruire toute pièce d'identité d'une personne (p. ex. un passeport) en vue de faciliter ou de perpétrer la traite de cette personne, victime âgée de moins de 18 ans.

Remarque sur le consentement :

La définition de consentement du *Code criminel du Canada* décrit des circonstances où il **n'y a pas** de consentement à une activité sexuelle. De plus, il n'établit pas clairement les conditions qui font en sorte qu'il y a consentement (on y lit simplement qu'il doit y avoir « accord volontaire²⁰⁸ »).

L'article 273.1 donne une définition du consentement aux fins des infractions d'agression sexuelle et, pour plus de précision, énonce des situations particulières dans lesquelles il n'y a pas de consentement en droit²⁰⁹.

- Le paragraphe 273.1(1) décrit le consentement comme l'accord volontaire du plaignant à l'activité sexuelle. La conduite qui ne comporte pas d'accord volontaire à se livrer²¹¹ à une activité sexuelle ne constitue pas un consentement en droit.²¹⁰

Pour clarifier les choses, le paragraphe 273.1(2) énonce des situations particulières où il n'y a pas de consentement en droit; le consentement du plaignant ne se déduit pas des cas suivants :

- l'accord est manifesté par des paroles ou par le comportement d'un tiers;
- il est incapable de le former;
- l'accusé l'incite à l'activité par abus de confiance ou de pouvoir;
- le plaignant manifeste, par ses paroles ou son comportement, l'absence d'accord à l'activité;
- après avoir consenti à l'activité, il manifeste, par ses paroles ou son comportement, l'absence d'accord à la poursuite de celle-ci²¹¹.

Âge du consentement : en 2008, le gouvernement canadien a adopté la *Loi sur la lutte contre les crimes violents*, en vertu de laquelle l'âge du consentement passe de 14 ans à 16 ans

Clause portant sur les exceptions relatives à l'âge :

- une jeune personne de 12 ou 13 ans peut consentir à des activités sexuelles avec une autre jeune personne qui est de moins de deux ans son aînée;
- une jeune personne de 14 ou 15 ans peut consentir à des activités sexuelles avec une autre jeune personne qui est de moins de cinq ans son aînée.

L'âge du consentement est de 18 ans pour se livrer à une activité sexuelle avec une personne qui est en relation de confiance ou d'autorité²¹².

LÉGISLATION DU MANITOBA

Loi sur les services à l'enfant et à la famille (c. C80 de la C.P.L.M.)

La *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* comporte des dispositions relatives à l'exploitation sexuelle des jeunes et des enfants. Il s'agit de la première loi provinciale du genre à établir des exigences obligatoires de déclaration de la pornographie infantile (images d'exploitation sexuelle) [article 1.1]. Infractions pertinentes prévues à la loi : l'article 18.3 (appliqué aux articles 17, 18, 18.1) être la cause du besoin de protection de l'enfant, ne pas signaler le cas d'un enfant qui a besoin de protection, gêner ou harceler un dénonciateur; le paragraphe 20(7) s'applique à la violation d'un ordre d'éviter d'entrer en contact avec un enfant; le paragraphe 38(6) s'applique au fait d'empêcher un représentant de l'office chargé de la surveillance de l'enfant d'entrer dans le foyer pour superviser un enfant aux termes d'une ordonnance d'un tribunal; l'article 52 s'applique à l'ingérence dans la garde d'un enfant et l'article 84 s'applique à la vente d'enfants²¹³.

La Loi stipule que l'exploitation d'un enfant avec ou sans son consentement constitue une forme de maltraitance et que les victimes ont besoin de protection.

Loi sur l'exploitation sexuelle d'enfants et la traite de personnes (C.P.L.M. c. C94)

La *Loi sur l'exploitation sexuelle d'enfants et la traite de personnes* est entrée en vigueur en 2012. « La Loi crée une ordonnance de protection des victimes de la traite des personnes. Cela signifie qu'il est interdit au délinquant de prendre contact avec la victime. La Loi prévoit aussi que la victime puisse poursuivre l'auteur de l'infraction en vertu du droit civil pour le tort que ses actions lui ont causé²¹⁴ ».

Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs (C.P.L.M. c. W197)

La *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs* a été la première du genre et a depuis servi de modèle aux autres provinces au Canada en raison de son approche proactive en matière de protection des travailleurs. L'obligation d'obtenir une licence ou un permis aide à prévenir l'exploitation sexuelle de jeunes artistes de spectacle dans l'industrie du mannequinat et de la scène attirés par la promesse d'un mode de vie prestigieux, de voyages et d'argent, et protège les travailleurs étrangers contre l'exploitation salariale et autres formes d'exploitation par des recruteurs et des employeurs sans scrupules.

La *Loi* garantit que les personnes et les agences qui emploient ces travailleurs vulnérables sont réglementées et surveillées par le gouvernement provincial et donne aux parents, aux employeurs, aux citoyens et aux travailleurs concernés l'accès à l'information afin qu'ils puissent s'assurer que l'employeur est légitime et fiable.

Déclaration des droits des victimes

Bien que la plupart des provinces et le gouvernement fédéral aient adopté des lois qui protègent les droits des victimes à divers degrés, le Manitoba est la seule province dotée d'une loi assez forte pour être exécutoire²¹⁵. Visant à redonner de l'équilibre au système judiciaire et à « combattre la négligence envers les victimes manitobaines²¹⁶ », la Déclaration des droits des victimes établit les droits des victimes de crime, dont le droit à l'information et celui d'être consultée par les représentants de la justice, le droit à des indemnités en certaines circonstances et le droit d'engager un processus de plainte en cas d'infractions commises à leur égard.

La Déclaration est particulièrement pertinente pour les victimes d'agression sexuelle, car elle prévoit des options en cas de problème perçu avec la police, les procureurs, les tribunaux et les agents des services correctionnels. Elle permet aux victimes de violence sexuelle d'être tenues informées de leur cas et d'être consultées pour des questions, comme le cautionnement, les décisions relatives à la poursuite et les transactions en matière pénale, ce qui, dans le système de justice pénale, donne aux victimes plus de poids que dans toute autre province du Canada.

Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers (c. S5 de la C.P.L.M)

La *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers* est une autre première loi canadienne qui tient les propriétaires responsables des activités générales qui nuisent à la sécurité d'une personne ou plus dans la collectivité ou qui compromettent la jouissance paisible d'une ou de plusieurs propriétés privées ou publiques dans la collectivité²¹⁷. Ce qui comprend les actes de maltraitance et d'exploitation sexuelle des femmes et des jeunes. La propriété est définie comme le bâtiment et le bien-fonds sur lequel il se trouve ou une propriété sur laquelle il n'y a aucun bâtiment²¹⁸.

Pour entreprendre la procédure, un ou plusieurs membres de la collectivité peuvent porter plainte au directeur des services de police du Manitoba. Ce dernier a le pouvoir d'ouvrir une enquête et si des preuves d'infraction sont découvertes, il peut prendre une ou plusieurs mesures, notamment : envoyer une lettre d'avertissement au propriétaire, résoudre le problème par un arrangement à

l'amiable ou appliquer une ordonnance de sécurité des collectivités ou une ordonnance de fermeture.

L'ordonnance de sécurité des collectivités peut comporter des directives précises pour interdire aux locataires ou aux propriétaires d'entreprendre des activités particulières, comme mettre fin au bail ou aux ententes de location et fermer la propriété jusqu'à 90 jours. Les locataires qui ne se soumettent pas à de telles ordonnances peuvent se voir imposer une amende pouvant s'élever jusqu'à 500 \$. Toute personne qui enlève, abîme ou rend illisible de quelque façon que ce soit la copie affichée d'une ordonnance est passible d'une amende maximale de 2 500 \$ et d'une peine maximale de trois mois de prison. Quiconque pénètre dans une propriété fermée en vertu d'une ordonnance est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ et d'une peine maximale de six mois de prison.

Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement (C.P.L.M. c. C306)

La *Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement* autorise le gouvernement du Manitoba à prendre possession d'une propriété qui a été utilisée pour commettre une activité illégale ou qui a été obtenue au moyen d'une activité illégale. Cette propriété comprend des bâtiments, des titres fonciers et des biens personnels, comme des automobiles et de l'argent²¹⁹. La *Loi* prévoit des procédures civiles qui ne nécessitent pas de poursuites pénales. Ces procédures visent la propriété et non des personnes et n'entraînent pas de casier judiciaire. Une activité illégale est un acte constituant une infraction en vertu d'une loi canadienne ou provinciale ou d'une loi d'une autorité législative de l'extérieur du Canada (comme les États-Unis) qui constituerait une infraction à une loi du Canada ou du Manitoba s'il était commis au Manitoba²²⁰. Cela peut inclure des actes d'exploitation sexuelle, d'agression sexuelle ou de harcèlement criminel.

Les fonds obtenus de ces confiscations sont alors utilisés pour indemniser les victimes et, entre autres, promouvoir des collectivités sécuritaires.

POLITIQUES, PROGRAMMES ET INITIATIVES DU MANITOBA

Tracia's Trust : Stratégie manitobaine de lutte contre l'exploitation sexuelle

La Stratégie manitobaine visant les enfants et les jeunes menacés ou victimes d'exploitation sexuelle est une stratégie globale pour contrer la violence sexuelle, qui a été lancée en décembre 2002 par le gouvernement du Manitoba.

La phase trois de la stratégie Tracia's Trust a été lancée en mai 2011. Elle prend pour fondement les deux premières phases qui ont mis en œuvre des initiatives de prévention, sensibilisé le public et élaboré un suivi complet pour les victimes. La phase trois comprend la coordination de services pour tous les âges, une attention particulière portée à la traite des personnes, à la responsabilisation du délinquant et à la création d'un code de conduite pour les entreprises. Pour obtenir davantage d'information, veuillez consulter le site Web : <http://www.gov.mb.ca/fs/traciustrust/index.fr.html>

Comité consultatif de notification du public

Le Comité consultatif de notification du public (CCNP, le Comité) a été le premier programme du genre au Canada. Le Comité examine le dossier de délinquants sexuels condamnés étant considérés à risque élevé de récidive et informe la police de la pertinence d'un avis public.

Le Comité peut décider de recommander une notification publique complète à toute la province ou limitée à une région, une notification ciblée spécifique d'une collectivité ne faisant pas appel aux médias ou de recommander qu'il ne soit pas nécessaire d'émettre une notification. Le Comité peut recommander que la police prenne d'autres mesures, incluant sans y être limitées, la surveillance ou la demande d'une ordonnance de tribunal pour empêcher le contrevenant d'avoir des contacts avec des enfants. Par la suite, la police décide si elle prendra ou non des mesures pour mettre en œuvre la décision du Comité.

Le Comité se compose de personnes qui travaillent dans les domaines de la justice pénale et de la santé mentale et qui sont expertes en la matière. Il comprend des membres de la GRC, des services de police locaux et de Santé Manitoba.

POLITIQUES, PROGRAMMES ET INITIATIVES DE LA VILLE DE WINNIPEG

Block by Block: Community Safety Initiative Block by Block : initiative de sécurité communautaire

Lancée en novembre 2013, Block by Block est une initiative intensive et communautaire coordonnée par des fournisseurs de services gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle vise à empêcher que des particuliers et des familles tombent dans une crise et dans des conflits avec la loi, par exemple, dans les cas de violence familiale et d'agression sexuelle. Le gouvernement provincial s'est engagé à investir une somme de 600 000 \$ pour un projet pilote de trois ans, dans un quartier comptant 21 pâtés de maisons dans le secteur William Whyte. En plus d'offrir le soutien coordonné d'organismes existants, « Block by Block » déterminera en quoi les politiques et les programmes doivent être modifiés afin de réduire les obstacles aux services. Le but n'est pas de créer un nouvel organisme, mais d'accroître la collaboration entre le gouvernement et les organismes communautaires, les services de santé, la police et les écoles. Cette approche est fondée sur un modèle éprouvé utilisé à Prince Albert en Saskatchewan. Après une évaluation à la suite d'un mandat de trois ans, la province déterminera si l'approche devrait être appliquée à d'autres régions du Manitoba.

Service de police de Winnipeg

Le Service de police de Winnipeg a pour but de bâtir des collectivités sécuritaires et saines dans tout Winnipeg en misant sur l'excellence en matière d'application de la loi et en jouant un rôle de premier plan dans la prévention du crime par le développement social²²¹. Il est au cœur de la création de collectivités sécuritaires par la prévention du crime et ses interventions efficaces contre le désordre social et les activités criminelles. Il travaille de concert avec le conseil de police du Service de police de Winnipeg (fondé en juin 2013), un organisme civil de surveillance conçu pour veiller à ce que les

services de police soient assurés efficacement, effectivement et de façon cohérente avec les besoins, les valeurs et les attentes des collectivités.

UNITÉS DES CRIMES SEXUELS ET DE LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION

L'Unité des crimes sexuels est responsable des enquêtes sur les agressions sexuelles touchant des victimes âgées de 14 ans et plus dans certaines circonstances spéciales :

- les cas où une relation sexuelle avec pénétration a eu lieu;
- les cas impliquant une agression de nature prédatrice, sadique ou en série;
- les cas impliquant une menace armée réelle ou implicite;
- les cas impliquant une agression sexuelle commise lors de la commission d'une autre infraction avec violence;
- les crimes nécessitant l'expertise de l'Unité des crimes sexuels.

Les autres agressions sexuelles sont traitées par des enquêteurs généraux dans les divisions où l'incident s'est produit.

L'équipe de lutte contre l'exploitation est responsable des enquêtes qui comprennent des cas de traite des personnes, de prostitution de rue, d'escortes et de salons de massage.

L'une des principales priorités de l'Unité de lutte contre l'exploitation est d'assurer la sécurité de ceux qui sont involontairement — directement ou indirectement — touchés par l'exploitation sexuelle.

Comité pour la sécurité de Winnipeg, Ville de Winnipeg

Le Comité pour la sécurité de Winnipeg est un comité consultatif pour le Conseil municipal de la Ville de Winnipeg dont le mandat est de soutenir, d'aider, de stimuler et de mobiliser les citoyens. Il est composé de citoyens bénévoles qui offrent des points de vue divers et passionnés sur des questions relatives à la sécurité des citoyens de Winnipeg. Il a le mandat d'éclairer le maire et le Conseil municipal sur les questions de sécurité ayant des répercussions sur les politiques, les procédures et les services de Winnipeg. Son rôle est de donner de l'information, de formuler des recommandations et de surveiller les progrès relatifs aux questions de sécurité dans nos collectivités. Il se réunit une fois par mois et rend compte au Comité exécutif.

PROGRAMMES ET INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

Programme d'infirmières examinatrices en matière d'agression sexuelle (Centre des sciences de la santé)

Le Programme d'infirmières examinatrices en matière d'agression sexuelle est logé au Centre des sciences de la santé dans le centre-ville de Winnipeg et a été créé exclusivement pour les victimes et les survivants de violence sexuelle. Il s'agit de l'un des premiers programmes du genre au Canada. Il a pour mandat d'offrir des traitements et des services aux survivants de la violence sexuelle dans les 120 heures suivant un incident.

Avant de commencer à exercer leur pratique au sein du programme, les infirmières du Programme d'infirmières examinatrices en matière d'agression sexuelle reçoivent une formation pratique et théorique. Des traitements et des services sont offerts dans le cadre privé d'un local indépendant, où les infirmières travaillent en collaboration avec des bénévoles du Klinik Community Health Centre, qui leur offrent du soutien. Après une visite, les survivants ont accès à des consultations psychologiques soutenues fournies par Klinik, et ce, sans frais.

Le Klinik Community Health Centre

Le Klinik Community Health Centre est une organisation qui offre des soins médicaux, des consultations psychologiques et des services communautaires en santé et en éducation. Il dessert sa collectivité géographique, Winnipeg et les résidents du Manitoba. Klinik dirige un programme d'aide d'urgence en cas d'agression sexuelle, le Sexual Assault Crisis Program, qui offre des services relatifs à la violence sexuelle, dont la consultation psychologique et l'accompagnement des victimes à l'hôpital. Klinik dispense aussi des services d'éducation publique et de formation sur l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel et la violence dans les fréquentations à des groupes communautaires et à des fournisseurs de services. Klinik gère aussi des services de ligne d'écoute téléphonique, notamment sa ligne d'écoute pour les victimes d'agression sexuelle, la Sexual Assault Crisis Line, ouverte 24 heures, et une autre pour les victimes de la traite des personnes, la Trafficked Persons Response Line, elle aussi ouverte 24 heures. Le programme d'aide d'urgence en cas d'agression sexuelle, le Sexual Assault Crisis Program, sert plus de 2 000 femmes chaque année. Les représentants de Klinik sont des intervenants communautaires des sites un et deux du programme Winnipeg, ville sûre.

De plus, Klinik offre le programme Teen Talk Program, qui dispense de l'éducation en santé aux jeunes dans tous le Manitoba. Les services sont offerts sous l'angle de l'atténuation du tort subi, de la prévention et de l'éducation. Le programme est axé sur la sexualité, la santé reproductive, l'image corporelle, ce qu'il faut savoir sur la consommation de drogues et d'alcool, la santé mentale, les questions de diversité et de lutte contre la violence (relations saines, violence dans les fréquentations, consentement). Le centre Klinik croit que s'il fournit aux jeunes de l'information exacte, sans porter de jugement, ils pourront prendre des décisions plus saines et faire de meilleurs choix pour eux-mêmes.

Ka Ni Kanichihk

Ka Ni Kanichihk est un organisme à but non lucratif enregistré qui dispense des programmes dirigés par des Autochtones basés sur le principe fondamental du renforcement de la communauté locale. Les éléments du programme intègrent la spiritualité et l'identité autochtones et s'adressent principalement aux femmes, aux enfants et aux jeunes Autochtones. Les initiatives comprennent un volet d'éducation permanente adaptée à la culture, des ateliers sur les relations sexuelles sécuritaires, le mentorat par des pairs, la formation professionnelle et des stages de fin d'études, des services de garde d'enfants et de consultation psychologique. Ka Ni Kanichihk travaille étroitement avec Situation de la femme Manitoba et d'autres organismes gouvernementaux pour dispenser ces services dirigés par des Autochtones et grandement nécessaires à la communauté. Cet organisme est

l'un des intervenants communautaires du programme Winnipeg, ville sûre et des membres siègent au comité directeur.

Hollaback!^P

Hollaback! est un mouvement mondial ayant pour but de mettre fin au harcèlement des femmes dans la rue. Le mouvement a commencé par un blogue en 2005 et la division de Winnipeg a été fondée par Jodie Layne en 2012²²². Le mouvement mondial est un moyen pour les femmes de décider de confronter leurs harceleurs en racontant leurs expériences de façon anonyme en ligne, ce qui augmente simultanément la visibilité du harcèlement dans la rue auprès du public en général. Hollaback! s'associe à diverses organisations et associations pour produire de la recherche sur le harcèlement dans la rue au moyen d'une variété de plateformes. Entre autres travaux récents, mentionnons une vidéo virale qui a été visionnée 35 000 000 de fois (en novembre 2014). La vidéo montrait à quel point les femmes de la ville New York subissaient le harcèlement sexuel²²³. Hollaback! a aussi réalisé des publications traditionnelles soulignant le fait que le harcèlement sexuel est légal à beaucoup d'endroits, notamment au Manitoba²²⁴. Les initiatives particulières à Winnipeg comprenaient une recherche produite localement sur les expériences de harcèlement sexuel de femmes dans la rue, transmise à Situation de la femme Manitoba et incluse dans le présent rapport.

Le Peg

Le Peg (mypeg.ca) est un système d'indicateurs communautaires conçu pour surveiller divers indicateurs de la qualité de vie à Winnipeg, notamment : les besoins fondamentaux, la santé, l'éducation, les environnements humains et construits et l'économie. La sécurité personnelle est incluse dans l'indicateur de la vitalité sociale. Par l'utilisation de cartes interreliées représentant différents enjeux, le Peg crée des liens visuels entre la sécurité personnelle et la pauvreté, les perceptions de la sécurité, le bon voisinage et les biens personnels. Le point de vue relatif au sexe, à la race ou à la diversité fait cependant défaut. Financé conjointement par la Ville de Winnipeg, la province du Manitoba, l'Office régional de la santé de Winnipeg et le United Way of Winnipeg, le Peg est conçu pour fournir aux citoyens une source centrale de renseignements de contrôle et de santé municipale.

^P Hollaback! La division de Winnipeg a été active de 2012 à 2015.

ANNEXE B : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES RELATIVES AUX SITES D'INTERVENTION

Profils de recensement de Statistique Canada de 2011 pour les quartiers qui abritent le site d'intervention. Veuillez prendre note que la zone d'intervention décrite ici est une zone plus grande que celle de Winnipeg, ville sûre. Veuillez consulter l'annexe C pour voir une carte qui compare les deux régions.

	West Alexander ^q	Spence ^r	Central Park et Portage Ellice ^s	South Portage ^t	Site d'intervention (total)	Winnipeg, région métropolitaine de recensement
Population et géographie : 3,3 % de la population de Winnipeg vit dans la région, moins de 1 % du total du territoire; la densité de population est très élevée.						
Population en 2011	7 845	4 515	5 235	7 035	24 270	730 020
Population (f)	3 700 (49 %)	2 130 (47 %)	2 595 (50 %)	3 335 (47 %)	11 760 (48 %)	374 065 (51 %)
Territoire (km²)	6,2 km ²	0,6 km ²	0,4 km ²	1,7 km ²	8,9 km²	5 303,1 km²
Densité de population (par km²)	1 208,86 hab/ km ²	7 957,7 hab/ km ²	12 003,2 hab/ km ²	4 186,9 hab/ km ²	2 731,99 hab/ km²	137,7 hab/ km²
Données sur l'âge : population jeune, particulièrement une population de jeunes femmes (âge médian de presque 7 ans inférieur à celui de la ville).						
% de la population 14 ans et moins	22,91 %	20,2 %	16,9 %	4,8 %	15,8 %	17,1 %
% de la population 15-24	14,9 %	16,3 %	11,9 %	12,2 %	13,7 %	14,0 %
% de la	14,5 %	17,6 %	18,2 %	27,7 %	19,7 %	13,5 %

^q Secteurs de recensement : 6020025.00, 6020026.00, 6020027.00 et 6020033.00 (s'étend au-delà des limites de West Alexander).

^r Secteur de recensement 6020022.00 (comprend Colony, le secteur autour de l'Université de Winnipeg).

^s Secteur de recensement 6020023.00 (comprend Central Park et Portage Ellice).

^t Secteurs de recensement 6020013.00 et 6020014.00 (comprend un petit secteur près de Memorial park et s'étend plus à l'ouest pour inclure Forks et une partie de Waterfront Drive).

population 25-34						
% de la population 35-44	13,6 %	14,6 %	14,9 %	14,1 %	14,2 %	7,2 %
% de la population 45-54	14,4 %	14,3 %	12,3 %	14,4 %	13,9 %	15,5 %
% de la population 55-64	10,0 %	10,2 %	9,3 %	12,4 %	10,6 %	12,6 %
% de la population 65 et plus	10,0 %	6,8 %	16,8 %	14,8 %	12,2 %	14,1 %
Âge médian	33,6	32,4	36,7	48,3	35,2	39,2
Âge médian (f)	31,55	31,4	37,3	36,3	33,9	40,3
État marital : le plus grand pourcentage de la population est composé de personnes non mariées ou vivant avec un conjoint de fait.						
% de la population composé de personnes mariées ou vivant avec un conjoint de fait	39,6 %	34,6 %	37,1 %	29,6 %	34,9 %	55,0 %
% de la population composé de personnes mariées ou vivant avec un conjoint de fait (femme)	40,0 %	35,4 %	36,1 %	30,4 %	35,3 %	53,1 %
Caractéristiques familiales : le plus grand pourcentage des familles recensées est composé de familles monoparentales, dont un grand pourcentage est dirigé par une femme.						
% des familles recensées vivant en couple	61,6 %	58,7 %	66,4 %	82,4 %	66,9 %	82,0 %
% des familles recensées qui sont	36,3 %	41,4 %	33,7 %	18,0 %	32,5 %	18,0 %

monoparentales						
% de familles monoparentales dirigées par une femme	82,4 %	83,5 %	87,1 %	77,5 %	83,1 %	79,4 %
% des familles recensées qui sont monoparentales et dirigées par une femme	48,5 %	34,6 %	29,3 %	14,0 %	27,0 %	14,3 %
Langue maternelle en détail (réponses uniques) : un grand pourcentage de gens vivant dans la région ont déclaré avoir une langue maternelle autre que le français ou l'anglais (40,7 % à 22,0 %), et cela est vrai tant pour les femmes que les hommes (pour les femmes, il est de 42,3 % pour celles qui vivent dans le site d'intervention et de 22,5 % pour celles qui vivent à Winnipeg)						
% Anglais	52,3 %	55,1 %	48,1 %	68,7 %	58,9 %	74,1 %
% Anglais (f)	52,1 %	54,9 %	46,9 %	66,3 %	55,3 %	73,4 %
% Français	1,6 %	1,7 %	2,3 %	4,1 %	2,5 %	3,9 %
% Français (f)	1,0 %	1,3 %	2,0 %	4,2 %	2,2 %	4,1 %
% autres langues que les langues officielles	46,2 %	43,6 %	49,4 %	27,1 %	40,7 %	22,0 %
% autres langues que les langues officielles (f)	47,5 %	43,9 %	50,8 %	29,2 %	42,3 %	22,5 %
Langue maternelle — langues autochtones sélectionnées : un plus grand pourcentage de personnes vivant dans le site d'intervention ont indiqué qu'une langue autochtone était leur langue maternelle comparativement à la population de Winnipeg (2,5 % comparativement à 0,5 %) pour les femmes, le résultat était de 2,9 % des femmes vivant dans le secteur et 0,6 % de celles vivant à Winnipeg.						
% de langues autochtones sélectionnées	3,2 %	4,4 %	1,3 %	1,4 %	2,5 %	0,5 %
% de langues autochtones (f)	3,6 %	5,0 %	1,8 %	1,6 %	2,9 %	0,6 %
Langue maternelle — langues autochtones les plus sélectionnées. Les trois langues autochtones les plus parlées à la maison sont les mêmes dans le site d'intervention que dans la région métropolitaine de recensement de Winnipeg (l'ojibwa, le cri ou l'oji-cri).						
% de langues	57,8 %	40,5 %	33,3 %	27,8 %	44,6 %	46,7 %

autochtones sélectionnées : ojibwa (% sélectionné par des femmes)	56,0 %	35,0 %	37,5 %	20,0 %	41,3 %	45,6 %
% de langues autochtones sélectionnées : cri	31,6 %	24,4 %	35,1 %	58,3 %	55,6 %	31,6 %
(% sélectionné par des femmes)	32,3 %	24,0 %	45,0 %	50,0 %	50,0 %	32,3 %
% de langues autochtones sélectionnées : oji-cri	15,6 %	21,6 %	8,3 %	22,2 %	17,9 %	19,3 %
(% sélectionné par des femmes)	16,0 %	20,0 %	0,0 %	20,0 %	15,9 %	19,1 %
Langue maternelle — langues non-autochtones sélectionnées :						
% de langues non-autochtones sélectionnées	42,5 %	38,1 %	47,1 %	25,3 %	37,5 %	21,2 %
% de langues non-autochtones sélectionnées (f)	43,2 %	37,3 %	48,5 %	27,2 %	38,6 %	21,6 %
Langue maternelle — langues non-autochtones les plus sélectionnées (les plus communes dans le site d'intervention) ^u						
% de langues non-autochtones sélectionnées : tagalog	30,1 %	24,9 %	32,9 %	11,9 %	26,4 %	22,0 %
(% sélectionné par des femmes)	32,5 %	30,2 %	35,5 %	13,2 %	29,0 %	22,5 %
% de langues non-autochtones sélectionnées : chinois	11,9 %	6,2 %	5,0 %	6,3 %	7,9 %	4,3 %

^u Langue (langue maternelle) la plus commune à Winnipeg : tagalog (22,0 % des langues non-autochtones sélectionnées; 22,5 % des langues non-autochtones sélectionnées par des femmes), allemand (respectivement 13,7 % et 7,0 %) suivies de l'ukrainien (7,0 % et 7,8 %) et du pendjabi (6,3 % et 5,9 %).

(% sélectionné par des femmes)	11,9 %	6,0 %	4,2 %	6,6 %	7,7 %	4,1 %
% de langues non-autochtones sélectionnées : amharique	1,2 %	4,0 %	7,6 %	9,9 %	5,1 %	0,8 %
(% sélectionné par des femmes)	3,0 %	4,0 %	7,9 %	9,0 %	5,0 %	0,1 %
% de langues non-autochtones sélectionnées : portugais	10,0 %	4,4 %	0,7 %	2,1 %	5,0 %	3,9 %
(% sélectionné par des femmes)	9,6 %	3,4 %	0,9 %	1,8 %	4,7 %	3,8 %
Langues les plus parlées à la maison, en détail (réponses uniques) : un pourcentage élevé des personnes vivant dans le site d'intervention parlent plus souvent une autre langue que l'une des langues officielles à la maison (une autre langue que le français ou l'anglais) : 27,6 % comparé à 10,5 % (28,9 % des femmes vivant dans le site comparé à 10,7 % des femmes vivant à Winnipeg).						
% Anglais	65,9 %	68,6 %	62,9 %	84,3 %	71,4 %	88,0 %
% Anglais (f)	63,4 %	68,8 %	62,1 %	82,5 %	69,7 %	87,5 %
% Français	0,5 %	0,7 %	1,3 %	1,7 %	1,1 %	1,6 %
% Français (f)	0,5 %	0,5 %	1,4 %	1,8 %	1,1 %	1,8 %
% autres langues que les langues officielles	33,7 %	30,7 %	35,9 %	14,0 %	27,6 %	10,5 %
% autres langues que les langues officielles (f)	35,9 %	30,5 %	36,4 %	15,3 %	28,9 %	10,7 %
Langues les plus souvent parlées à la maison — langues autochtones sélectionnées : un grand pourcentage de personnes vivant dans le site d'intervention parlent plus souvent l'une des langues autochtones sélectionnées que la population de la ville.						
% de langues autochtones sélectionnées	0,9 %	1,5 %	0,6 %	0,4 %	0,8 %	0,1 %
% de langues autochtones sélectionnées (f)	0,9 %	1,5 %	0,7 %	0,7 %	0,9 %	0,2 %

Langues les plus souvent parlées à la maison — langues autochtones les plus communes : les trois langues autochtones le plus souvent parlées à la maison sont les mêmes dans le site d'intervention que dans la région métropolitaine de recensement de Winnipeg (l'oïbwa, le cri, l'oï-cri).

% de langues autochtones sélectionnées : oïbwa	41,7 %	33,3 %	40,0 %	40,0 %	38,2 %	41,6 %
(% sélectionné par des femmes)	50,0 %	50,0 %	33,3 %	0,0 %	36,8 %	41,7 %
% de langues autochtones sélectionnées : cri	25,0 %	25,0 %	60,0 %	60,0 %	35,3 %	24,7 %
(% sélectionné par des femmes)	16,7 %	3,3 %	66,7 %	50,0 % ^v	36,8 %	25,9 %
% de langues autochtones sélectionnées : oï-cri	25 %	41,7 %	0,0 %	0,0 %	26,5 %	30,5 %
(% sélectionné par des femmes)	16,7 %	33,3 %	0,0 %	0,0 %	15,8 %	27,8 %
Langue la plus parlée à la maison — langues non-autochtones les plus sélectionnées (les plus communes dans le site d'intervention ^w).						
% de langues non-autochtones sélectionnées : tagalog	26,9 %	26,0 %	33,6 %	14,6 %	26,6 %	25,3 %
(% sélectionné par des femmes)	28,2 %	30,0 %	35,8 %	17,0 %	28,8 %	25,9 %
% de langues non-autochtones sélectionnées : chinois	14,4 %	7,7 %	5,8 %	8,8 %	9,9 %	6,5 %
(% sélectionné par des femmes)	13,2 %	7,3 %	4,7 %	8,0 %	9,1 %	6,3 %

^v Les autres 50 % ne figurent pas dans le profil de recensement.

^w Langue la plus commune à Winnipeg (langue le plus souvent parlée à la maison) : tagalog (25,3 % des langues non-autochtones sélectionnées; 25,9 % des langues non-autochtones sélectionnées par des femmes), pendjabi (respectivement 10,0 % et 9,5 %) chinois (6,5 % et 6,3 %) suivies de l'allemand (5,6 % et 5,8 %).

% de langues non-autochtones sélectionnées : somali	5,7 %	9,4 %	9,8 %	0,6 %	6,8 %	0,8 %
(% sélectionné par des femmes)	5,3 %	3,6 %	10,1 %	0,0 %	5,4 %	0,8 %
% de langues non-autochtones sélectionnées : cantonais	9,4 %	9,4 %	4,1 %	0,6 %	6,7 %	3,1 %
(% sélectionné par des femmes)	10,6 %	2,7 %	4,1 %	1,1 %	5,9 %	3,2 %
% de langues non-autochtones sélectionnées : amharique	0,7 %	3,8 %	7,8 %	12,9 %	5,1 %	1,0 %
(% sélectionné par des femmes)	0,9 %	3,6 %	8,8 %	13,6 %	5,4 %	1,0 %

ANNEXE C : CARTES

SITES D'INTERVENTION

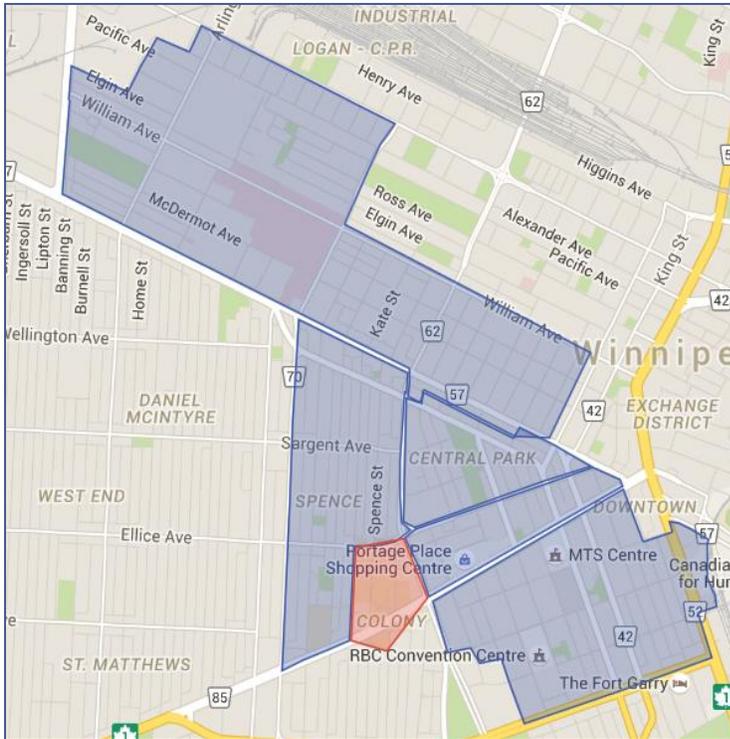


Figure 7 : Sites d'intervention, sites 1 et 2 — limites de CrimeStat (Service de police de Winnipeg)

WINNIPEG-CENTRE (DISTRICT ÉLECTORAL FÉDÉRAL)

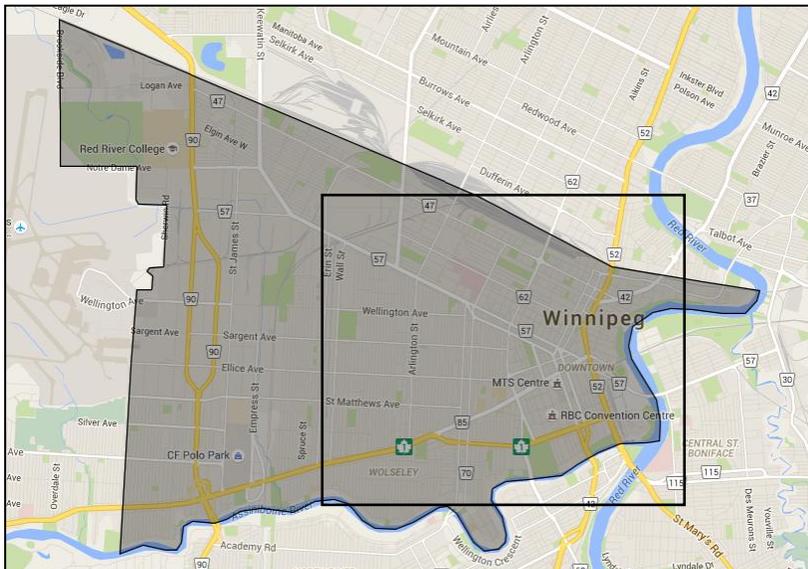


Figure 9 : Winnipeg-Centre ou le district n° 1



Figure 8 : Site d'intervention (comparaison avec Winnipeg-Centre — district n° 1)

QUARTIERS DU PROFIL DE RECENSEMENT

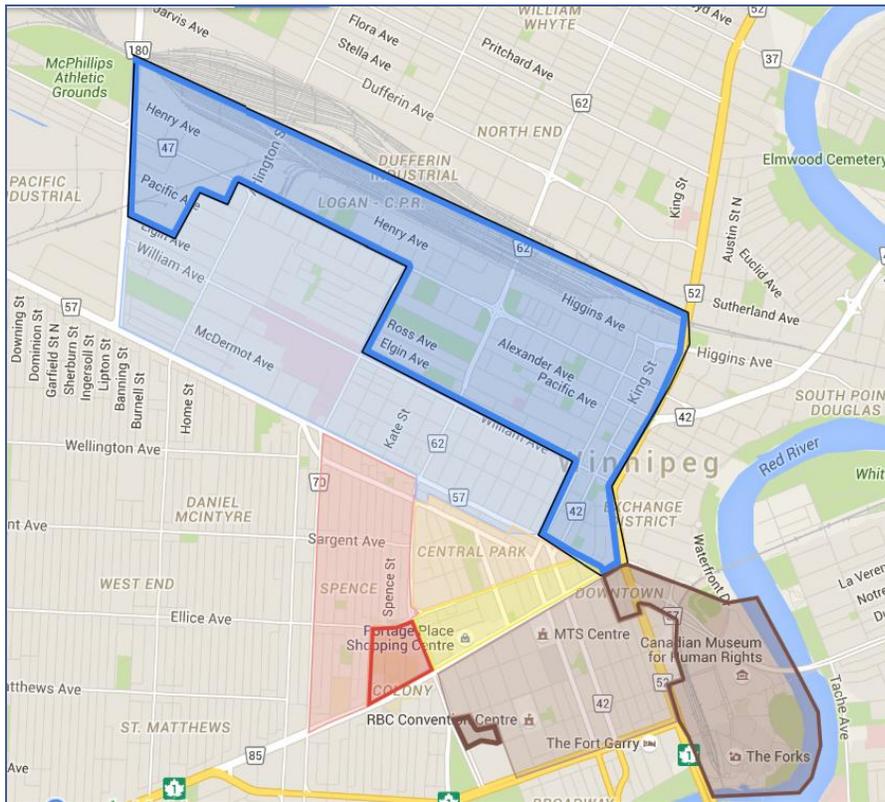


Figure 10 : Carte des secteurs de recensement de Statistique Canada (comprend le site d'intervention)

Remarques :

West Alexander (bleu) : les limites de Winnipeg, ville sûre (de CrimeStat du Service de police de Winnipeg) sont ombrées en bleu. Les profils de recensement de Statistique Canada pour le site comprennent trois zones du secteur de recensement et s'étendent vers le nord (ombrés en bleu foncé).

Spence (rouge) : les limites de Winnipeg, ville sûre (de CrimeStat du Service de police de Winnipeg) sont ombrées en rouge clair. Les profils de recensement de Statistique Canada pour le site comprennent une zone du secteur de recensement et un îlot dans le coin est (Université de Winnipeg).

South Portage (brun) : les limites de Winnipeg, ville sûre (de CrimeStat du Service de police de Winnipeg) sont ombrées en brun clair. Les profils de recensement de Statistique Canada pour le site comprennent deux zones du secteur de recensement et une petite zone au sud-ouest (près du parc Memorial) et à l'est et au sud-est (une partie de Waterfront Drive, le Musée canadien pour les droits de la personne et La Fourche). Ces zones ne sont pas très résidentielles et les différences entre leurs limites n'ont pas d'incidence sur les données démographiques de la population.

NOTES

¹ Textbox A: Terms used to describe Indigenous people in Canada (extrait de Smylie, 2014) Indigenous Child Health in Canada, dans Encyclopedia of Quality of Life and Well-being Research. A.C. Michalos (éd.), Dordrecht, Netherlands: Springer.

² Définition du Secrétariat aux affaires multiculturelles du Manitoba, juillet 2016.

³ Circulaire du Secrétaire général de l'ONU sur la protection contre l'exploitation et l'abus sexuels (PSEA) (ST/SGB/2003/13), cité dans *Exploitation sexuelle et traite des filles et des femmes autochtones : Revue de la littérature et entrevues auprès d'intervenants clés*, Association des femmes autochtones du Canada, rapport final commandé par le groupe de travail de la Fondation canadienne des femmes sur la traite des filles et des femmes au Canada, mars 2014, p. 6. Situé au <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/06/2014-NWAC-Sexual-Exploitation-and-HumanTrafficking-Report-FR.pdf>

⁴ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes : le féminicide*, p. 1. Situé au http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/86253/1/WHO_RHR_12.38_fre.pdf, 2012.

⁵ COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU MANITOBA. Harcèlement sexuel 2010. Situé au <http://www.manitobahumanrights.ca/sexualharassment.fr.html>.

⁶ EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. *Guide fédéral de référence sur l'incapacité*. Gouvernement du Canada, 2013 p. 2. Situé au http://www.edsc.gc.ca/fra/invalidite/cra/guide_reference.pdf.

⁷ MAHONY, T. H. et Turner, J. « Les taux de classement des affaires déclarées à la police au Canada, 2010 ». *Juristat*. Catalogue n° 85-002-X, Statistique Canada, 2012, p. 7. Situé au <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2012001/article/11647-fra.pdf>.

⁸ Organisation des Nations Unies. *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, 2000, article 3. Situé au http://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons_fr.pdf.

⁹ ONU FEMMES. Que représentent les villes et les communautés sûres pour les femmes et les filles? 2012. Situé au <http://www.endvawnow.org/fr/articles/237-what-are-safe-cities-and-communities-for-women-and-girls.html>.

¹⁰ SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU. *Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes*, Organisation des Nations Unies, New York, États-Unis, cité dans CMS Communication, novembre 2011. *New Delhi Scoping Study Report: Safe Cities Free of Violence Against Women and Girls Global Programme*. Préparé pour ONU Femmes, 2006, p. 1.

¹¹ DAVIS, T et LIDDELL, D. « Getting inside the house: The effectiveness of a rape prevention program for college fraternity men », *Journal of College Student Development*, 2002, p. 43, 35-50, 36.

¹² BUCHWALD, E. « Raising Girls for the 21st Century ». Dans E. Buchwald, P. R. Fletcher et M. Roth (éd.), *Transforming a Rape Culture*, 1993, p.1-322, 188, Minneapolis, MN: Milkwood Editions.

¹³ WILLIAMS, M. E. « College students cheer sex abuse: A freshman week chant shows deep rape culture goes », *Salon*, 5 septembre 2013. Situé au http://www.salon.com/2013/09/05/college_students_cheer_sex_abuse/.

¹⁴ VANCE, K., SUTTER, M., PERRIN, P. B. et HEESACKER, M. « The media's sexual objectification of women, rape myth acceptance, and interpersonal violence », *Journal of Aggression, Maltreatment and Trauma* 24(5), 10 juin 2015, 569-587.

¹⁵ JAMELLE, B. « Sympathy for the rapist », *The American Prospect*, 9 mars 2011. Situé au <http://prospect.org/article/sympathy-rapist>.

¹⁶ REGEHR, C., ALAGGIA, R., LAMBERT, L. et SAINI, M. « Victims of sexual violence in the Canadian criminal courts », *Victims & Offenders*, 3(1), 2008, p. 99-113.

¹⁷ ORTBERG, M. Reportages de CNN sur « l'avenir prometteur » des violeurs de Steubenville, qui sont « d'excellents étudiants », 17 mars 2013. Situé au

<http://gawker.com/5991003/cnn-reports-on-the-promising-future-of-the-steubenville-rapists-who-are-very-good-students>.

¹⁸ CHENNELLS, R. « Sentencing: The real rape myth », *Agenda*, 23(82), 9 octobre 2009, p. 23-28.

¹⁹ MCEWAN, Melissa M. « Rape Culture 101 », *Shakesville*, 9 octobre 2009. Situé au <http://shakespeares-sister.blogspot.com/2009/10/rape-culture-101.html>.

²⁰ EGAN, R. et WILSON, J. C. W. « Rape victims' attitude to rape myth acceptance », *Psychiatry, Psychology and Law*, 19(3), 1^{er} août 2011, p. 345-357.

²¹ ONU FEMMES, 2012, note 9.

²² ONU FEMMES. *Guidance for Scoping Studies* (guide sur les études de délimitation de l'étendue), Programme mondial d'UNIFEM : Villes sûres sans violence à l'égard des femmes et des jeunes filles, préparé par S. Husain, S., 11 février 2011. Situé au http://www.endvawnow.org/uploads/browser/files/new_scoping_study_guidance_final_version.pdf.

²³ À titre d'exemple, voir : Benoit, C., Shumka, L., Phillips, R., Kennedy, M. C. & Belle-Isle, L. Dossier d'information : La violence à caractère sexuel faite aux femmes au Canada, décembre 2015, Condition féminine Canada. Situé au <http://www.swc-cfc.gc.ca/svawc-vcsfc/issue-brief-fr.pdf>.

²⁴ BENOIT, C., SHUMKA, L., PHILLIPS, R., KENNEDY, M. C. et BELLE-ISLE, L. Dossier d'information : La violence à caractère sexuel faite aux femmes au Canada, décembre 2015, Condition féminine Canada. Situé au <http://www.swc-cfc.gc.ca/svawc-vcsfc/issue-brief-fr.pdf>. Référence faite à Sinha, M. « Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques », *Juristat*, Catalogue n° 85-002-X (2013) Statistique Canada, 4.

²⁵ PERREAU, S. « Incidents de victimisation déclarés par les Canadiens, selon le type d'infraction », *Juristat*. Catalogue n° 85-002-X, 2014, Statistique Canada. Situé au <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14241/tbl/tbl01-fra.htm>, 2015.

²⁶ ULLMAN, S. E., PETER-HAGENE, L. C., et RELYEA, M. « Coping, Emotion Regulation, and Self-Blame as Mediators of Sexual Abuse and Psychological Symptoms in Adult Sexual Assault », *Journal of Child Sexual Abuse*, 23(1), 2014, <http://doi.org/10.1080/10538712.2014.864747>.

²⁷ *Ibidem*

²⁸ LEE, D. et YOUNG, K. « Post-traumatic stress disorder: Diagnostic issues and epidemiology in adult survivors of traumatic events », *International Review of Psychiatry*, 13(3), 2001, p. 150-158.

²⁹ VAN BERLO, W. et ENSINK, B. « Problems with sexuality after sexual assault », *Annual Review of Sex Research*, 11(1), 2000, p. 235-257.

³⁰ ULLMAN, S. et coll., note 26 ci-dessus.

³¹ BARRETO, R. M. « Thriving in the wake of trauma: A multicultural guide », Thema Bryant-Davis, *The Journal of Sociology & Social Welfare*, 34(1), 2007, article 18. Situé au <http://scholarworks.wmich.edu/jssw/vol34/iss1/18>.

³² KESSLER, R. C., SONNEGA, A., BROMET, E., HUGHES, M. et NELSON, C. B. « Posttraumatic stress disorder in the National Comorbidity Survey », *Archives of General Psychiatry*, 52(12) [1995] p.1048-1060(ATT. Vérifier s'il y a d'autres pages dans le style 1048-60).

³³ Définition du Secrétariat aux affaires multiculturelles du Manitoba, juillet 2016.

³⁴ HANSEN, N. B., HANSEN, M., NIELSEN, L. H. et ELKLIT, A. « Positive or negative change in outlook on life following sexual assault and associations to PTSD severity », *Sexual and Relationship Therapy*, DOI : 10.1080/14681994.2016.1169266, avril 2016

³⁵ BOEHMER, C. M. et MISCH, D. A. « Working through the trauma of sexual assault in an undergraduate class », *Women & Therapy*, 34(4), 2011, p. 461-480.

³⁶ OZER, E. J., BEST, S. R., LIPSEY, T. L. et WEISS, D. S. « Predictors of posttraumatic stress disorder and symptoms in adults: A meta-analysis », *Psychological Bulletin*, 129(1), 2003, p. 52-73.

³⁷ HILL, J. K. Réaction des victimes au traumatisme et conséquences sur les interventions : Étude et synthèse de la documentation. *Série de recherche sur les victimes d'actes criminels*. Ministère de la Justice du Canada, novembre 2003. Situé au http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/ip-cj/victim/rr03_vic2/rr03_vic2.pdf.

-
- ³⁸ À titre d'exemple, voir : McCabe, G. « Mind, body, emotions and spirit: reaching to the ancestors for healing » *Counselling Psychology Quarterly*, 21(2), 2008, p. 143-152 et Delugach, S. P. « Indigenous models of healing and sexuality: Restoring sexual balance », *Sexual Addiction & Compulsivity*, 6(2), 1999, p 137-150.
- ³⁹ CURTIS, A. S. « Expressing trauma: Comparing the client's art-making to the artist's work », *Canadian Art Therapy Association Journal*, 19(1), 2006, p. 3-11.
- ⁴⁰ JINDANI, F. et GURU FATHA SINGH KHALSA. « A journey to embodied healing: Yoga as a treatment for Post-Traumatic Stress Disorder », *Journal of Religion & Spirituality in Social Work: Social Thought*, 34(4), 2015, p. 394-413.
- ⁴¹ PIETSCH, N. « Sexual harassment and public space », *Learning Network*, dossier 27. London, Ontario, Learning Network, Centre for Research & Education on Violence against Women & Children., 4, mai 2015. Situé au http://www.vawlearningnetwork.ca/sites/vawlearningnetwork.ca/files/L_B_27.pdf.
- ⁴² HOLLABACK!, *Street Harassment: Know Your Rights*. DLA Piper & Thompson Reuters Foundation, septembre 2014. Situé au <http://www.ihollaback.org/wp-content/uploads/2014/10/Street-Harassment-Know-Your-Rights.pdf>.
- ⁴³ ⁴³ À titre d'exemple, voir : MacMillan, R., Nierobisz, A. et Welsh, S. Experiencing the streets: Harassment and perceptions of safety among women. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 37, 306, 2000; et Ascha, A. Study finds street harassment common in Ottawa. *Daily Xtra*, 12 avril 2013. Situé au <http://www.dailyxtra.com/ottawa/news-and-ideas/news/study-finds-street-harassment-common-in-ottawa-66951>.
- ⁴⁴ WEISS, K. G. et COLYER, C. J. « Roofies, mickies and cautionary tales: Examining the persistence of the 'Date-Rape Dug' crime narrative », *Deviant Behavior*, 31(4), 2010, p. 348-379.
- ⁴⁵ THOMPSON, D. M. « "The woman in the street:" Reclaiming the public space from sexual harassment » *Yale Journal of Law & Feminism*, 6(2), 1993, article 4.
- ⁴⁶ PERREAULT, S. 2015, note 25.
- ⁴⁷ ZERBISIAS, A. How #BeenRapedNeverReported became a movement. *rabble.ca.*, 5 novembre 2014. Situé au <http://rabble.ca/news/2014/11/antonia-zerbisias-how-beenrapedneverreported-became-movement..>
- ⁴⁸ QUINLAN, A. Suspect survivors: Police investigation practices in sexual assault cases in Ontario, Canada. *Women & Criminal Justice*, 26(4), 2016, p. 301-318.
- ⁴⁹ PARLEMENT DU CANADA. Femmes invisibles : un appel à l'action. Un rapport sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées au Canada. Rapport du Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones, la présidente, Stella Ambler, 41^e législature, première session, mars 2014. Situé au <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=6469851&Language=F>.
- ⁵⁰ *Ibidem* p. 9.
- ⁵¹ BEN-PORAT, G. « Policing multicultural states: lessons from the Canadian model », *Policing and Society*, 18(4), 2008, p. 411-425.
- ⁵² HEALTH SCIENCES CENTRE. Programme d'aide aux victimes d'agression (sans date). Situé au <http://www.hsc.mb.ca/emergencynurseexam.html>.
- ⁵³ REGEHR, C., ALAGGIA, R., LAMBERT, L. et SAINI, M. Victims of sexual violence in the Canadian criminal courts. *Victims & Offenders*, 3(1), 2008, p. 99-113, à la page 100.
- ⁵⁴ *Ibidem* p. 109.
- ⁵⁵ *Ibidem* p. 108.
- ⁵⁶ *Ibidem* p. 111.
- ⁵⁷ PERREAULT, S. 2015, note 25.
- ⁵⁸ *Ibidem*.
- ⁵⁹ SINHA, M. (ed). « Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques », *Juristat*. catalogue no 85-002-X, Statistique Canada, 25 février 2016. Situé au <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>
- ⁶⁰ À titre d'exemple, voir : Benoit, C et coll., 2015, note 24.
- ⁶¹ PERREAULT, S., 2015, note 25, 33.

⁶² SINHA, M., 2013, note 59 ci-dessus.

⁶³ STATISTIQUE CANADA. « La victimisation chez les Autochtones au Canada », 2014, *Le Quotidien* (28 juin 2016). Situé au <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/160628/dq160628a-fra.pdf>.

⁶⁴ *Ibidem*

⁶⁵ PERREAULT, S., 2015, note 25 ci dessus, 17.

⁶⁶ GOUVERNEMENT DU CANADA. Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées - Contexte de l'enquête nationale. Site Web <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1448633299414/1448633350146> (consulté le 14 juillet 2016).

⁶⁷ GENDARMERIE ROYALE DU CANADA. *Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national*, 2014, <http://www.rcmp-grc.gc.ca/wam/media/462/original/df416e8db8dd9b00fa7c835a55d6eabd.pdf>.

⁶⁸ GOUVERNEMENT DU CANADA. Contexte de l'enquête nationale, note 66 ci-dessus.

⁶⁹ *Ibidem*.

⁷⁰ ONU. Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, rapport du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur l'enquête concernant le Canada relativement à l'article 8 du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 30 mars 2015. CEDAW/C/OP.8/CAN/1, 3. Situé au http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW%2fC%2fOP.8%2fCAN%2f3&Lang=fr.

⁷¹ GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR LA TRAITE DES FEMMES ET DES FILLES À DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE AU CANADA. « C'est assez. » Mettons fin à la traite sexuelle au Canada – Rapport du Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada, 2014, p 17. Fondation canadienne des femmes. Situé au http://canadianwomen.org/sites/canadianwomen.org/files//CWF-TraffickingReport-Main-FR-Dec_17.pdf.

⁷² GENDARMERIE ROYALE DU CANADA. *La traite interne de personnes à des fins d'exploitation sexuelle au Canada*, 2014, préparé par le Centre national de coordination contre la traite de personnes, p. 11-13, cité dans le rapport du Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada de la Fondation canadienne des femmes, 2014, note 73, à 17.

⁷³ rapport du Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada, note 71, à 31.

⁷⁴ DANIELS, Jo-Anne, directrice générale par intérim du Métis Settlement General Council à Edmonton, cité dans le rapport du Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada de la Fondation canadienne des femmes, 2014, note 71, à 31.

⁷⁵ rapport du Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada, 2014, note 71, à 24.

⁷⁶ *Ibidem* à 19.

⁷⁷ *Ibidem*.

⁷⁸ BENOIT, C et coll., 2015, note 24.

⁷⁹ *Ibidem*.

⁸⁰ *Ibidem*.

⁸¹ *Ibidem*.

⁸² RAFH CANADA, « Les Femmes en situation de handicap et violence », *fiche d'information* (sans date). Situé au <http://www.dawncanada.net/main/wp-content/uploads/2013/03/Femmes-en-Situation-de-Handicap-et-la-Violence-Francais-2013.pdf>.

⁸³ *Ibidem*, à 1.

⁸⁴ BENOIT, C. et coll., 2015, note 24.

⁸⁵ RAFH CANADA. (Sans date), note 84, citation de Martin S L, Ray N, Sortres-Alvarex, et coll., Physical and sexual assault of women with disabilities, *Violence Against Women*, 2006, 12, p. 823-837.

-
- ⁸⁶ PERREAULT, S., 2015, note 25 à 15.
- ⁸⁷ VECOVA CENTRE FOR DISABILITY SERVICES AND RESEARCH (2011, February). *Violence against women with disabilities – Violence prevention review*, février 2011, Fondation canadienne des femmes, à 5.
- ⁸⁸ À titre d'exemple, voyez : Vecova, *ibidem*, 2011, à 6.
- ⁸⁹ BENOIT, C. et coll., 2015, note 25.
- ⁹⁰ RAFH CANADA. (Sans date), note 82.
- ⁹¹ BENOIT, C. et coll., 2015, note 24.
- ⁹² Vecova., 2011, note 87, at 10-12.
- ⁹³ BENOIT, C. et coll., 2015, note 24.
- ⁹⁴ *Ibidem*.
- ⁹⁵ *Ibidem*.
- ⁹⁶ PERREAULT, S., 2015, note 25 à 15.
- ⁹⁷ STATISTIQUE CANADA, Centre canadien de la statistique juridique, Déclaration uniforme de la criminalité, tableau 2, « Crimes haineux déclarés à la police, selon le facteur de motivation, Canada, 2007 et 2008 ». Situé au <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11233/tbl/tbl02-fra.htm> (consulté en février 2016).
- ⁹⁸ BAUER G. R. et SCHEIM A. I. *Transgender People in Ontario, Canada: Statistics to Inform Human Rights Policy*, préparé pour l'équipe du Trans PULSE Project, London, Ont., à 1, 17 octobre 2014, mis à jour le 1^{er} juin 2015. Situé au <http://transpulseproject.ca/wp-content/uploads/2015/06/Trans-PULSE-Statistics-Relevant-for-Human-Rights-Policy-June-2015.pdf>.
- ⁹⁹ HANIKIVSKY, O. « Intersectionality 101 », *Institute for Intersectionality Research and Policy, SFU*, 2014. Situé au https://www.sfu.ca/iirp/documents/resources/101_Final.pdf.
- ¹⁰⁰ INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. « Trousse médias sur les agressions sexuelles ». Situé au <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/accueil>.
- ¹⁰¹ *Ibidem*.
- ¹⁰² NAULT, F. « Measuring gender-based violence in Canada », Statistique Canada, présentation, novembre 2014. Situé au [http://unstats.un.org/unsd/gender/Mexico Nov2014/Session%203%20Canada%20ppt.pdf](http://unstats.un.org/unsd/gender/Mexico%20Nov2014/Session%203%20Canada%20ppt.pdf)
- ¹⁰³ PERREAULT, S., 2015, note 25 à 18.
- ¹⁰⁴ *Ibidem*.
- ¹⁰⁵ SINHA, M., 2013, note 59.
- ¹⁰⁶ PERREAULT, S., 2015 note 25 à 18.
- ¹⁰⁷ SINHA, M., 2013, note 59 à 49.
- ¹⁰⁸ BENOIT, C. et coll., 2015, note 24.
- ¹⁰⁹ SINHA, M., 2013, note 59.
- ¹¹⁰ SAWA, T. et WARD, L. « Sex assault reporting on Canadian campuses worryingly low, say experts », *CBC News Exclusive*. 6 février 2015. Situé au <http://www.cbc.ca/news/canada/sex-assault-reporting-on-canadian-campuses-worryingly-low-say-experts-1.2948321>.
- ¹¹¹ BROHMAN, E.). « Manitoba students meet to discuss sexual assault on campuses », *CBC News*, 7 février 2016. Situé au <http://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/manitoba-students-meet-to-discuss-sexual-assault-on-campus-1.3437948>
- ¹¹² MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA. *La violence dans les fréquentations*, 2003, cité par la Fédération canadienne des étudiants dans, *Sexual Violence on Campus*, automne 2015. Situé au <http://cfs-fcee.ca/wp-content/uploads/sites/71/2015/07/Sexual-Violence-on-Campus.pdf>

¹¹³ STATISTIQUE CANADA. *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*, ministère de l'Industrie, Ottawa, 2006, cité par la Fédération canadienne des étudiants dans, *Sexual Violence on Campus*, automne 2015. Situé au <http://cfs-fcee.ca/wp-content/uploads/sites/71/2015/07/Sexual-Violence-on-Campus.pdf>

¹¹⁴ ¹¹⁴ À titre d'exemple, voyez : SAGAN, A. « Canadian universities tackle campus rape culture after Frosh Week », *CBC News*. 5 septembre 2014. Situé au <http://www.cbc.ca/news/canada/canadian-universities-tackle-campus-rape-culture-after-frosh-week-1.2754543>.

¹¹⁵ KINGSTON, A. « The real danger for women on campus », *Maclean's*, citation de David Lisak, 27 novembre 2013. Situé au <http://www.macleans.ca/society/life/the-real-danger-for-women-on-campus/>

¹¹⁶ BATTERED WOMEN'S SUPPORT SERVICES, « Don't Be That Guy ». Situé au <http://www.theviolencestopshere.ca/dbtg.php>

¹¹⁷ STATISTIQUE CANADA. Tableau 051-0001 — « Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1^{er} juillet, Canada, provinces et territoires » (personnes à moins d'indication contraire), CANSIM (base de données), annuel, (consulté le 6 juillet 2016).

¹¹⁸ MILIAN, A. Population féminine dans, *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe, 7e édition*, catalogue n° 89-503X, Statistique Canada, 30 mars 2015, à 10. Situé au : <http://cfc-swc.gc.ca/rc-cr/stat/wic-fac-2015/index-fr.html>.

¹¹⁹ *Ibidem* à 10.

¹²⁰ STATISTIQUE CANADA. Tableau 051-0001, note 117

¹²¹ ¹²² STATISTIQUE CANADA. Canada (code 01) et Manitoba (code 46) (tableau), « Profil du recensement », recensement de 2011, Ottawa, catalogue n° 98-316-XWE, Statistique Canada, 24 octobre 2012. Situé au <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (consulté le 12 juillet 2016)

¹²² MILIAN, A., 2015, note 118, at 14.

¹²³ *Ibidem*.

¹²⁴ *Ibidem* à 15

¹²⁵ *Ibidem* à 14.

¹²⁶ *Ibidem* à 15.

¹²⁷ *Ibidem*.

¹²⁸ *Ibidem* à 16.

¹²⁹ *Ibidem* à 17.

¹³⁰ *Ibidem*.

¹³¹ STATISTIQUE CANADA. « L'incapacité au Canada : premiers résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité », *Feuille d'information*, Division de la statistique sociale et autochtone, décembre 2013. Situé au <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2013002-fra.pdf>

¹³² *Ibidem*

¹³³ *Ibidem*.

¹³⁴ ALLEN, M. « Statistiques sur les crimes déclarés à la police au Canada, 2015 », *Juristat*, catalogue n° 85-002-X, Statistique Canada, 20 juillet 2016.

¹³⁵ STATISTIQUE CANADA. Tableau 252-0051 — « Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées » (nombres, sauf indication contraire), <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?id=2520051&retrLang=fra&lang=fra> (consulté le 23 juillet 2016).

¹³⁶ *Ibidem*.

¹³⁷ *Ibidem*.

¹³⁸ PERREAULT, S., 2015, note 25.

¹³⁹ *Ibidem* à 5.

¹⁴⁰ *Ibidem* à 5.

¹⁴¹ *Ibidem* à 37.

¹⁴² *Ibidem* à 33.

¹⁴³ BARRETT, N. *An Assessment of Sex Trafficking*, commandé par la Fondation canadienne des femmes pour le Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada, mai 2013. Situé au <http://www.mamawi.com/wp-content/uploads/2016/02/National-Task-Force-Research-Report-Assessment-of-Sex-Trafficking-in-Canada.pdf>

¹⁴⁴ *Ibidem* à 6-7.

¹⁴⁵ *Ibidem* à 18.

¹⁴⁶ *Ibidem*.

¹⁴⁷ STATISTIQUE CANADA. Tableau 051-0001, note 117

¹⁴⁸ MILIAN, A. (2015), *supra* note 118, at 11.

¹⁴⁹ STATISTIQUE CANADA. Tableau 051-0059 – « Estimations de la population selon la région économique, le sexe et le groupe d'âge au 1^{er} juillet », basées sur la Classification géographique type (CGT) 2011, annuel (personnes), CANSIM (base de données) [consultée le 10 juillet 2016]

¹⁵⁰ STATISTIQUE CANADA. 24 octobre 2012, note 121

<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (consultée le 12 juillet 2016).

¹⁵¹ STATISTIQUE CANADA. Manitoba (code 46) (tableau), *Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011*, Ottawa, catalogue n° 99-004-XWE, Statistique Canada, publié le 11 septembre 2013. Situé au <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=4611040&Data=Count&SearchText=Winnipeg&SearchType=Begins&SearchPR=01&A1=Religion&B1=All&Custom=&TABID=1> (consultée le 12 juillet 2016).

¹⁵² *Ibidem*.

¹⁵³ *Ibidem*.

¹⁵⁴ STATISTIQUE CANADA. Winnipeg, CY, Manitoba (code 4611040) (table), *Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011*, Ottawa, catalogue n° 99-004-XWE, Statistique Canada, 11 septembre 2013. Situé au <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=4611040&Data=Count&SearchText=Winnipeg&SearchType=Begins&SearchPR=01&A1=Religion&B1=All&Custom=&TABID=1> (consultée le 11 juillet 2016).

¹⁵⁵ *Ibidem*.

¹⁵⁶ STATISTIQUE CANADA. *L'Enquête canadienne sur l'incapacité*, tableaux de données, catalogue n° 89-654-X-n° 001, Statistique Canada, décembre 2013, à 10. Situé au <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2013001-fra.pdf>

¹⁵⁷ *Ibidem* à 52-54.

¹⁵⁸ SINHA, M., 2013, note 59, à 13.

¹⁵⁹ STATISTIQUE CANADA. Tableau 252-0051, note 135.

¹⁶⁰ *Ibidem*.

¹⁶¹ PERREAULT, S., 2015, note 25 au 31.

¹⁶² BARRETT, N., mai 2013, note 143.

¹⁶³ *Ibidem*.

¹⁶⁴ *Ibidem* à 18

¹⁶⁵ TURNER, J. « 1,181 females slain, missing » *Winnipeg Free Press: Local*, 15 mai 2014. Situé au <http://www.winnipegfreepress.com/local/1181-females-slain-missing-259632751.html>

¹⁶⁶ *Ibidem*.

¹⁶⁷ TAYLOR, C. *Nowhere Near Enough: A Needs Assessment of Health and Safety Services for Transgender and Two Spirit People in Manitoba and Northwestern Ontario*, rapport final, 2006. Situé au www.turtleisland.org/healing/transgender.doc

¹⁶⁸ *Ibidem.*

¹⁶⁹ STATISTIQUE CANADA. Tableau 051-0059, note 149.

¹⁷⁰ *Ibidem.*

¹⁷¹ STATISTIQUE CANADA. Winnipeg, Manitoba (code 602) et Manitoba (code 46) [tableau], *Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011*, Ottawa, catalogue n° 98-316-XWE, Statistique Canada, 24 octobre 2012. Situé au <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (consultée le 12 juillet 2016).

¹⁷² STATISTIQUE CANADA. 11 septembre 2013, note 154.

¹⁷³ *Ibidem.*

¹⁷⁴ *Ibidem.*

¹⁷⁵ *Ibidem.*

¹⁷⁶ STATISTIQUE CANADA. Winnipeg Centre, Manitoba (code 46011) [tableau], *Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011*, Ottawa, catalogue n° 99-004-XWE, Statistique Canada, 11 septembre 2013. Situé au <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

¹⁷⁷ *Ibidem.*

¹⁷⁸ STATISTIQUE CANADA. 11 septembre 2013, note 154.

¹⁷⁹ *Ibidem.*

¹⁸⁰ *Ibidem.*

¹⁸¹ STATISTIQUE CANADA. Tableau 115-0001 — « Prévalence de l'incapacité chez les adultes, selon le sexe et le groupe d'âge, Canada, provinces et territoires » occasionnel (nombre sauf indication contraire), CANSIM (base de données), [consultée le 30 juin 2014].

¹⁸² STATISTIQUE CANADA. Tableau 115-0004 — « Adultes avec incapacité, selon la sévérité, le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces et territoires » occasionnel (nombre), CANSIM (base de données), [consultée le 30 juin 2014].

¹⁸³ STATISTIQUE CANADA. Tableau 252-0051, note 135.

¹⁸⁴ *Ibidem.*

¹⁸⁵ PERREAULT, S., 2015, note 25 à 32..

¹⁸⁶ CORMACK, E. et SESHIA, M. « Bad dates and street hassles: Violence in the Winnipeg street sex trade », *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 52(2), avril 2010, p. 203-214, à 204 et 205..

¹⁸⁷ GOUVERNEMENT DU MANITOBA. *Neighbourhood solutions: Working together to address sexual exploitation on our streets* (en anglais seulement) ministère de la Justice, à 18, mars 2006. Consulté à l'adresse <http://www.gov.mb.ca/justice/safe/neighbourhoodsolutions.pdf>

¹⁸⁸ AMR PLANNING & CONSULTING INC. *Protecting Our Sacred Lives: Urban Aboriginal Youth Domestic, Trafficking in Persons Policy Research Report*, préparé pour le Bureau de l'interlocuteur fédéral responsable des Métis et des indiens non inscrits, juillet 2012, à vi. Situé au [http://www.firstpeoplesgroup.com/mnsiurban/PDF/women_children_youth_families/AMR Planning Protecting Sacred Lives \(2012\).pdf](http://www.firstpeoplesgroup.com/mnsiurban/PDF/women_children_youth_families/AMR_Planning_Protecting_Sacred_Lives_(2012).pdf).

¹⁸⁹ *Ibidem.*

¹⁹⁰ *Ibidem.*

¹⁹¹ À titre d'exemple, voyez : Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada de la Fondation canadienne des femmes, 2014, note 71; gouvernement du Manitoba, 2006, note 187.

¹⁹² CORMACK, E et SESHIA, M. 2010, note 186, à 207.

¹⁹³ *Ibidem* à 208.

¹⁹⁴ *Ibidem* à 209.

¹⁹⁵ *Ibidem* à 208.

-
- ¹⁹⁶ HOLLABACK! Winnipeg (sans date) *Winnipeg State of the Streets Report 2013*, présentation Power Point Presentation de J. Layne.
- ¹⁹⁷ TOEWS, O. *From Revitalization to Revaluation in the Spence Neighbourhood*, Centre canadien de politiques alternatives – Manitoba, août 2010. Situé au https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Manitoba%20Office/2010/08/MB_ChangesSpenceNeighbourhood2010.pdf.
- ¹⁹⁸ STATISTIQUE CANADA. 6020027.00, Manitoba (code 6020027.00; 6020026.00; 6020025.00; 6020023.00; 6020023.00; 6020013.00; 6020014.00) et Winnipeg, Manitoba (code 602) (tableau), recensement, 2012.
- ¹⁹⁹ UNIVERSITÉ DE WINNIPEG. (Sans date), résumé des renseignements démographiques sur l'Université de Winnipeg, janvier 2013, à 1. Situé au <http://www.uwinnipeg.ca/institutional--analysis/docs/open-data-library/university-body/student-body-general/summary-of-demographic-info-uwinnipeg.pdf>.
- ²⁰⁰ *Ibidem* à 4.
- ²⁰¹ SERVICE DE POLICE DE WINNIPEG, *Rapport annuel de 2011*. Situé au http://winnipeg.ca/police/AnnualReports/2011/2011_wps_annual_report_french.pdf
- ²⁰² SERVICE DE POLICE DE WINNIPEG, *Rapport annuel de 2012*. Situé au http://winnipeg.ca/police/annualreports/2012/2012_wps_annual_report_french.pdf.
- ²⁰³ SERVICE DE POLICE DE WINNIPEG, *Rapport annuel de 2013*. Situé au http://www.winnipeg.ca/police/AnnualReports/2013/2013_wps_annual_report_french.pdf
- ²⁰⁴ SERVICE DE POLICE DE WINNIPEG, *Rapport annuel de 2014*. Situé au http://www.winnipeg.ca/police/AnnualReports/2014/2014_wps_annual_report_french.pdf
- ²⁰⁵ MINISTÈRE DES FAMILLES. Gouvernement du Manitoba, (sans date), les équipes de Secours-rue. Situé au https://www.gov.mb.ca/fs/traciastreet/street_reach.fr.html
- ²⁰⁶ KILPATRICK, D. G., RESNICK, H. S., RUGGIERO, K. J., CONOSCENTI, L. M. et MCCAULEY, J. *Drug-facilitated, incapacitated, and forcible rape: A national study*, préparé par le National Crime Victims Research and Treatment Centre de la Medical University of South Carolina, 1^{er} février 2007, p. 31-32. Situé au <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/219181.pdf>
- ²⁰⁷ MINISTÈRE DE LA JUSTICE. Gouvernement du Canada. (sans date), mesures législatives visant la traite des personnes. Situé au <http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/tp/loi-legis.html>
- ²⁰⁸ CONSEIL D'INFORMATION ET D'ÉDUCATION SEXUELLES DU CANADA. « Consent to sexual activity: Definitions, issues, and priorities for sexual health education », *Sexual Health Issue Brief*, Février 2015. Situé au http://sieccan.org/wp/wp-content/uploads/2015/02/SIECCAN-Sexual-Health-Issue-Brief_Consent.pdf/
- ²⁰⁹ GOUVERNEMENT DU CANADA. Ministère de la Justice (sans date), « La définition de consentement à l'activité sexuelle ». Situé au <http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/def.html>
- ²¹⁰ *Ibidem*.
- ²¹¹ *Ibidem*.
- ²¹² CONSEIL D'INFORMATION ET D'ÉDUCATION SEXUELLES DU CANADA. Février 2015, note 208.
- ²¹³ SERVICES À LA FAMILLE MANITOBA (Direction des services de protection des enfants). *Collaboration avec les autorités policières*, volume 1 : Normes des offices, chapitre 3 : Direction des services de protection des enfants, section 7 : Collaboration avec les autorités policières, gouvernement du Manitoba, dernière révision 10-10-2008. Situé au http://gov.mb.ca/fs/cfsmanual/pubs/pdf/1.3.7_frp.pdf (consultée le 10 juillet 2016).
- ²¹⁴ ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA. Rapport pour l'ambassade des États-Unis, *Boyfriend or Not – Sexual Exploitation and Trafficking of Aboriginal Women and Girls in Canada: Report to the Embassy of the United States*, 17 octobre 2014 à 17. Situé au https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/05/2014_NWAC_Boyfriend_or_Not_Report.pdf.
- ²¹⁵ À titre d'exemple, voyez : le Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes, *Victims' Rights in Canada*, 2006, et le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, *Répondre aux besoins des*

victimes d'actes criminels au Canada: Document présenté au ministère de la Justice du Canada en vue de l'élaboration d'une déclaration des droits des victimes, 2013.

²¹⁶ GOUVERNEMENT DU MANITOBA. « Déclaration des droits des victimes, une première » : Mackintosh, *communiqué*, 21 juin 2000. Situé au <http://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?item=24589&posted=2000>.

²¹⁷ *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers*, c. S5 de la C.P.L.M. au par. 1(2).

²¹⁸ *Ibidem* au par. 1(1).

²¹⁹ *Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement* (C.P.L.M. c. C306) à l'article 1.

²²⁰ *Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement* (C.P.L.M. c. C306).

²²¹ SERVICE DE POLICE DE WINNIPEG. Plan stratégique de 2015-2019 du Service de police de Winnipeg *A Culture of Safety For All: Winnipeg Police Service Strategic Plan 2015-2019*, 2015, à 4. Situé au http://winnipeg.ca/police/stratplan/docs/2015_stratplan.pdf

²²² SAMPHIR, H. « Breaking the Silence: In the fight against street harassment, Hollaback! takes the lead » *The Uniter*, 66(17), 25 janvier 2012, p. 2. Situé au <http://uniter.ca/view/breaking-the-silence>

²²³ ROB BLISS CREATIVE – Agence créatrice de vidéos virales, une femme marche dans New York pendant 10 heures, « 10 Hours of Walking in NYC as a Woman »(vidéo YouTube), préparée pour Hollaback!. Située au <http://www.youtube.com/watch?v=b1XGPvbWn0A> (consultée le 13 novembre 2014)

²²⁴ HOLLABACK!, DLA Piper et Thompson Reuters Foundation, septembre 2014, note 42, à 23.